

BUDGET

et PLAN FINANCIER
et DES TÂCHES 2022 – 2024

Tome 1 : Vision globale



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

Message concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, le Conseil d'État vous soumet le budget de l'État pour l'exercice 2021 ainsi que la planification financière et des tâches 2022-2024.

La situation est fortement influencée par la crise de la COVID-19 qui aura des répercussions importantes sur les finances de l'État durant plusieurs années. Cela étant, le Conseil d'État a souhaité vous présenter pour l'exercice 2021 un projet de budget exempt de ces impacts et, de façon distincte, un amendement relatif aux conséquences attendues de la crise sanitaire sur les charges et les recettes de l'État.

Ce choix s'explique premièrement par l'incertitude importante relative à l'évolution de la crise sanitaire et économique ; il est également motivé par la volonté de permettre une comparaison plus aisée par rapport aux comptes et budgets des années précédentes, attestant ainsi des efforts conséquents d'assainissement consentis au cours des années écoulées et de l'atteinte des objectifs annoncés : hors effets de la pandémie, le budget 2021 satisferait pleinement aux critères de la législation sur les finances. Mais surtout, cette manière de présenter le budget 2021 fournit une image plus fidèle de la structure de l'État avant la pandémie et offrira une base pertinente pour la préparation des budgets 2022 et suivants et pour les choix difficiles qui devront évidemment les accompagner.

Un amendement vous sera ainsi présenté dans le courant de l'automne afin de tenir compte des hausses de charges et des baisses de recettes liées à la crise sanitaire et à la détérioration de la situation économique et sociale qui lui fait progressivement suite.

Les premières estimations effectuées laissent apparaître des charges supplémentaires et des baisses de recettes pour un total de près de 109,9 millions de francs. Grâce notamment aux mécanismes d'amortissement des pics conjoncturels dont le canton s'est doté via la dernière modification de la législation financière, ainsi qu'aux bons résultats escomptés de la Banque nationale suisse, des compensations sont envisageables pour près de 96,1 millions de francs. Le Conseil d'État est ainsi satisfait que les années d'efforts consentis pour l'assainissement des finances lui permettent d'envisager un budget 2021 amendé probablement dans le respect des critères du frein à l'endettement.

Dans sa version dénuée des effets de la COVID-19, le budget 2021 confirme donc les perspectives annoncées dans le programme de législature et présente, pour la deuxième année consécutive, un résultat bénéficiaire et respectant les critères du frein à l'endettement. Il affiche en effet une nouvelle amélioration nette, de près de 33 millions de francs par rapport aux derniers comptes clôturés et de plus de 16,1 millions de francs par rapport au précédent budget. La réforme fiscale, nécessaire à la restauration de l'attractivité du canton, a notamment pu être absorbée sans mettre en péril l'assainissement des finances cantonales auquel le Conseil d'État s'est engagé. Le volume des investissements prévus respecte aussi les limites minimales retenues par la nouvelle législation financière.

Le plan financier et des tâches 2022-2024 démontre toutefois que les réformes doivent être poursuivies et qu'une gestion rigoureuse est indispensable pour confirmer dans la durée le redressement des finances. La gestion de la crise de la COVID-19 et l'intégration de ses conséquences financières ont en effet empêché un véritable travail de fond sur le plan financier et des tâches 2022-2024, dont l'évolution insatisfaisante montre que les dynamiques influençant les résultats financiers de l'État ne sont pas encore totalement contrôlées au-delà d'un exercice.

La poursuite des efforts structurels est d'autant plus nécessaire que la crise actuelle aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie cantonale et nécessitera de mobiliser pendant quelques années des ressources importantes pour assurer la cohésion sociale et éviter des atteintes trop marquées aux capacités de production de notre tissu économique.

Sur un plan plus formel, le budget 2021 marque aussi l'élaboration d'une nouvelle documentation (tome 1) se voulant plus moderne dans sa présentation et plus claire dans son contenu, avec des commentaires et analyses essentiellement axés sur les principaux domaines de tâches dédiés à l'État. Il fournit par là une meilleure vue d'ensemble de la situation financière de l'Etat.

Le Conseil d'État vous invite ainsi à approuver le budget 2021 conformément au projet de décret joint, complété de l'amendement annoncé ci-devant.

Le Conseil d'État vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Neuchâtel, le 23.09.2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Présentation en deux tomes

Le rapport sur le budget 2021 et PFT 2022-2024 est présenté en deux tomes. Le tome 1 a pour objectif de présenter les éléments relatifs au budget et au plan financier et des tâches selon une vision globale de l'État. Le tome 2 propose quant à lui une vision plus fine par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants ont été utilisés :

mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
B	Budget
PFT	Plan financier et des tâches
Δ	Variation
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
DFS	Département des finances et de la santé
DEF	Département de l'éducation et de la famille
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DEAS	Département de l'économie et l'action sociale
DJSC	Département de la justice, de la sécurité et de la culture
AUEX	Autorités exécutives
AULE	Autorités législatives
AUJU	Autorités judiciaires
MCH2	Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes
EPT	Équivalent plein temps

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « revenus nets ».

Table des matières

1.	Situation générale	7
1.1.	Cadre budgétaire	7
1.2.	Aperçu des chiffres	8
1.3.	Frein à l'endettement.....	10
1.4.	Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil	12
1.5.	Décret sur le budget 2021	14
2.	Compte de résultat.....	15
2.1.	Compte de résultat selon la classification fonctionnelle.....	15
2.2.	Compte de résultat détaillé	18
2.3.	Résultat d'exploitation	19
2.4.	Résultat financier	20
2.5.	Résultat extraordinaire	21
2.6.	Informations complémentaires.....	22
2.6.1.	Charges et revenus du compte de résultat par nature	22
2.6.2.	Charges de personnel et effectifs	22
2.6.3.	Amortissements.....	24
2.6.4.	Dépenses pour la prévoyance sociale.....	25
2.6.5.	Dépenses de santé.....	27
2.6.6.	Dépenses pour la formation	28
2.6.7.	Dépenses dans le domaine du trafic et des télécommunications.....	28
2.6.8.	Dépenses pour la défense, l'ordre et la sécurité publics	29
2.6.9.	Dépenses en matière d'économie publique.....	29
2.6.10.	Impôts et lissage des recettes fiscales	30
2.6.11.	Péréquation financière fédérale (RPT).....	33
3.	Compte des investissements	34
3.1.	Vue d'ensemble	34
3.2.	Compte des investissements selon la classification fonctionnelle.....	34
3.3.	Évolution des investissements nets	36
3.4.	Compte des investissements par projet.....	37
4.	Financement des tâches publiques.....	41
4.1.	Bilan prévisionnel.....	41
4.2.	Tableau de flux de trésorerie prévisionnel	42
4.3.	Découvert et endettement	43
5.	Résultat analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement.....	45
5.1.	Informations générales.....	45
5.1.1.	Objectifs	45
5.1.2.	La comptabilité analytique en bref	45
5.1.3.	Résultat analytiques globaux.....	46
5.2.	Projets gérés par crédit d'engagement.....	47
5.2.1.	Informations générales.....	47
5.2.2.	Liste des crédits d'engagement	47

1. Situation générale

1.1. Cadre budgétaire

Contexte économique

Les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sont sans précédent à l'échelle mondiale. Jamais un effondrement aussi important et aussi rapide de l'économie mondiale n'avait été observé. Les mesures prises par les gouvernements pour freiner la propagation du virus, telles que des confinements plus ou moins stricts, des fermetures de frontières ou encore la restriction ou l'interruption de certaines activités économiques ont affecté de manière importante l'économie.

Le groupe d'experts de la Confédération, dans ses dernières prévisions (juin 2020), s'attend pour la Suisse « à la plus forte baisse du PIB depuis des décennies » avec une chute de 6,2% pour l'ensemble de l'année 2020. La reprise devrait toutefois commencer à s'amorcer au deuxième semestre 2020 et se poursuivre sur 2021. Pour autant que de nouvelles mesures strictes de confinement ne doivent pas être prises en cas de 2^{ème} vague de la pandémie, le groupe d'expert table sur une croissance du PIB suisse de 4,9% en 2021. Si la quasi-totalité des secteurs de l'économie suisse sont touchés par cette crise, certains sont plus fortement affectés. C'est le cas notamment de l'horlogerie, très active dans le canton de Neuchâtel, dont la caractéristique exportatrice est très sensible aux cycles conjoncturels. Sur le plan de l'inflation, le groupe d'expert prévoit un indice des prix à la consommation négatif pour 2020 (-0,9%) et 2021 (-0,3%). Le chômage devrait quant à lui atteindre en Suisse 3,8% en 2020 et 4,1% en 2021.

L'incertitude est toutefois extrêmement élevée, l'évolution de la crise économique étant étroitement liée à l'évolution de la pandémie et des mesures d'endiguement qui pourraient être prises. Deux scénarios d'évolution¹ ont été établis par le SECO (juin 2020) pour compléter les prévisions du groupe d'experts : l'un table sur une progression limitée de la pandémie et l'autre sur l'apparition rapide de nouveaux foyers avec un durcissement des mesures sanitaires.

Contexte législatif et autres éléments significatifs

Adoptées en 2019 par le Grand Conseil neuchâtelois, les modifications de la LFinEC sont entrées en vigueur en 2020. Le canton s'est notamment doté par cette révision d'un nouveau mécanisme de frein à l'endettement et d'un système de lissage statistique des recettes fiscales (personnes morales PM et impôt fédéral direct IFD). Le budget 2021 est ainsi le deuxième à être établi en tenant compte de ces instruments.

D'un point de vue fédéral, plusieurs consultations sur des projets législatifs pouvant impacter sensiblement les finances cantonales ont été / sont menées en 2020. Parmi elles relevons la modification proposée de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) qui pourrait, si elle aboutissait en l'état, engendrer des baisses de recettes pour les cantons notamment en cas de hausse des taux d'intérêts. Relevons également la consultation en cours relative au projet de modification de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) qui a pour objectif d'intégrer dans la législation fédérale des dispositions visant à freiner la hausse des coûts de l'assurance obligatoire des soins.

Depuis l'exercice 2020, la réforme de la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales adoptée par le Grand Conseil en mars 2019 est entrée en vigueur. Celle-ci vise à alléger la charge fiscale tant des personnes physiques que des PME et à supprimer les statuts d'imposition privilégiés dont bénéficiaient certaines entreprises internationales. En outre, le contrat formation qui vise à encourager les entreprises et institutions neuchâteloises à former des apprenti-e-s a été mis en œuvre.

Depuis 2020 également, les nouveaux mécanismes de la péréquation financière intercommunale ainsi que de la péréquation financière fédérale (RPT) sont entrés en vigueur.

À noter enfin, la modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) ainsi que le transfert de la H20 à la Confédération qui ont eu des incidences importantes sur les comptes 2019 et le budget 2020.

Risques

Le budget 2021 et le PFT 2022-2024 présentés dans ce rapport ont été établis sans tenir compte des impacts de la crise économique liée à la pandémie de COVID-19. Un amendement sera proposé par le Conseil d'État pour tenir compte des hausses de charges et des baisses de revenus, notamment fiscaux, attendus.

¹ Scénarios disponibles sur le site <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage---wirtschaftspolitik/Wirtschaftslage/konjunkturprognosen.html>

1.2. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
Compte de résultats						
Revenus ¹⁾	2'188'645'919	2'290'944'979	2'271'128'810	2'266'598'307	2'265'198'166	2'263'453'341
- Charges ¹⁾	2'200'009'571	2'285'590'105	2'249'644'416	2'281'913'986	2'308'647'950	2'331'672'791
= Résultat total	-11'363'651	5'354'873	21'484'394	-15'315'679	-43'449'784	-68'219'450
Compte des investissements						
Dépenses	273'204'696	140'761'133	140'991'413	214'543'052	197'010'213	202'261'293
- Recettes	26'731'342	43'940'331	55'554'812	81'178'867	78'366'513	67'840'709
= Investissements nets	246'473'354	96'820'803	85'436'600	133'364'185	118'643'700	134'420'584
Découvert et endettement						
Découvert	541'503'585	536'148'712	514'664'317	529'979'996	573'429'780	641'649'230
Dettes (sens strict)	1'818'285'000	1'885'000'000	1'960'000'000	2'040'000'000	2'110'000'000	2'190'000'000

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

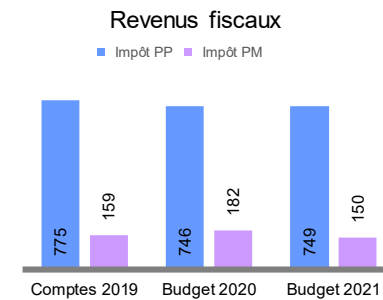
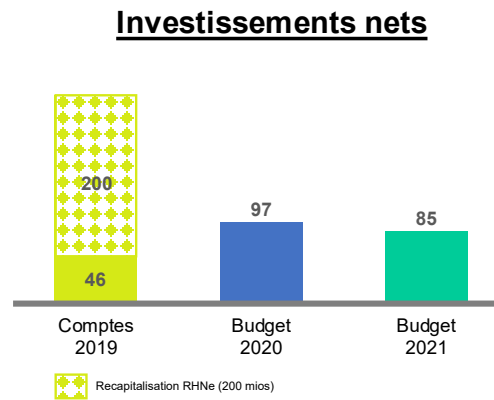
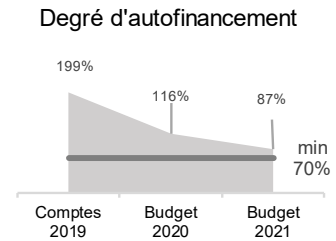
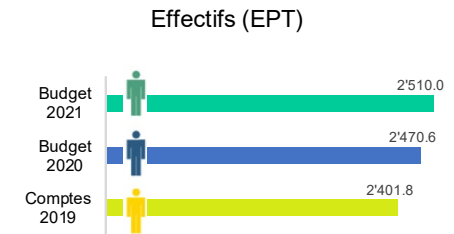
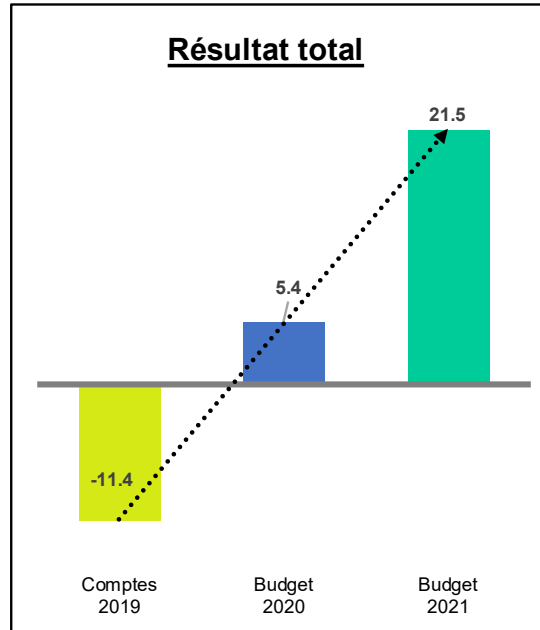
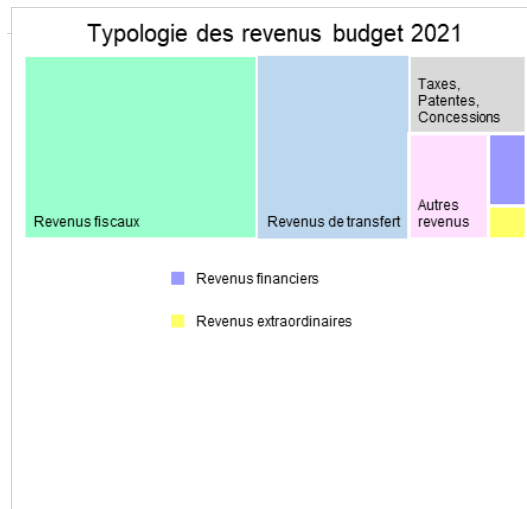
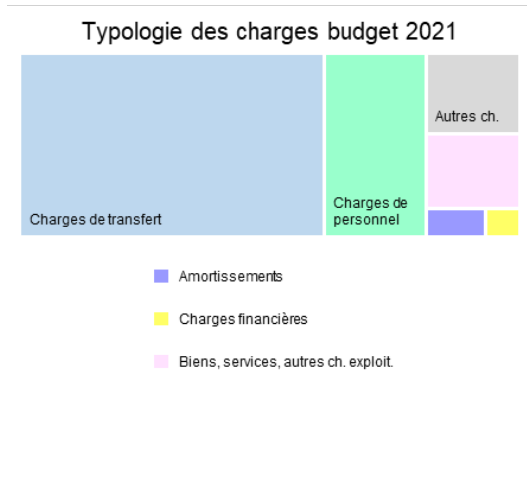
Le compte de résultat présente un excédent de revenus de CHF 21,5 mios au budget 2021. Autant les charges que les revenus diminuent par rapport au budget 2020, respectivement de 1,6% et 0,9%. En comparaison des comptes 2019 les charges augmentent de 2,3% et les revenus de 3,8%. Le chapitre 2 du rapport se consacre à l'examen détaillé du compte de résultat et à ses variations significatives.

Le compte des investissements aboutit à des dépenses nettes de CHF 85,4 mios au budget 2021. Alors que les dépenses brutes sont quasi identiques à celles du dernier budget, les recettes sont en augmentation (+26,4%). Le chapitre 3 aborde l'analyse du compte des investissements selon plusieurs approches (classification fonctionnelle, projets, etc.).

La dette est estimée à quasi CHF 2 milliards en 2021, soit une augmentation de près de 4% par rapport au niveau attendu à la fin de l'exercice 2020. Des explications complémentaires sur l'endettement et le découvert sont disponibles au chapitre 4.

Le degré d'autofinancement prévu au budget 2021 est de 87%. Celui-ci était de 116% au budget 2020 et 199% aux comptes 2019 (voir graphique page suivante). Le ratio particulièrement élevé constaté lors du dernier boucllement provient des règles de calcul différentes en regard de l'ancienne législation (les amortissements considérés ne tiennent pas compte du prélèvement à la réserve de retraitement). Rappelons aussi que la dépense d'investissement de CHF 200 millions pour la recapitalisation du RHNe était considérée hors frein.

Le budget 2021 en bref



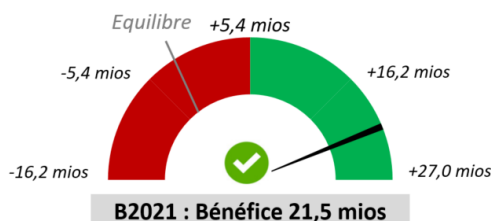
1.3. Frein à l'endettement

Le mécanisme actuel a été adopté le 25 juin 2019 par le Grand Conseil. Il est par conséquent en vigueur depuis le budget 2020. Conformément à l'article 30 LFinEC, il se base sur le respect de trois critères :

1. Un résultat équilibré ou bénéficiaire :

L'équilibre budgétaire annuel est imposé via l'article 30 al. 1 let. b LFinEC. Ce résultat doit même être positif (bénéficiaire) si l'État présente une situation de découvert au bilan. L'article 30 al. 4ter LFinEC précise que le résultat budgétaire doit être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité.

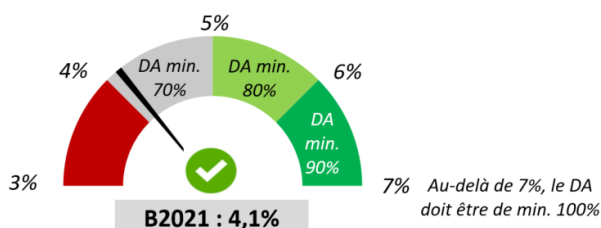
Objectif : bénéfice minimum de CHF 5'415'036
(soit 1% du découvert à fin 2019)



2. Un volume minimum d'investissements :

Un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre. Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité. L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4% des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par palier pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Objectif : minimum 4% des revenus déterminants

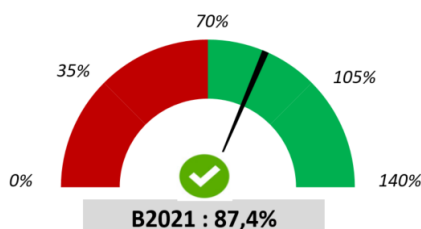


3. Un degré d'autofinancement minimum à respecter :

L'article 30 al. 1 let. b fixe un degré d'autofinancement (DA) minimum de 70%. Cet objectif peut varier en fonction du volume d'investissements qui est défini à l'aide des limites (fourchettes) figurant à l'article 30 al. 2 LFinEC. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement. Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

- inv. nets compris entre 4% et 5% des rev. dét. → DA minimum de 70% ;
- inv. nets compris entre 5% et 6% des rev. dét. → DA minimum de 80% ;
- inv. nets compris entre 6% et 7% des rev. dét. → DA minimum de 90% ;
- inv. nets supérieurs à 7% des rev. dét. → DA minimum de 100%.

Objectif : minimum 70%



Le budget 2021 présenté dans le présent rapport est conforme aux trois critères définis par la LFinEC et traduit le redressement de la structure financière de l'État ainsi que la volonté d'assurer un volume d'investissement soutenu.

Détail du calcul du frein à l'endettement au budget 2021

1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2019) :

Objectif bénéfice 1% :

Compte de résultats	Budget 2021
Total des revenus (sans imp. int.)	2'271'128'810
- Total des charges (sans imp. int.)	2'249'644'416
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	21'484'394

2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2021
Total des revenus (sans imp. int.)	2'271'128'810
- Subventions à redistribuer	178'684'270
= Revenus déterminants	2'092'444'540

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2021
Dépenses nettes totales portées au budget	85'436'600
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	250'000
= Investissements nets déterminants	85'186'600
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'462'223
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'724'377

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.0%	5.0%	2'092'444'540	83'697'782	104'622'227	70%
5.0%	6.0%	2'092'444'540	104'622'227	125'546'672	80%
6.0%	7.0%	2'092'444'540	125'546'672	146'471'118	90%
7.0%	non limité	2'092'444'540	146'471'118	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 0,5 point (%).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : Minimum de 4.0% atteint !

Ils s'inscrivent dans la marge :

Ils correspondent à un objectif de degré d'autofinancement de :

3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2021
Amortissements du patrimoine administratif	42'055'291
+ Amortissements subventions d'investissement	22'029'812
- Prélèvement réserve retraitement PADM	20'224'103
= Amortissements nets patrimoine administratif	43'861'000
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	21'484'394
= Autofinancement	65'345'394
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'724'377
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	87.4%

1.4. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Un projet de modification de la loi sur le traitement des déchets (LTD) est soumis à votre approbation par le présent rapport. Ce projet n'a pas d'impact financier sur les finances de l'État mais induit une amélioration financière pour les communes.

Cette modification législative expliquée sous forme de fiche, de même que le texte juridique proprement dit, figurent ci-après.

No 01

Modification de la loi sur le traitement des déchets (LTD)

Situation actuelle :	Dans le cadre de la réforme fiscale décidée en 2019, une modification de la part de financement de la gestion des déchets qui peut être couverte par l'impôt a été prévue. La législation en vigueur jusqu'ici considérait comme acceptable une participation de l'impôt de 20% à 30% des coûts totaux de la gestion des déchets urbains. Dans le cadre du rapport 17.005 « Bilan de la gestion des déchets urbains », cela a été critiqué et le plafond de 10% a été discuté.			
Proposition :	Concrètement, il s'agit d'adapter la part de financement de la gestion des déchets qui peut être couverte par l'impôt pour qu'elle n'excède pas 10% (contre 30% actuellement). Cette modification répond aussi aux exigences de la Confédération en matière de causalité environnementale. En conséquence, il s'agit d'une amélioration financière en faveur des communes et d'une réforme neutre pour le canton. Pour ce faire, l'article 22 de la loi sur le traitement des déchets (LTD) doit être modifié. Afin de permettre une entrée en vigueur au 1er janvier 2021, cette modification doit être engagée sans attendre, comme prévu dans le cadre du paquet fiscal 2019 et convenu avec les communes.			
Modifications légales nécessaires :	<i>Art. 22 alinéa 1 Sous déduction d'une part maximale de 10% financée par l'impôt, les communes sont tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination des déchets urbains, y compris les déchets spéciaux provenant des ménages, ainsi que les autres frais dus à la gestion de ces déchets, par la perception d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle au volume ou au poids des déchets.</i>			
Calendrier :	L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2021.			
Incidences financières (en CHF) :	2021	2022	2023	2024 ss
	0	0	0	0
	Cette modification légale n'impacte pas les finances cantonales. Elle conduit à un report de la part de financement de la gestion des déchets urbains couverte par l'impôt sur la taxe de base. En conséquence il s'agit d'une amélioration financière (env. 5 mios de francs) en faveur des communes.			

Loi
portant modification de la loi sur le traitement des déchets (LTD)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du date,
décrète :

Article premier La loi sur le traitement des déchets (LTD), du 13 octobre 1986, est modifiée comme suit :

Art. 22 alinéa 1

Sous déduction d'une part maximale de 10% financée par l'impôt, [suite inchangée].

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021

³Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le date

Au nom du Grand Conseil :

Le président, La secrétaire générale,

1.5. Décret sur le budget 2021

Décret concernant le budget de l'État Pour l'exercice 2021

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 Septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, al. 1 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 23 septembre 2020,

décède :

Article premier		Le budget général de l'État pour l'année 2021 est adopté. Ce budget se résume comme suit :	
		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<i>Compte de résultat</i>	Charges d'exploitation	2'224'601'716	
	Revenus d'exploitation		2'172'642'990
(1)	Résultat d'exploitation (exc. de charges)		51'958'725
	Charges financières	25'042'700	
	Revenus financiers		67'035'918
(2)	Résultat financier (exc. de revenus)	41'993'218	
(3)=(1)-(2)	Résultat opérationnel (exc. de charges)		9'965'508
	Charges extraordinaires	0	
	Revenus extraordinaires		31'449'902
(4)	Résultat extraordinaire (exc. de revenus)	31'449'902	
(5)=(3)-(4)	Résultat total (exc. de revenus)	21'484'394	
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	140'991'413	
	Total des recettes		55'554'812
(6)	Investissements nets		85'436'600
<i>Financement des tâches publiques</i>	Investissements nets	85'436'600	
	Écart statistique (art. 30 al.3 LFinEC)		10'462'223
	Amortissement patr. adm. (y.c subv. invest.)		64'085'103
	Excédent revenus compte de résultat total		21'484'394
	Solde mouvements avec financ. spéciaux	12'280'908	
	Solde des mouvements sur capital propre	31'449'902	
(7)	Insuffisance de financement		33'135'690

Art. 2

¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le date

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Les secrétaires,

2. Compte de résultat

2.1. Compte de résultat selon la classification fonctionnelle

La présentation des données du budget et du plan financier selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultat aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle diffère par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine de la prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine de la santé.

Le recours à cette organisation des données financières requiert une grande rigueur, d'autant qu'elle a gagné en importance ces dernières années, comme en atteste l'article 15 LFinEC qui rend obligatoire cette approche pour la présentation des données du PFT.

Nomenclature

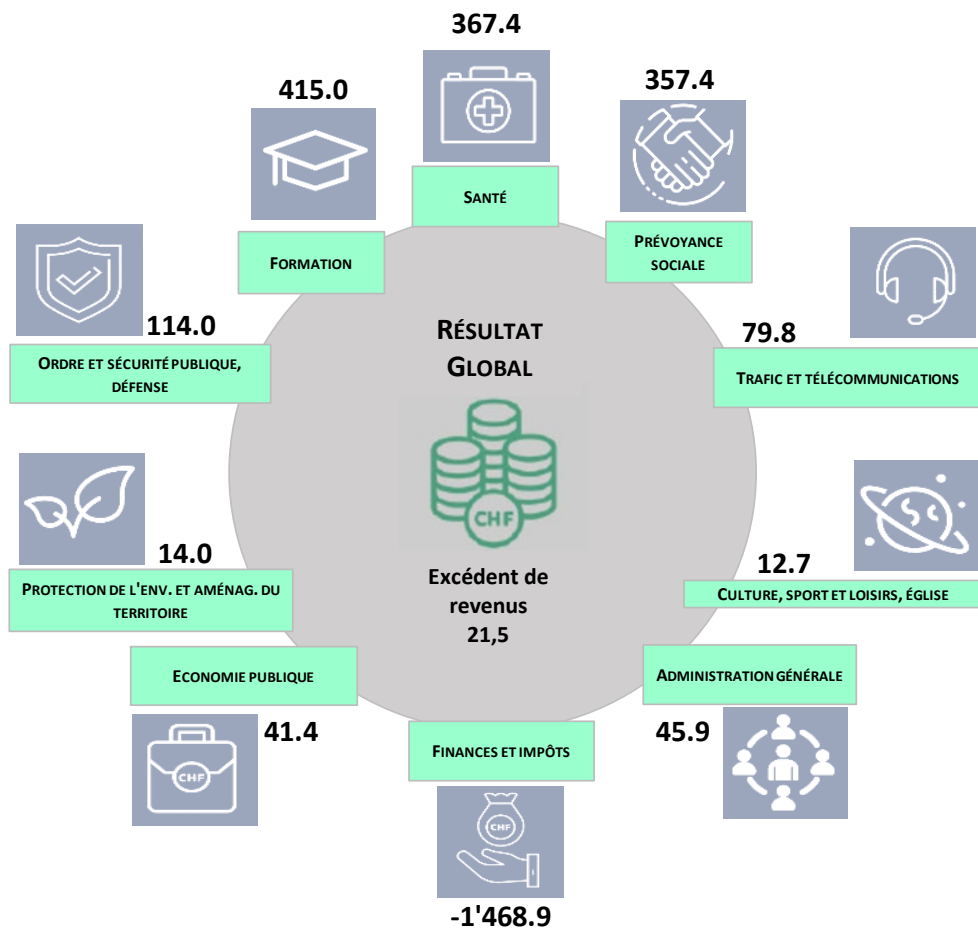
Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques :

- Administration générale
- Ordre et sécurité publique, défense
- Formation
- Culture, sport et loisirs, église
- Santé
- Prévoyance sociale
- Trafic et télécommunications
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Économie publique
- Finances et impôts

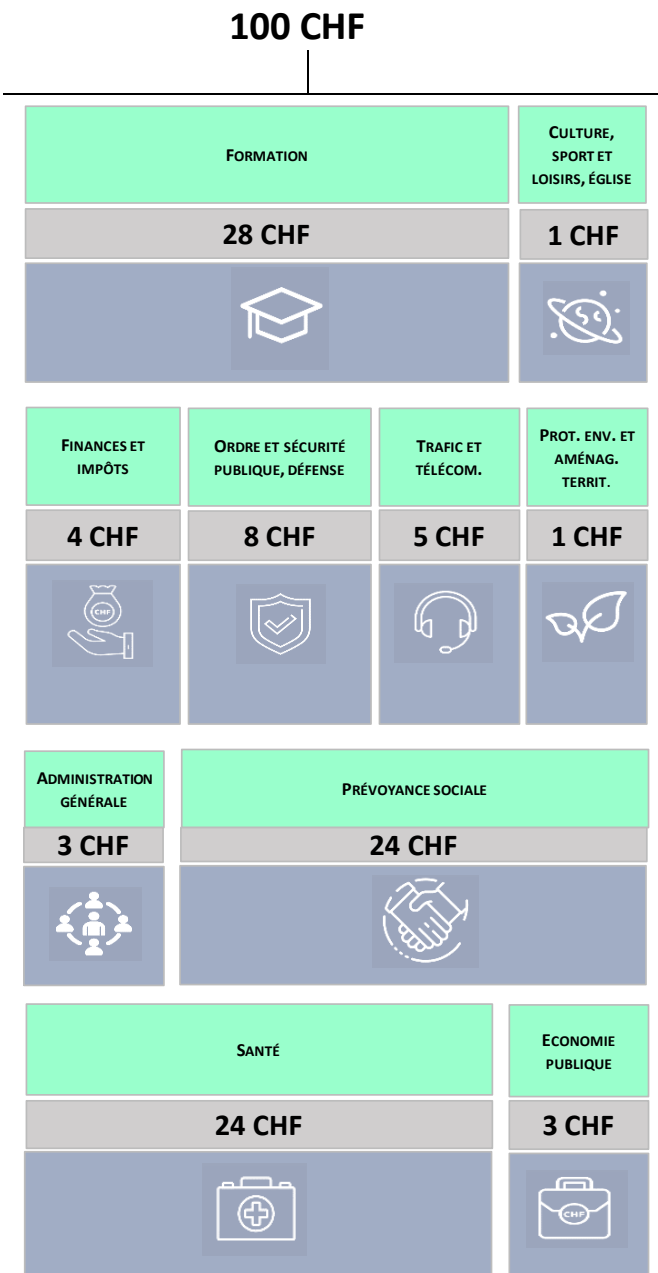
La classification fonctionnelle se décline en plusieurs niveaux. Par exemple le domaine de la formation se décompose en scolarité obligatoire, formation professionnelle (initiale et supérieure), hautes écoles, etc. À noter que les charges et revenus relatifs aux Autorités judiciaires se trouvent principalement dans le domaine « ordre et sécurité publique, défense ».

Le premier schéma ci-après présente le budget total du compte de résultat 2021 en fonction de cette classification. Le deuxième schéma présente quant à lui la manière dont CHF 100 de dépenses étatiques sont répartis dans les différents domaines de la classification fonctionnelle. Enfin le troisième schéma présente l'évolution des dépenses de 2020 à 2024 selon les domaines.

Le budget 2021 du compte de résultat (en millions CHF)

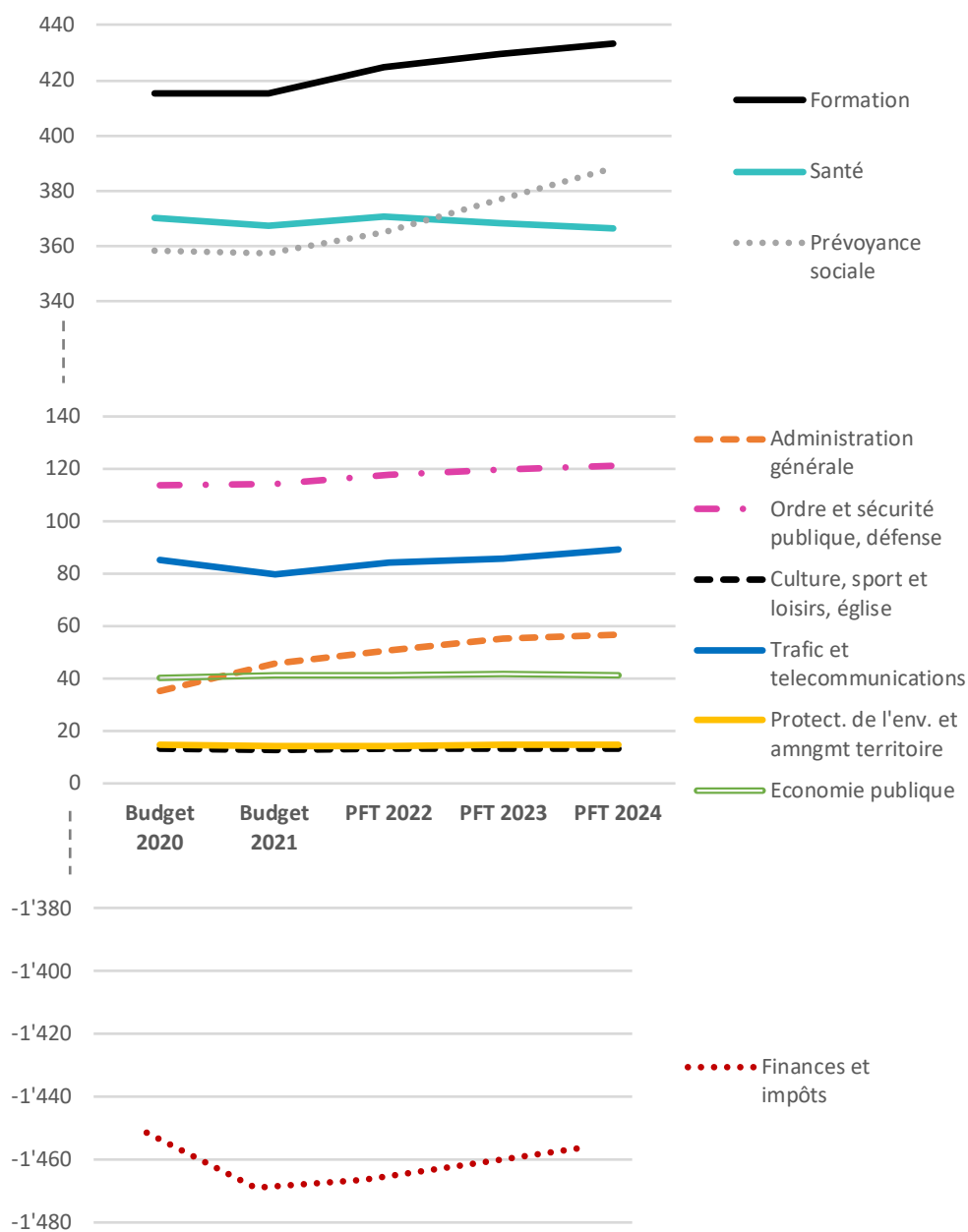


LE CANTON DE NEUCHÂTEL FINANCE



Évolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle

Millions CHF



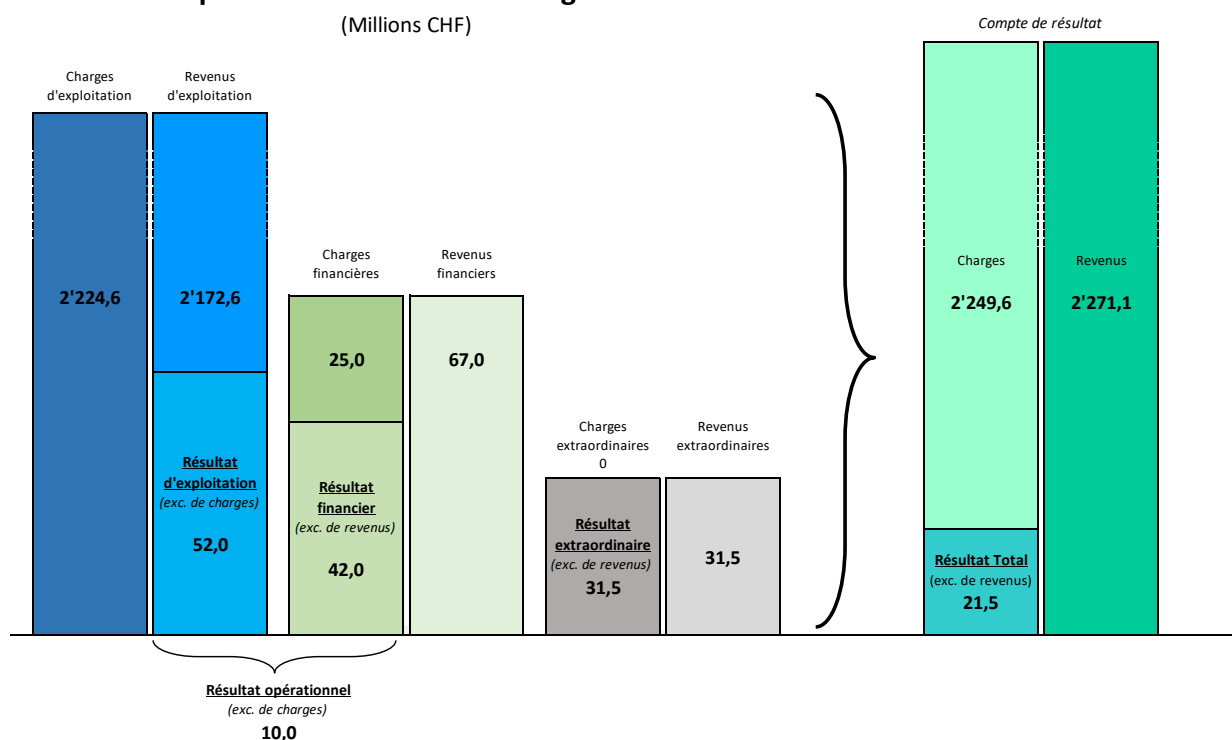
Les montants correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultat (charges moins revenus). Le domaine « Finances et impôts » comprend davantage de revenus (principalement des revenus fiscaux) que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives ou revenus nets). Le tableau 1 de l'annexe 1 présente l'ensemble des chiffres.

2.2. Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Revenus d'exploitation	2'069'800'458	2'172'640'509	2'172'642'990	2'170'005'710	2'170'458'642	2'167'315'610	+2'481	+0.0%
40 Revenus fiscaux	1'070'463'464	1'091'307'585	1'055'883'900	1'058'913'450	1'061'006'338	1'063'018'785	-35'423'685	-3.2%
41 Patentes et concessions	45'805'824	31'445'000	31'300'000	31'500'000	31'500'000	31'500'000	-145'000	-0.5%
42 Taxes et redevances	151'874'364	193'212'469	194'655'033	196'364'225	196'125'011	196'157'711	+1'442'564	+0.7%
43 Revenus divers	35'630'949	9'903'350	9'371'340	9'794'790	10'116'758	10'678'533	-532'010	-5.4%
45 Prélév. sur fonds et fin. spéciaux	1'614'726	16'190'829	19'210'802	11'098'527	11'839'863	6'554'668	+3'019'973	+18.7%
46 Revenus de transfert	588'764'214	653'111'727	683'537'645	682'323'718	679'196'472	678'447'213	+30'425'918	+4.7%
47 Subventions à redistribuer	175'646'917	177'469'549	178'684'270	180'011'000	180'674'200	180'958'700	+1'214'721	+0.7%
Charges d'exploitation	2'177'654'131	2'250'519'284	2'224'601'716	2'257'937'186	2'284'334'850	2'306'609'691	-25'917'569	-1.2%
30 Charges de personnel	440'334'565	452'151'736	457'813'651	467'282'001	471'579'627	475'955'813	+5'661'915	+1.3%
31 Biens, services et autres chg d'explt	160'412'971	163'312'002	171'081'958	173'036'713	172'373'389	173'940'038	+7'769'956	+4.8%
33 Amortissements du patr. administratif	81'190'231	79'783'538	42'055'291	45'843'528	51'624'853	56'827'596	-37'728'247	-47.3%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	18'292'528	10'893'594	6'929'894	6'929'894	6'929'894	6'929'894	-3'963'700	-36.4%
36 Charges de transfert	1'301'776'920	1'366'908'865	1'368'036'652	1'384'834'050	1'401'152'887	1'411'997'650	+1'127'787	+0.1%
37 Subventions à redistribuer	175'646'917	177'469'549	178'684'270	180'011'000	180'674'200	180'958'700	+1'214'721	+0.7%
Résultat d'exploitation	-107'853'673	-77'878'775	-51'958'725	-87'931'476	-113'876'209	-139'294'081	+25'920'050	+33.3%
44 Revenus financiers	69'716'566	67'968'951	67'035'918	67'239'877	67'286'377	70'681'757	-933'033	-1.4%
34 Charges financières	22'355'439	26'489'533	25'042'700	23'976'800	24'313'100	25'063'100	-1'446'833	-5.5%
Résultat financier	47'361'126	41'479'418	41'993'218	43'263'077	42'973'277	45'618'657	+513'800	+1.2%
Résultat opérationnel	-60'492'547	-36'399'358	-9'965'508	-44'668'399	-70'902'932	-93'675'424	+26'433'850	+72.6%
48 Revenus extraordinaires	49'128'896	50'335'519	31'449'902	29'352'720	27'453'148	25'455'974	-18'885'617	-37.5%
38 Charges extraordinaires	0	8'581'288	0	0	0	0	-8'581'288	-100.0%
Résultat extraordinaire	49'128'896	41'754'231	31'449'902	29'352'720	27'453'148	25'455'974	-10'304'329	-24.7%
Résultat total	-11'363'651	5'354'873	21'484'394	-15'315'679	-43'449'784	-68'219'450	+16'129'521	+301.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+16'718'525	+16'129'521	-36'800'073	-28'134'105	-24'769'666		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+147.1%	+301.2%	-171.3%	-183.7%	-57.0%		

Compte de résultat détaillé budget 2021

(Millions CHF)



2.3. Résultat d'exploitation

Ce chapitre a pour objectif de présenter les principales composantes du résultat d'exploitation 2021 et leur évolution en comparaison aux derniers comptes clôturés (2019), au budget précédent (2020) ainsi que sur les trois années du plan financier et des tâches (PFT) 2022 à 2024.

L'amélioration globale de CHF 25,9 mios du résultat d'exploitation affichée entre 2020 et 2021 découle en partie de la prise en compte au budget 2020 d'éléments particuliers (amortissement de la H20 et attribution au fonds d'aide aux communes). Abstraction faite de ces éléments, le compte d'exploitation affiche une détérioration de CHF 19,1 mios. La baisse du produit des impôts (-28,8 mios) partiellement compensée par une hausse de la RPT (+12,5 mios) en est la principale cause. L'amélioration de CHF 55,9 mios observée par rapport au compte 2019 découle principalement de l'augmentation de la RPT (+77,4 mios) cumulée à l'effet du versement en 2019 de l'aide à fonds perdu de 32 mios à RHNe conformément au décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019 (projet recapitalisation RHNe).

Le résultat d'exploitation est très fortement influencé par les dépenses nettes prévues pour la formation, la santé et la prévoyance sociale qui constituent les trois premiers domaines de charge représentant ensemble environ trois quart des dépenses nettes de l'État

Au niveau de la formation, les dépenses nettes, qui sont estimées à près de CHF 416 mios en 2021, devraient progresser de 4.4% à l'horizon 2024 pour atteindre CHF 434,4 mios. Les dépenses dans le secteur des hautes écoles, avec CHF 122,8 mios prévus au budget 2021, représentent 29,5% des dépenses de l'État pour la formation. La répartition entre les principaux acteurs, de l'enveloppe 2021 allouée aux hautes écoles, s'établit à raison de CHF 50,1 mios à l'Université de Neuchâtel (conformément au mandat d'objectif), CHF 38,8 mios aux hautes écoles spécialisées (HES-SO et HE-ARC) et CHF 11,4 mios à la HEP BEJUNE. Celle-ci devrait rester relativement stable (+0.6%) sur les années du PFT. Avec un peu plus de CHF 84,7 mios en 2021, la participation cantonale (45%) aux salaires des enseignants des cycles 1, 2 et 3 représente la deuxième source de dépenses dans ce domaine. Le recul du nombre de classes lié à la baisse démographique permet de compenser en partie la progression automatique de la masse salariale des enseignants, limitant la hausse de ces charges à CHF 3 mios entre 2021 et 2024. Le subventionnement des écoles spécialisées est quant à lui évalué à CHF 33,9 mios en 2021. Il reste globalement stable par rapport au budget 2020 mais présente une hausse de CHF 2,6 mios par rapport aux derniers comptes clôturés. Sa progression, essentiellement imputable à une intensification de l'activité, reprend dès 2022 pour atteindre CHF 36,9 mios au PFT 2024. À ces dépenses s'ajoutent celles pour la formation professionnelle et académique regroupant principalement les dépenses d'exploitation des centres professionnels (CHF 61,1 mios en 2021) et des lycées (CHF 42,9 mios en 2021). Enfin, le coût des élèves neuchâtelois scolarisés hors canton est estimé pour 2021 à CHF 28,6 mios. Cette charge importante semble toutefois suivre une tendance légèrement à la baisse, tant concernant la mobilité dans les hautes écoles (-0,2 mio entre 2019 et 2024) que concernant celle des étudiants en formation professionnelle et académique (-0,1 mio entre 2019 et 2024). D'autres informations sur les dépenses pour la formation sont disponibles au chapitre 2.6.6 du présent rapport.

Les charges nettes d'exploitation dans le domaine de la santé représentent CHF 367,4 mios en 2021 et tendent à se stabiliser à l'horizon 2024 (-0,3%). La maîtrise des coûts de la santé s'observe notamment sur les prestations hospitalières (prise en charge cantonale de 55% des coûts LAMal) qui sont globalement stables entre 2019 et 2024 avec un montant oscillant entre CHF 167,7 mios et CHF 168,4 mios sur ces années. Si le volume des activités stationnaires reste somme toute assez élevé, le virage ambulatoire semble être amorcé. Les prestations d'intérêt général (PIG), qui s'élèvent à CHF 67,8 mios en 2021, subissent une forte baisse (-29,5%) entre 2019 et 2024, traduisant ainsi le respect des engagements pris par le Conseil d'État et le travail de définition des prestations mené avec les acteurs concernés. Le montant alloué à ce titre au réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) passe ainsi de CHF 59,1 mios en 2019 à CHF 39 mios en 2024. Les coûts du maintien à domicile, qui représentent CHF 41,2 mios au budget 2021, affichent une tendance à la hausse (+8,6% entre 2019 et 2024) en lien avec l'évolution démographique et conformément à la politique entérinée par le Grand Conseil en la matière et devraient ainsi atteindre CHF 43,7 mios à l'horizon 2024. Les dépenses pour les EMS sont maintenues en 2021 au même niveau qu'aux comptes 2019. Elles progresseront toutefois dès 2022 en raison du changement d'échelle d'évaluation des soins qui devrait induire un accroissement des quantités et des temps de prestations pour les résidents. Enfin, il est prévu pour 2021 un budget de CHF 12,3 mios pour les dépenses en matière de prévention et promotion de la santé et de lutte contre les addictions, montant globalement stable sur les années du PFT. Des informations complémentaires sur les dépenses de santé figurent sous le chapitre 2.6.5.

Le budget d'exploitation 2021 en matière de prévoyance sociale totalise CHF 357,5 mios. Il se compose principalement des coûts nets à charge du canton (60%) relatifs à la facture sociale, des charges en terme de protection de l'adulte et de la jeunesse, des prestations complémentaires (PC) AVS/AI, du contentieux LAMal et des dépenses en matière d'accueil extrafamilial. Si les dépenses en matières d'accueil extrafamilial pour le budget 2021 sont globalement stables par rapport aux comptes 2019 (-0,1 mio), elles devraient augmenter sur les années du PFT (+12,4%) pour atteindre près de CHF 25 mios en 2024. Le contentieux LAMal a été adapté en fonction des comptes 2019 (plus bas qu'attendu) en tenant compte d'une augmentation du niveau moyen des primes ainsi que du nombre de créances. Il progressera ainsi de 23,9% entre 2019 et 2024 passant de CHF 14,9 mios en 2019 à CHF 18,4 mios en 2024. Les dépenses nettes en matière de PC AVS/AI augmentent entre les comptes 2019, le budget 2020 et le budget 2021. La hausse du nombre de cas due au vieillissement de la population, la réforme de la loi fédérale en vigueur ainsi que la hausse de certains tarifs en sont les principales causes.

L'amélioration du taux de subventionnement fédéral des PC découlant des efforts déployés par le canton pour favoriser le maintien à domicile ainsi que la démarche mise en place pour systématiser la sollicitation d'allocations pour impotence (API) en faveur des personnes séjournant en institution, permettent toutefois de limiter la progression. Le budget global d'exploitation alloué aux PC AVS/AI passe ainsi de CHF 80,9 mios en 2019 à CHF 84,9 mios en 2021 pour atteindre CHF 88,4 mios à l'horizon 2024. Les coûts liés à la protection de l'adulte et de la jeunesse sont également en hausse avec une progression de 5,7% attendue entre 2021 (CHF 107,1 mios) et 2024 (CHF 113,2 mios). La part cantonale à la facture sociale, qui représente 36,4% des dépenses d'exploitation en faveur de la prévoyance sociale, s'élève pour 2021 à CHF 130,2 mios. Si ce montant est en légère baisse par rapport au budget 2020, il présente cependant une augmentation de 10,4% par rapport à 2019. En cause principalement l'augmentation des subsides LAMal liée la hausse des primes maladies et à la progression du nombre de bénéficiaires. La facture sociale devrait continuer à croître sur les années du PFT (+12,6%). Des informations complémentaires sur la facture sociale sont disponibles au chapitre 2.6.4.

Les charges nettes d'exploitation 2021 intègrent aussi naturellement les dépenses dans d'autres domaines. C'est ainsi un montant de CHF 118 mios qui est prévu au budget 2021 pour la défense, le maintien de l'ordre et la sécurité publique, principalement constitué de charges de personnel (CHF 127,5 mios) pour les établissements pénitentiaires, la police cantonale et les autorités judiciaires. Le mécanisme de progression salariale ainsi que les dotations supplémentaires prévues pour les établissements pénitentiaires expliquent en grande partie la progression des charges nettes de ce domaine (+5,9%) à l'horizon 2024. Le canton de Neuchâtel prévoit également de consacrer en 2021 près de CHF 80 mios de son budget d'exploitation pour le trafic et les télécommunications, soit un montant supérieur de CHF 4 mios à celui des comptes 2019. Il se compose principalement des subsides nets accordés en matière de transports publics (CHF 39 mios) ainsi que des coûts pour les infrastructures routières (CHF 37,8 mios). Ces dépenses nettes globales devraient progresser d'une dizaine de mios en 3 ans pour atteindre CHF 88,7 mios en 2024. Sur le plan de l'économie publique, un budget global d'exploitation de CHF 41,8 mios est prévu en 2021 et devrait rester globalement stable d'ici 2024. Le budget dévolu à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire devrait quant à lui progresser avec un montant net au compte d'exploitation oscillant entre CHF 14,6 mios (2021) et CHF 15,5 mios (2024). De la même manière les dépenses pour la culture, les sports et loisirs ainsi que les églises se situent entre CHF 12,8 mios (2021) et CHF 13,4 mios (2024). Enfin, le budget relatif à l'administration générale, qui regroupe entre autre les frais d'administration des finances et des contributions, les frais informatiques ainsi que les dépenses en matière d'entretien et de gestion des bâtiments administratifs, s'élève à CHF 89,3 mios en 2021 (+15,3% d'ici 2024). Des explications plus détaillées sur les composantes de certains de ces domaines et leur progression sont disponibles aux chapitres 2.6.7 à 2.6.9.

Le produit des divers impôts représente la plus grosse source de revenus d'exploitation de l'État de Neuchâtel avec un montant global pour 2021 de plus CHF 1'175 mios, soit 54.1% des revenus d'exploitation. Les plus importantes rentrées fiscales sont celles des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM) qui représentent près de CHF 900 mios en 2021. Ces recettes qui diminuent globalement de 3,8% entre 2019 et 2021 en raison principalement de la réforme fiscale, sont relativement stables sur les années du PFT avec une progression estimée de 0,7% à l'horizon 2024. Les revenus de l'impôt fédéral direct (IFD), autre rentrée fiscale importante pour l'État, sont estimés au budget 2021 et sur les années du PFT à CHF 99 mios. La hausse de CHF 13,8 mios ainsi observée par rapport aux comptes 2019 est liée au changement de taux lié à la réforme fiscale qui passe de 17,7% en 2019 à 21,2% dès 2020. L'impôt anticipé est évalué au budget 2021 et sur les années du PFT au même niveau que les comptes 2019, soit CHF 20,2 mios. Des informations plus détaillées sur le produit des impôts sont disponibles au chapitre 2.6.10 du présent rapport.

Le produit de la péréquation financière fédérale (RPT) est également une source importante des revenus d'exploitation (11,5% en 2021). L'augmentation importante de la RPT entre 2019 et 2021 (+44,8%) résulte en très grande partie du recul de l'indice de ressources du canton qui passe de 90,5 en 2019 à 81 en 2021. Une croissance inférieure à la moyenne suisse des revenus déterminants des personnes physiques et une forte baisse des bénéficiaires déterminants des personnes morales avec statut fiscal spécial en sont la principale cause. Le chapitre 2.6.11 reprend cette thématique plus en détail.

2.4. Résultat financier

Le résultat financier regroupe la totalité des charges et revenus à caractère financier. On y trouve notamment les charges et revenus liés à la gestion de la dette pour près de CHF 23 mios au budget 2021, les revenus d'immeubles (PA et PF) pour environ CHF 24,5 mios, les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêt sur le capital de dotation) pour CHF 29 mios ou encore les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 8 mios.

Au budget 2021, le résultat financier présente un excédent de revenus de CHF 42 mios, soit une détérioration de CHF 5,4 mios par rapport aux comptes 2019 mais une hausse de CHF 0,5 mios par rapport au budget 2020. L'amélioration devrait se poursuivre sur les années à venir avec une progression attendue de 8.6% à l'horizon 2024 (excédent de revenus de CHF 45,6 mios). Si l'écart par rapport aux comptes 2019 s'explique en grande partie par la hausse des charges nettes d'intérêts relatives à la dette (+4,2 mios) suite à l'assainissement financier du RHNe fin 2019, un marché des capitaux attractif permet toutefois d'entrevoir des charges nettes d'intérêts moins élevées qu'au budget 2020 (-1,5 mio) malgré l'augmentation de la dette et le climat d'incertitude provoqué par la pandémie. À moyen terme, ce poste budgétaire devrait d'ailleurs diminuer

encore de CHF 0,9 mios pour atteindre CHF 21,3 mios en 2024. En outre, si les prévisions en matière d'intérêts moratoires versés par les contribuables sont stables entre 2020 et 2024 (CHF 8 mios), elles intègrent une baisse de CHF 2,6 mios par rapport aux derniers comptes clôturés. Quant aux revenus des immeubles (PA et PF), budgétisés à un niveau proche des comptes 2019, ils sont en diminution par rapport au budget de l'année précédente (-1,8 mio) mais devraient progresser de CHF 2,6 mios à l'horizon 2024. Enfin, le budget 2021 intègre une participation au bénéfice de la BCN de CHF 22,8 mios, soit à un niveau supérieur aux comptes 2019 (+1,9 mio) ainsi qu'au budget 2020 (+1 mio). Le plan financier et des tâches prévoit par ailleurs une hausse supplémentaire de CHF 1 mio pour cette source de revenu.

Des informations détaillées sur le financement des tâches publiques et la dette sont disponibles au chapitre 4.

2.5. Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire se compose principalement des prélèvements et des attributions à différentes réserves au bilan de l'État (réserves de retraitement du PA et du PF, réserve pour amortissements, réserve de politique conjoncturelle, réserve de lissage des recettes fiscales ou encore réserve du programme d'impulsion).

Le budget 2021 présente un excédent de revenus extraordinaires de CHF 31,4 mios, soit une baisse de 24,7% par rapport au budget 2020 (CHF 41,8 mios) et une baisse de 36% par rapport aux comptes 2019 (CHF 49,1 mios). Il présente en outre une baisse constante sur les années du PFT, pour atteindre CHF 25,5 mios à l'horizon 2024.

La différence avec les comptes 2019 ainsi qu'avec le budget 2020 s'explique en grande partie par un prélèvement extraordinaire de CHF 29 mios à la réserve de retraitement du PA, prévu au budget 2020 dans le cadre de la cession de la H20 à la Confédération, et qui a finalement été comptabilisé lors du bouclage 2019.

Parallèlement, le budget 2021 tient compte d'un prélèvement à la réserve du programme d'impulsion (CHF 4,5 mios) supérieur au prélèvement comptabilisé en 2019 (CHF 1,3 mio). Ces prélèvements annuels sont destinés à neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultat. Bien qu'un prélèvement similaire ait bien été inscrit au budget 2020 (CHF 6,2 mios), il n'apparaît pas dans le résultat extraordinaire mais dans le résultat d'exploitation compte tenu d'un changement dans la méthode de comptabilisation. Enfin, si des prélèvements à la réserve du programme d'impulsion sont également prévus sur les années du PFT, ceux-ci diminuent fortement par rapport au budget 2021 (CHF 3,1 mios en 2022, puis CHF 1,5 mios en 2023 et CHF 1,3 mios en 2024).

Un prélèvement de CHF 20,2 mios à la réserve spécifique pour les amortissements du patrimoine administratif est prévu au budget 2021, contre CHF 21,3 mios au budget 2020 et CHF 17 mios aux comptes 2019. Le but de ces prélèvements est de neutraliser le surplus d'amortissement sur 20 ans qui découle de la réévaluation du patrimoine administratif effectuée lors du passage au MCH2. Leurs montants ont été fixés lors du retraitement pour les 20 ans à venir. Ils s'élèveront donc à CHF 22,2 mios en 2022 et à CHF 23,4 mios les deux années suivantes.

Finalement, une partie importante de l'écart entre le budget 2020 et le budget 2021 provient des mouvements relatifs au lissage des revenus fiscaux des personnes morales et de l'impôt fédéral direct, entré en vigueur en 2020. En effet, alors que le budget 2020 prévoyait une attribution de CHF 8,6 mios à la réserve de lissage, le budget 2021 intègre quant à lui un prélèvement de CHF 6,7 mios à cette même réserve (amélioration de CHF 15,3 mios), conséquence de la baisse des recettes fiscales des personnes morales induites par la réforme. Des prélèvements à la réserve de lissage sont également prévus les années suivantes (CHF 4 mios en 2022, CHF 2,4 mios en 2023 et CHF 0,8 mio en 2024), conformément aux dernières estimations concernant les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct. Des informations plus détaillées sont disponibles au chapitre 2.6.8. Rappelons que les prévisions fiscales prises en compte pour le calcul du lissage n'intègrent pas les effets de la crise économique liée à la COVID. L'amendement qui vous sera proposé intégrera donc une nouvelle estimation du mécanisme de lissage, tenant compte de l'impact sur les recettes fiscales de la crise sanitaire et économique, et qui devrait, selon toute vraisemblance, conduire à des prélèvements plus importants.

2.6. Informations complémentaires

Ce chapitre a pour objectif de donner des renseignements plus détaillés et complémentaires aux informations des chapitres 2.3 à 2.5 ci-dessus.

2.6.1. Charges et revenus du compte de résultat par nature

Le détail des charges et revenus du compte de résultat sont disponibles à l'annexe 1 :

Tableau n° 2 : Charges de personnel
Tableau n° 3 : Biens, services et autres charges d'exploitation
Tableau n° 4 : Charges d'amortissement
Tableau n° 5 : Charges financières
Tableau n° 6 : Revenus financiers
Tableau n° 7 : Attribution aux fonds et financements spéciaux
Tableau n° 8 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
Tableau n° 9 : Charges de transfert
Tableau n° 10 : Revenus de transfert
Tableau n° 11 : Patentes et concessions
Tableau n° 12 : Taxes
Tableau n° 13 : Revenus divers

L'annexe 2 présente en outre l'évolution de la fortune des fonds appartenant à l'État compte tenu des prélèvements et attributions prévus au budget et au PFT.

2.6.2. Charges de personnel et effectifs

Le détail des charges de personnel est disponible dans le tableau 2 figurant à l'annexe 1. Celui-ci comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation).

Rappelons que le nouveau système salarial harmonisé développé pour les populations administratives et enseignantes est entré en vigueur en 2017. Les charges salariales concernant les enseignants du secondaire 2 sont incluses dans les charges de personnel de l'État. Les enseignants des cycles 1, 2 et 3 sont eux des employés communaux. L'État participe à hauteur de 45% à leurs charges salariales (37% LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

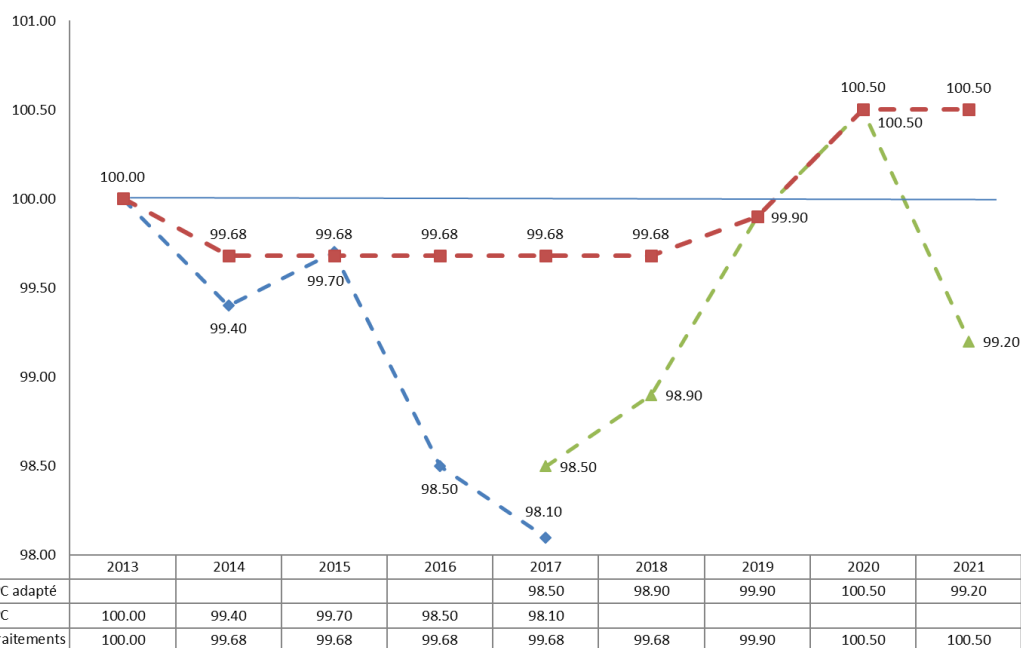
Les charges de personnel atteignent CHF 457,8 mios au budget 2021. A l'instar des derniers budgets, ce montant comprend un écart statistique de CHF 15,2 mios afin de tenir compte notamment des incidences financières liées aux délais de carence ou au remplacement du personnel âgé (départ à la retraite) par du personnel plus jeune. L'augmentation par rapport au budget 2020 est de CHF 5,7 mios. Cet écart provient essentiellement de la hausse au niveau de l'effectif (voir commentaires par département à la page suivante) ainsi que des charges sociales.

L'augmentation de CHF 17,5 mios en regard des comptes 2019 trouve également son explication au travers de la hausse de l'effectif et des charges sociales, mais aussi en raison de la dissolution partielle de la provision Magistrats suite à un changement méthodologique relatif à son évaluation (adaptation d'année en année conformément à la progression du droit à la rente). Du fait de l'application des mécanismes de progression salariale (échelons) et du renchérissement, les charges de personnel sont estimées à quelques CHF 476 mios à l'horizon 2024.

En terme d'indexation, l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) s'est replié de 1,3 point entre mai 2019 et mai 2020. Pour rappel, le repli de l'IPC des années 2013 à 2016 n'avait été que partiellement répercuté sur les traitements, créant ainsi une « réserve d'indexation » qui a été comblée suite à l'augmentation de l'IPC ainsi qu'au 0,4 point d'indexation « abandonné » par le Grand Conseil dans le cadre des discussions budgétaires 2017. En 2019 et 2020, les traitements étaient alignés avec l'évolution de l'IPC.

Ainsi, pour le budget 2021, le Conseil d'État propose une nouvelle mise en réserve d'indexation, en maintenant l'indice des traitements inchangé par rapport à l'année 2020 (voir tableau récapitulatif 2013-2021 ci-dessous).

Evolution comparée de l'IPC et des traitements 2013 à 2021 (avec correction de la réserve d'indexation, 2021 provisoire)



Les effectifs présentés dans le tableau ci-dessous se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.70	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	0.00	0.0%
Autorités exécutives (AUEX)	34.50	35.10	35.40	35.40	35.40	35.40	+0.30	+0.9%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.65	9.65	9.75	9.75	9.75	9.75	+0.10	+1.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	88.15	89.00	90.85	90.85	90.85	90.85	+1.85	+2.1%
Dpt finances et santé (DFS)	430.14	464.95	472.27	477.55	477.55	474.85	+7.32	+1.6%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	802.75	815.15	819.65	821.75	823.25	824.25	+4.50	+0.6%
Dpt éducation et famille (DEF)	341.75	357.63	365.70	371.40	373.70	376.20	+8.07	+2.3%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	352.14	350.94	347.64	347.64	347.64	344.64	-3.30	-0.9%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	286.66	292.46	313.06	311.46	310.66	310.66	+20.60	+7.0%
Total personnel administratif	2'353.44	2'423.08	2'462.52	2'474.00	2'477.00	2'474.80	+39.44	+1.6%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	43.40	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	0.00	0.0%
Total Conseil d'État et magistrats	48.40	47.50	47.50	47.50	47.50	47.50	0.00	0.0%
Total État	2'401.84	2'470.58	2'510.02	2'521.50	2'524.50	2'522.30	+39.44	+1.6%
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+68.74	+39.44	+11.48	+3.00	-2.20		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.9%	+1.6%	+0.5%	+0.1%	-0.1%		

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2'470,6 EPT (équivalents plein temps) au budget 2020 à 2'510 EPT au budget 2021, soit une augmentation de 39,4 EPT. La plupart de ces augmentations de postes sont autofinancées (par ex. par le biais de l'activation des charges de personnel au travers d'un crédit d'engagement : incidence financière sur le compte des investissements et neutralisation au niveau du compte de résultat), financés par des tiers (par ex. par la Confédération), voir compensés (par ex. via une hausse prévue des émoluments). Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives par rapport au budget 2020 sont détaillées ci-après.

Aux autorités judiciaires, on note une augmentation globale d'effectif de 1,9 EPT. Le secrétariat général bénéficie de 1,5 EPT dont un poste de secrétaire itinérant à 100% (en raison de la hausse du taux d'absentéisme du personnel judiciaire) et d'un poste à 50% de secrétaire RH (suite à l'accroissement de la charge en matière RH). Les 0,4 EPT restants sont attribués au Tribunal régional de Boudry : lors des mesures d'économies au budget 2018, deux postes ont été repourvus à des taux inférieurs de 20% chacun. Ces pourcentages se sont avérés insuffisants et ont nécessité d'être revus à la hausse.

Au DFS, on relève une augmentation totale de 7,3 EPT dont 6,2 EPT au SBAT (divers postes de chefs de projet architectes financés via les crédits d'engagement concernés pour l'assainissement du patrimoine, le CERM ou les archives de l'État)

et 4 EPT au SIEN (deux chefs de projet, un administrateur système et un technicien micro pour l'éducation numérique qui sont également financés par le biais des crédits d'engagement). Parallèlement, des diminutions de 2 EPT et 1,1 EPT sont annoncées respectivement au SCSP (chargé de missions qualité et cyber-identité et collaborateur scientifique mise en œuvre RHNe) et à l'OORG (marketing GU et chef programme de communication). Ces diminutions correspondent à des renoncements de postes prévus au budget 2020 pour la gestion de différents projets.

Au DJSC, l'effectif augmente de 4,5 EPT, dont 1,2 EPT pour le secteur des documents d'identité (JUST) donnant lieu à un dédommagement de la Confédération ; 1,3 EPT au SCNE pour l'engagement d'un archiviste en lien avec le projet Vitamine pour la réorganisation de l'administration (financé par le crédit d'engagement), ainsi que pour le renforcement de la direction en prévision à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la culture et finalement ; 1,5 EPT au SPNE, dont 1 en regard du plan d'action pour l'augmentation du nombre d'agents de détention, et 0,5 financé par le canton du Jura dans le cadre d'un mandat passé pour les évaluations pénales. Des augmentations moins significatives concernent encore le SJEN, le SSPO et le SSCM (ce dernier étant autofinancé).

Au DEF, l'augmentation de 8,1 EPT par rapport au précédent budget provient principalement du SFPO qui voit son effectif croître de 5,6 EPT en raison de plusieurs augmentations de taux d'activité et divers nouveaux postes dont certains sont autofinancés via les crédits d'engagement éducation numérique et programme d'impulsion (coordinateur compétences de base, coach OFIJ, responsable de projet). Au SPAJ, 2,2 EPT supplémentaires sont prévus pour des nouveaux postes d'assistants sociaux. Signalons encore 0,5 EPT pour un poste de gestionnaire en lien avec le fonds de la formation professionnelle initiale en mode dual (autofinancement par la contribution des employeurs) et la réallocation des ressources du CEFNA (5,8 EPT) dans le cadre du transfert de ses activités dans les autres centres professionnels (effet neutre).

L'effectif du DDTE diminue de 3,3 EPT entre le budget 2020 et le budget 2021. Cette situation s'explique notamment au SCTR où un seul poste au lieu de deux (mais de durée d'engagement plus longue) a finalement été privilégié pour mener les études en lien avec l'avancement du RER dans le cadre du programme d'impulsion. Des diminutions globales de 2,6 EPT et 1 EPT sont en outre à signaler du côté du SPCH et du SGRF (départs non remplacés ou compensés par des augmentations de taux d'activité de moindre importance). À signaler que ces baisses sont atténuées par un nouveau poste de collaborateur scientifique au SFFN (0,8 EPT) pour la mise en œuvre de la convention-programme « Protection de la nature 2020-24 » et par un nouveau poste (0,4 EPT) pour l'inspection vétérinaire dans le cadre des cours destinés aux propriétaires de chiens (suite à la décision du Grand Conseil lors de la révision de la loi sur les chiens).

Au DEAS, l'augmentation de 20,6 EPT concerne pour moitié le SEMP (10,5 EPT) et est à mettre en lien avec la hausse du taux de chômage (engagement de nouveaux conseillers en personnel). Rappelons que ces EPT sont totalement financés par la Confédération dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI). 5,2 EPT supplémentaires sont ensuite annoncés au SMIG pour des postes d'enseignants dans le cadre du projet ESPACE (compensation par réallocation de budget) et pour la GED. Enfin, une augmentation de 2 EPT est prévue au COSM (projet ESPACE) et de 2,9 EPT au SASO pour, d'une part, le renforcement du secteur contrôle de l'ODAS et, d'autre part, l'engagement d'un chargé de projet dans le cadre du rapport 20.012 portant sur la lutte contre le surendettement.

Signalons encore qu'une augmentation de 12,3 EPT est à prévoir à l'horizon 2024 par rapport aux estimations pour 2021. Celle-ci concerne plus particulièrement le SBAT (reprise des concierges du site de Perreux), le SPNE (plan d'action agents de détention), le SFPO et le SPAJ.

2.6.3. Amortissements

La LFinEC et son règlement précise que les actifs du patrimoine administratif sont amortis dès la date de leur mise en service, selon le taux défini par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

L'estimation des charges d'amortissements inscrites au budget et PFT se base sur des simulations effectuées à partir de trois sources différentes :

- La première est constituée des immobilisations existantes (dont la valeur est entièrement capitalisée) et d'ores et déjà mises en service (les projets qui en sont à l'origine étant arrivés à leur terme). La part de simulation effectuée à partir de cette source est très fiable, puisqu'elle s'appuie sur les valeurs inscrites au bilan et que la mise en service est déjà intervenue ;
- La deuxième base se compose des montants déjà capitalisés mais qui ont trait à des projets encore en cours et dont la projection d'amortissements est réalisée à partir d'une date de mise en service estimée par l'entité qui a la charge du projet ;
- Enfin la troisième source comprend les dépenses qui sont portées au budget 2020, au budget 2021 et au PFT 2022-2024 sur les projets d'investissement en cours, ou à solliciter ultérieurement (dépenses qui ne sont pas réalisées au moment de la simulation). Là également, il s'agit de se référer à une date de mise en service estimée.

Parce qu'elles se fondent sur des données théoriques (dépenses budgétées et dates de mise en service estimées), la deuxième et la troisième source sont peu fiables et les projections qui en découlent peuvent se révéler éloignées des amortissements qui seront effectivement comptabilisés dans les comptes.

Les charges d'amortissements portées au budget 2021 s'élèvent à CHF 64,1 mios. Conformément au MCH2, elles sont réparties dans deux groupes de natures comptables : le groupe 366 qui intègre les charges de transfert et qui comprend les amortissements des subventions à l'investissement versées à des tiers et activées au bilan (CHF 22 mios au budget 2021), et le groupe 33 qui recense toutes les autres charges d'amortissement (CHF 42 mios au budget 2021). Le détail est disponible dans le tableau 4 de l'annexe 1.

Les amortissements globaux sont amenés à croître de manière significative, puisqu'ils devraient atteindre CHF 78,6 mios en 2024 (+22,6%). Même si cette évolution est logique vu l'accroissement souhaité des investissements, elle est à relativiser s'agissant des années de la PFT, puisque la proportion des simulations effectuées pour des projets en cours ou à entreprendre (basée sur des dates de mise en service hypothétiques et des dépenses d'investissement portées au budget et au PFT, mais non effectivement réalisées) passe de 15% du volume total des amortissements en 2021 à 40,7% en 2024. Les principaux projets responsables de la progression des amortissements, dans les années à venir, sont le crédit-cadre de CHF 26,8 mios pour le renouvellement des infrastructures informatiques dont la date de mise en service est estimée en 2022 (SIEN), le crédit à solliciter pour le regroupement de l'administration « partie Tivoli EST » (SBAT), dont la mise en service est également prévue en 2022, le crédit pour la 1^{ère} étape d'un programme d'assainissement du patrimoine immobilier de CHF 44 mios (SBAT), dont la mise en service estimée est en 2023, et les études pour la concrétisation du RER neuchâtelois (SCTR) qui devrait courir jusqu'en 2022. À contrario, les actifs acquis du CEG (CHF 1,7 mios d'amortissements annuels) seront entièrement amortis en fin d'exercice 2022.

Rappelons que la cession de la H20 à la Confédération avait fait l'objet de la planification d'un amortissement extraordinaire de CHF 37 mios au budget 2020 qui a finalement été comptabilisé aux comptes 2019 à hauteur de CHF 38,3 mios. Ce transfert de propriété explique les différences marquées qui sont révélées par la comparaison entre le budget 2021, les comptes 2019 et budget 2020 (respectivement -39,9 mios et -38,2 mios).

Enfin, le prélèvement à la réserve spécifique pour le surplus d'amortissements découlant du passage au MCH2 (revenu extraordinaire) figure pour CHF 20,2 mios au budget 2021.

2.6.4. Dépenses pour la prévoyance sociale

Facture sociale

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Subsides LAMal	35'432'636	43'448'300	44'406'100	48'180'700	51'903'100	55'321'100	+957'800	+2.2%
Bourses études	3'013'571	3'012'000	3'525'000	3'765'000	3'825'000	3'825'000	+513'000	+17.0%
Avances contributions entretien	211'191	420'000	552'000	594'000	594'000	594'000	+132'000	+31.4%
Aide sociale	64'656'493	68'748'200	65'264'500	66'982'800	69'478'500	70'025'200	-3'483'700	-5.1%
Lutte contre les abus	856'519	1'039'900	1'076'010	1'092'040	1'107'730	1'122'180	+36'110	+3.5%
Intégration socio-professionnelle	6'086'524	6'162'380	6'299'600	6'359'600	6'419'600	6'419'600	+137'220	+2.2%
Partenariat social privé	1'567'695	2'813'600	2'732'600	2'682'600	2'656'100	2'658'100	-81'000	-2.9%
Alfa Sal	3'430'837	3'475'600	3'470'200	3'506'700	3'543'300	3'580'800	-5'400	-0.2%
FIP financement LACI	2'609'370	2'850'700	2'835'360	2'918'580	2'968'820	3'018'960	-15'340	-0.5%
Total	117'864'836	131'970'680	130'161'370	136'082'020	142'496'150	146'564'940	-1'809'310	-1.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+14'105'844	-1'809'310	+5'920'650	+6'414'130	+4'068'790		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+12.0%	-1.4%	+4.5%	+4.7%	+2.9%		

Globalement, le budget 2021 de la facture sociale est inférieur au budget 2020, passant d'un total à 100% de CHF 220,1 mios à CHF 216,8 mios, soit un montant de CHF 130,2 mios pour la part de 60% du canton.

Néanmoins, le budget 2021 est en augmentation par rapport au résultat des comptes 2019. La principale cause de l'augmentation des dépenses provient de la composante « Subsides LAMal ». Cette composante est prévue à la hausse en raison de la prise en compte de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de la progression du nombre de bénéficiaires, en particulier d'une augmentation régulière des effectifs des bénéficiaires de PC AVS.

Pour la composante « Aide sociale », les dépenses des SSR ont été revues à la baisse en regard du résultat des comptes 2019. Il est toutefois prévu une légère hausse de cette composante par rapport au résultat 2019 au titre des dépenses du domaine de l'asile, dans la mesure où de nombreux forfaits fédéraux arriveront à échéance en 2021 et ces prochaines années.

Comme en 2020, il est prévu de continuer à renforcer progressivement l'insertion socio-professionnelle gérée par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS). Par ailleurs, le budget 2021 contient également les moyens prévus par le rapport 20.012 relatif à la lutte contre le surendettement.

S'agissant du PFT, la facture sociale présente une progression constante sur la période concernée. Cette progression découle toujours des deux éléments mis en avant ci-dessus, à savoir l'augmentation des dépenses prévues dans la composante «Subsides LAMal » et la fin programmée de forfaits fédéraux dans le domaine de l'asile.

Il est en outre important de rappeler que dans cette version du budget et du PFT, les dépenses nettes de la facture sociale ont été évaluées sans tenir compte d'un éventuel effet lié à la crise sanitaire COVID-19.

Protection de l'adulte et de la jeunesse

Adulte :

Les subventions globales à allouer aux institutions actives, sur sol neuchâtelois, dans le domaine de la protection de l'adulte sont évaluées à CHF 55,3 mios au budget 2021, soit CHF 4,9 mios de plus qu'au budget 2020. Une partie de cette augmentation est imputable au projet de reprise des ateliers « Astelle » par la Fondation Alfaset et jusque-là gérés par le CNP. Rappelons que ce transfert d'activités est financièrement neutre pour l'État, puisque l'augmentation de la subvention attribuée à ladite fondation est compensée par une diminution des PIG et autres prestations à destination du CNP. L'autre principal facteur responsable de la progression observée entre les budgets 2020 et 2021 est l'augmentation annuelle automatique des charges de l'ordre de CHF 2 à 2,5 mios. Celle-ci est due à des raisons démographiques, notamment le passage au secteur adulte des jeunes handicapés, l'augmentation de l'espérance de vie des personnes vivant en institution et la complexification des situations. Cette croissance systématique des coûts ne peut être endiguée sans un changement profond de paradigme (par exemple virage ambulatoire). C'est toujours pour ces mêmes raisons démographiques que cette progression régulière et systématique s'opère sur les années du PFT, portant les dépenses pour la protection de l'adulte dans le canton à CHF 62,8 mios en 2024.

En ce qui concerne le placement des adultes hors canton, il représente une dépense de CHF 10,4 mios en 2021. Ces coûts semblent stables dans la mesure où ils ne devraient augmenter que de CHF 50'000 à l'horizon 2024.

Jeunesse :

Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse poursuit la mise en œuvre du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse où l'accent est mis sur le développement de prestations nouvelles complémentaires et alternatives permettant aux jeunes de rester dans leur famille. Le nouveau dispositif se déploie ainsi sur quatre axes prioritaires: le soutien à la parentalité, les mesures ambulatoires, les familles d'accueil avec hébergement et les institutions d'éducation spécialisée. Le dispositif permet également des économies financières qui sont traduites au budget 2021 et sur les années du PFT (2022-2024).

Preuve en est qu'au budget 2021 les subventions brutes à allouer aux institutions d'éducation spécialisée s'élèvent à CHF 31,3 mios (institutions dans le canton et hors canton confondues), pour finalement s'établir à CHF 28,6 mios en 2024. Logiquement, et afin d'atteindre ce résultat, les moyens attribués au développement de l'accueil en milieux ouverts ou en familles d'accueil croissent, mais dans une moindre mesure puisque de CHF 10,2 mios en 2021, ils passent à CHF 11,5 mios en 2024. Les recettes liées à la participation parentale au placement de l'enfant figurent pour CHF 7,3 mios au budget 2021, puis progressent pour se situer à CHF 8,4 mios en 2024. Cette croissance de recettes est principalement liée à un changement de paradigme en ce qui concerne la participation parentale. En effet, il sera procédé, entre autres, à un réajustement à la hausse du tarif journalier facturé aux parents au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI. Il ne s'agit cependant nullement d'une amélioration attendue pour les comptes de l'État dans sa globalité, puisque c'est la CCNC qui prendra en charge les coûts facturés aux parents qui bénéficient des prestations complémentaires et que ces dernières sont financées par le canton (DEAS).

Prestations complémentaires AVS/AI

La législation fédérale fixe les règles applicables en matière de prestations complémentaires AVS/AI qui permettent la couverture des besoins vitaux des personnes au bénéfice de rentes (vieillesse, survivant ou invalidité). Ces charges sont en constante augmentation depuis plusieurs années notamment en raison d'une hausse des volumes induite par le vieillissement de la population. Toutefois la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires couplée à l'augmentation des tarifs journaliers dans le cadre de la réforme menée par le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et à l'adaptation à la hausse des tarifs des soins de longue durée selon l'article 25a LAMal, contribuent également à la hausse des prestations versées par le canton. La hausse des revenus liés permet cependant de contenir cette progression. La politique menée pour favoriser le maintien à domicile permet en effet d'améliorer le taux de subventionnement fédéral des PC. D'autre part, grâce à une démarche conjointe entre l'office AI, les EMS et l'État, la sollicitation d'allocations pour impotence est désormais systématique pour les personnes placées en institution, limitant ainsi les charges futures.

Accueil extrafamilial

La loi sur l'accueil extrafamilial (LAE) intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'Etat avant de verser sa participation aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE. Le conseil qui gère le fonds propose annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs.

Au budget 2021, le versement aux structures d'accueil subventionnées est fixé à CHF 22,2 mios et progresse ensuite pour atteindre CHF 25 mios en 2024. La contribution cantonale au fonds d'accueil extrafamilial est fixée à CHF 10,9 mios en 2021 et elle devrait s'élever CHF 13,7 mios en 2024. En terme de proportion, l'État contribue à hauteur de 48,4% en 2021 aux ressources du fonds (le reste étant le financement des employeurs), puis sa part grimpe à 54% en 2024.

À relever ici aussi que la contribution des employeurs étant liée à la masse salariale, elle est appelée à se réduire avec la crise de la COVID-19. Cet effet interviendra toutefois principalement en 2022 selon les informations reçues des caisses de compensation.

2.6.5. Dépenses de santé

Prestations hospitalières

Elles représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise². Les prestations hospitalières 2021, supérieures de CHF 3 mios à ce qui avait été prévu au budget 2020, ont été ajustées, en fonction des coûts réellement intervenus aux comptes 2019 (CHF 168.4 mios) et liés à un volume des activités stationnaires plus intense que prévu. Le virage ambulatoire permet toutefois de contenir la hausse. En 2021, les prestations hospitalières dispensées dans le canton représentent un coût de CHF 116,9 mios. Le financement des prestations hospitalières hors canton s'établit à CHF 50,8 mios en 2021.

Prestations d'intérêt général (PIG)

Les PIG correspondent à des prestations réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) et exclues des tarifs hospitaliers LAMal. Le montant global alloué aux PIG en 2021 diminue de CHF 14,8 mios par rapport aux comptes 2019 et de CHF 6,7 mios par rapport au budget 2020. Une partie de la baisse des PIG par rapport aux comptes 2019 (-4,6 mios) est due aux opérations de recapitalisation du RHNe, puisque dès l'exercice 2020, c'est le canton qui s'acquitte des remboursements de la dette reprise de l'établissement hospitalier et des charges d'intérêts y relatives qui sont retranchées des PIG. Au budget 2021, les PIG en faveur du RHNe se montent ainsi à CHF 46 mios, tandis que celles à verser au CNP sont évaluées à CHF 17,5 mios. Le canton prévoit en outre d'attribuer un montant de CHF 2,8 mios aux services d'urgence et de dépenser CHF 0,5 mio pour les PIG hors cantons. Des prestations supplémentaires sont à prévoir en lien avec les projets d'organisation des différentes institutions. La baisse des PIG observée devrait se poursuivre sur les années du PFT. Les montants dévolus aux services d'urgences devraient quant à eux légèrement augmenter (+4,7%) tout comme celui des PIG hors cantons qui devrait plus que doubler d'ici à 2024.

Maintien à domicile

La politique menée en terme de planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à diminuer le nombre de lits en EMS, au profit d'une augmentation de l'offre d'appartements avec encadrement, d'un renforcement des prestations de maintien à domicile et de la création de structures d'accueil intermédiaires. Ainsi et conformément à cette politique, les subventions pour le maintien à domicile s'accroissent de 8,6% entre les comptes 2019 et le PFT 2024. En ce qui concerne les prestations dispensées par les infirmières indépendantes et les organisations privées d'aide et de soins à domicile (OSAD), il est également question d'une croissance des charges de CHF 1 mio entre 2020 et 2021 (CHF 4,9 mios en 2020 et CHF 5,9 mios en 2021). Cette dernière résulte de la prise en compte d'une augmentation annuelle de 5% de l'activité des professionnels privés couplée à une adaptation à la hausse des tarifs, conformément aux changements intervenus dans le cadre de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

EMS

Les dépenses globales de CHF 66,4 mios prévues en 2021 pour ce domaine sont largement supérieures à celles révélées par les comptes 2019 (+17,8 mios). Cependant cette différence est explicable par le fait qu'à l'exercice 2019, des dissolutions de provisions en lien avec la thématique sont intervenues, améliorant ainsi le résultat de la même année de CHF 18,9 mios. Abstraction faite de ces régularisations comptables, les coûts pour les EMS de 2021 restent au niveau de 2019. Les subventions allouées pour les EMS progressent à partir de 2022 (CHF 69,5 mios en 2022, pour atteindre CHF 72 mios en 2024). Ceci est principalement imputable au changement de l'échelle d'évaluation des soins à implémenter dans les EMS qui induira, selon les projections actuelles, un accroissement en terme de quantité et de temps de prestations pour les résidents.

Prévention et promotion de la santé et lutte contre les addictions

L'essentiel des dépenses en la matière a trait aux problématiques liées aux addictions, stables sur la période 2021-2024 (CHF 9,6 mios). À celles-ci s'ajoutent un montant de CHF 2,6 mios pour la prévention et promotion de la santé qui devrait légèrement augmenter en 2022 (+0,1 mio) puis se stabiliser jusqu'en 2024.

² Lien vers la [planification hospitalière 2016-2022](#)

2.6.6. Dépenses pour la formation

Éducation numérique

Le budget 2021 et le PFT 2022-2024 tiennent compte de l'introduction de l'éducation numérique à l'école obligatoire et dans le secondaire 2 avec l'enseignement de nouvelles matières. Les actions prévues dans ce programme et validées par le Grand Conseil en juin 2020 s'inscrivent dans les travaux menés à l'échelon intercantonal et national. La mise en place de ce projet d'envergure nécessite ainsi l'engagement de personnel supplémentaire et l'achat de matériel d'enseignement et de formation particuliers qui induisent une hausse des dépenses d'exploitation dans ce domaine ainsi que des investissements spécifiques (cf. chapitre 3.3).

Disparition du CEFNA et nouvelle stratégie pour la formation des adultes

Le besoin en formation des adultes pour les compétences dites de base a très fortement diminué ces dernières années, influencé par la baisse du chômage, la réorganisation du domaine de l'asile et la baisse des flux migratoires. Il a ainsi été décidé de fermer à la fin de l'année 2020 le Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA). Les autres formations auparavant dispensées par le CEFNA (formations débouchant sur un certificat fédéral, sur une attestation fédérale de capacité, sur un titre fédéral supérieur ou sur des attestations délivrées par les associations professionnelles) sont confiées dès 2021 au CIFOM, au CPLN et au CPMB. Ces derniers continueront en outre de dispenser certaines compétences de base spécifiques. Un budget de CHF 1 mio a ainsi été prévu pour la formation initiale des adultes en lien avec la nouvelle stratégie dans ce domaine souhaitée par le Conseil d'État et qui sera proposée au Grand Conseil prochainement.

Contrat formation

Depuis le 1er janvier 2020, toute entreprise neuchâteloise formant un-e apprenti-e bénéficie d'un soutien financier. Ce soutien intervient dans le cadre de la mesure « contrat-formation », qui vise à encourager les entreprises et institutions neuchâteloises à former des apprenti-e-s. Un montant est octroyé par apprenti-e en formation à chaque fin d'année scolaire, et selon le domaine de formation suivie. Le fonds dédié est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du canton à hauteur de 0,58% de la masse salariale de leur entreprise, effectué directement par les caisses de compensation auxquelles sont affiliés les employeurs. Le solde subsistant, une fois les contributions versées aux employeurs sert à atténuer les coûts de la formation plein-temps que supporte l'État. Les recettes annuelles alimentant le fonds, budgétées à hauteur de CHF 39 mios et issues des prélèvements auprès des employeurs restent parfaitement stables de 2021 à 2024. Le soutien financier redistribué aux entreprises, au prorata du nombre d'apprentis qu'elles forment passe de CHF 20 mios en 2021, à CHF 23,2 mios en 2024, tenant compte d'une intensification de la formation duale, effet justement recherché par le contrat formation. Logiquement, les ressources financières qui restent en mains de l'État, dans le but d'atténuer les coûts de la formation plein temps tendent à baisser (CHF 18,3 mios en 2021 et CHF 14,9 mios en 2024). Ces dernières sont réparties dans les écoles dispensant de la formation professionnelle à plein temps (CIFOM, CPLN et Lycées).

À relever aussi que les effets de la crise COVID-19 sur le volume des contributions des employeurs se fera sentir principalement en 2022 selon les informations reçues des caisses de compensation.

2.6.7. Dépenses dans le domaine du trafic et des télécommunications

Transports publics

Les subventions brutes versées aux entreprises de transports s'élèvent à CHF 53,6 mios au budget 2021. Compte tenu de la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ainsi que des participations communales encaissées, les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à près de CHF 39 mios. Ces dernières diminuent de CHF 2,4 mio par rapport au budget 2020 et augmentent par la suite de CHF 3,3 mios entre 2021 et 2024.

S'agissant des subsides versés aux entreprises, la diminution entre 2020 et 2021 concerne essentiellement les charges relatives au trafic régional voyageurs (TRV). Celle-ci intègre notamment le passage au statut "Grandes Lignes" de la liaison Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds. A contrario, les charges au titre des lignes à l'essai et autres augmentent sur la même période en raison d'indemnités supplémentaires pour couvrir la différence tarifaire entre le service direct et OndeVerte. Enfin les dépenses concernant le trafic urbain et touristique évoluent de manière stable.

Au final, même si les économies constatées en matière de transports publics entre 2020 et 2021 sont pérennes, d'autres risques apparaissent dès 2022 et notamment celui de l'arrêt du cofinancement fédéral pour les lignes dont le taux de couverture est insuffisant au regard de la Confédération. Une augmentation importante à l'horizon 2024 est également constatée pour les lignes à l'essai et autres en raison d'un potentiel désengagement des entreprises dans le trafic international.

S'agissant de la participation au FIF, rappelons que celle-ci est calculée sur la base des informations transmises par la Confédération (CHF 11,1 mios en 2021). À moyen terme, cette participation du canton devrait tout de même diminuer d'un demi-million en 2024.

Infrastructures routières

Le budget 2021 consacre 37,8 mios à l'entretien des infrastructures routières en sus des montants prévus en termes d'investissement. Il se compose à plus de 42% de charges de personnel. Le budget alloué aux infrastructures routières est également fortement influencé par les charges d'amortissement (CHF 15,9 mios) découlant des projets (y compris amortissements sur les subventions d'investissement). Si les charges de personnel et les moyens engagés en biens et services demeurent plus ou moins stables à l'horizon 2024 (pas de variation prévue au niveau de l'effectif), il n'en va pas de même pour les amortissements qui vont augmenter de manière significative au cours de la même période (CHF 3,6 mios), parallèlement aux projets importants qui seront sollicités dans les prochaines années en matière de génie-civil.

2.6.8. Dépenses pour la défense, l'ordre et la sécurité publics

Les dépenses nettes pour l'ordre public, la sécurité publique et la défense atteignent près de CHF 114 mios au budget 2021 (CHF 118 mios de charges nettes d'exploitation et CHF 4 mios de revenus financiers). Si les frais de personnel sont les charges les plus significatives dans ce domaine, d'autres dépenses sont prévues au budget 2021 et au PFT 2022-2024. La police cantonale et les établissements pénitentiaires neuchâtelois prévoient par exemple de dépenser en 2021 respectivement CHF 7,1 mios et CHF 3,7 mios pour l'achat de biens, services et marchandises pour la défense et la sécurité (enveloppe globalement stable d'ici à 2024). Les pertes sur créances et les frais d'assistance judiciaire représentent eux un budget de CHF 9,7 mios. Les dépenses pour la défense et le maintien de l'ordre et de la sécurité publique intègrent également un montant de CHF 3,5 mios en faveur des communes au titre de la part aux amendes (en légère augmentation par rapport à 2019 puis stable sur la période) ainsi que CHF 10 mios pour les détentions pénitentiaires hors canton selon les concordats en vigueur. Le produit des amendes, amendes d'ordre, amendes tarifées et ordonnances pénales administratives s'élève au budget 2021 à CHF 20,4 mios (+ 1,8 mio par rapport à 2019) et devrait rester stable sur les années du PFT. Enfin les émoluments à percevoir dans le cadre des procédures de poursuites et faillites sont estimés à CHF 14,6 mios en 2021, en légère progression (+3,7%) entre 2019 et 2024.

L'écart entre les comptes 2019 et le budget 2021 s'explique notamment par la hausse des charges de personnel (CHF 5,2 mios) en particulier à la police cantonale et dans les établissements pénitentiaires. Les amortissements sont également plus élevés qu'ils ne l'étaient en 2019 en raison des divers investissements mis en services (véhicules, équipements de la police, etc.). Enfin diverses recettes comme la participation de l'État au bénéfice du SCAN évoluent à la baisse entre 2019 et 2021, en raison des mesures spéciales limitées dans le temps adoptées pour les exercices 2019 et 2020.

2.6.9. Dépenses en matière d'économie publique

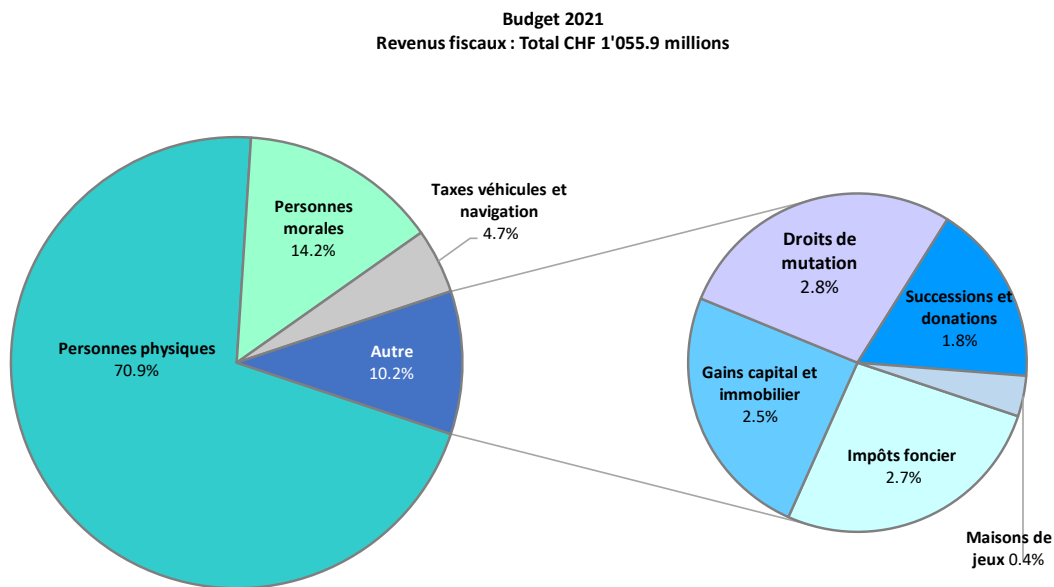
Les dépenses en matière d'économie publique (CHF 41,4 mios en 2021) se constituent principalement de charges de personnel (CHF 18 mios) et de subventions ou amortissement de subventions à l'investissement (CHF 23,9 mios). On relèvera en particulier les subventions pour le développement économique et la politique régionale, bénéficiant autant à des projets qu'à des institutions, qui représentent CHF 10,7 mios (CHF 10,4 mios à l'horizon 2024). S'y ajoutent la subvention en nature pour le pôle d'innovation Microcity (CHF 2,3 mios), les subventions dans le cadre des accords de positionnement stratégiques (APS) pour CHF 1 mio ou encore les subventions (ou amortissements de subventions à l'investissement) pour l'agriculture pour CHF 3,7 mios, en augmentation entre 2019 et 2024 (+15%). Enfin les dédommagements et subventions pour la faune, la forêt et la nature (CHF 0,7 mio au net) et les redevances pour le tourisme (CHF 1,1 mio) sont stables sur la période.

Les émoluments perçus par le service de la consommation et des affaires vétérinaires, conformément à l'arrêté du 24 janvier 2007, sont stables sur la période 2019 – 2024 et s'élèvent à CHF 1,3 mio. Les émoluments facturés par le service faune forêt nature s'élèvent également à CHF 1,3 mio en 2021 en légère augmentation par rapport aux comptes 2019 (+0,2 mio).

2.6.10. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Impôts directs personnes physiques	774'859'437	746'300'000	748'500'000	749'500'000	749'500'000	750'500'000	+2'200'000	+0.3%
Impôts sur le revenu et la fortune	727'284'693	699'500'000	701'000'000	702'000'000	702'000'000	703'000'000	+1'500'000	+0.2%
Impôts à la source	36'033'715	35'000'000	35'000'000	35'000'000	35'000'000	35'000'000	0	0.0%
Impôts frontaliers	11'541'030	11'800'000	12'500'000	12'500'000	12'500'000	12'500'000	+700'000	+5.9%
Impôts directs personnes morales	158'847'338	182'000'000	150'000'000	152'000'000	153'000'000	154'000'000	-32'000'000	-17.6%
Autres impôts directs	88'481'696	114'095'585	108'208'900	108'238'450	109'331'338	109'343'785	-5'886'685	-5.2%
Impôts foncier	11'628'996	28'750'000	28'750'000	28'750'000	28'750'000	28'750'000	0	0.0%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	24'396'674	32'315'585	26'508'900	26'538'450	27'631'338	27'643'785	-5'806'685	-18.0%
Droits de mutations	29'464'807	30'600'000	30'000'000	30'000'000	30'000'000	30'000'000	-600'000	-2.0%
Impôts sur successions et donations	18'849'237	18'350'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	+400'000	+2.2%
Impôts sur les maisons de jeux	4'141'982	4'080'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000	4'200'000	+120'000	+2.9%
Impôts sur la propriété et les charges	48'274'993	48'912'000	49'175'000	49'175'000	49'175'000	49'175'000	+263'000	+0.5%
Taxes véhicules	46'358'765	47'042'000	47'255'000	47'255'000	47'255'000	47'255'000	+213'000	+0.5%
Taxes de navigation	1'916'229	1'870'000	1'920'000	1'920'000	1'920'000	1'920'000	+50'000	+2.7%
40 Total	1'070'463'464	1'091'307'585	1'055'883'900	1'058'913'450	1'061'006'338	1'063'018'785	-35'423'685	-3.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+20'844'121	-35'423'685	+3'029'550	+2'092'888	+2'012'447		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.9%	-3.2%	+0.3%	+0.2%	+0.2%		



Impôts directs des personnes physiques

La baisse de CHF 26,4 mios entre les comptes 2019 et le budget 2021 découle de l'impact de la réforme fiscale adoptée par le Grand Conseil en 2019 et qui déploie ses effets dès 2020. Concernant la planification financière 2022 à 2024, l'impôt des personnes physiques suit une légère augmentation dictée par la prudence et influencée par la stagnation des revenus ainsi que la baisse de la population constatée ces dernières années. À relever que les coefficients d'impôt n'ont pas été modifiés depuis 2019 (le coefficient cantonal des personnes physique, y compris l'impôt à la source, est de 125).

Impôts directs des personnes morales

Les revenus liés à l'impôt des personnes morales sont estimés à CHF 150 mios au budget 2021, soit CHF 32 mios de moins que la projection qui avait été faite dans le cadre du budget 2020. Il est également tenu compte des effets de la réforme fiscale.

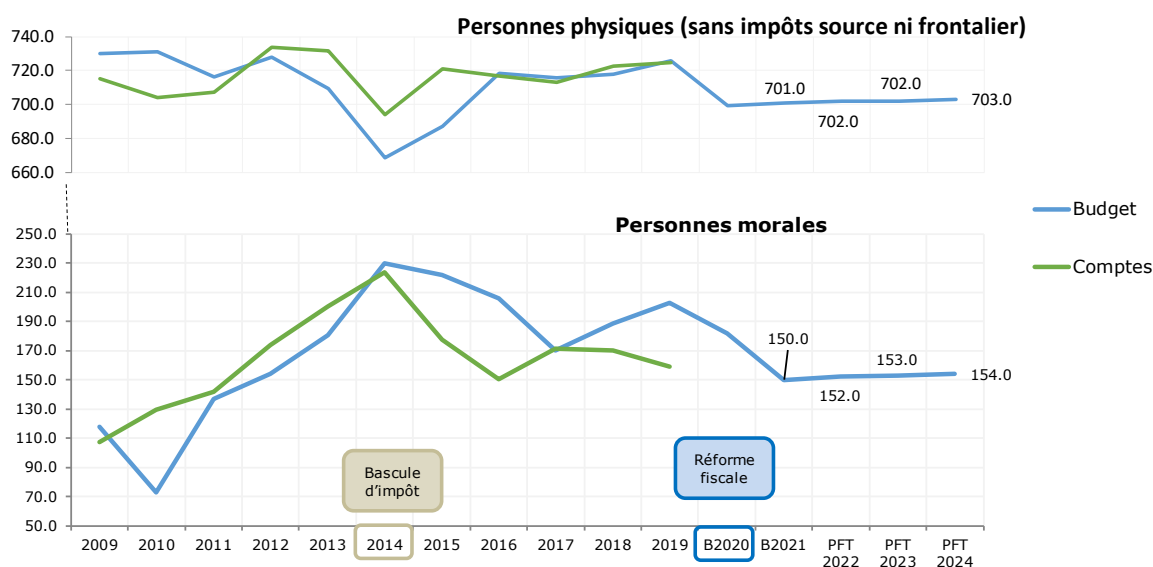
Celle-ci est en grande partie compensée par la progression de la part cantonale à l'IFD et par les mécanismes du contrat-formation, absents du tableau 2.6.10.

La baisse de revenus de certaines sociétés n'est que très partiellement compensée par l'évolution positive des résultats d'autres sociétés. De manière générale, l'évolution de la fiscalité au niveau mondial risque d'avoir un impact à long terme sur l'évolution de ce type de recettes. Toutefois, il reste actuellement difficile de prévoir l'ampleur de ces effets. La simplification de l'imposition des entreprises constitue un gage de sécurité pour ces dernières, elle favorise notamment leur éventuel développement. Par prudence et au vu des incertitudes qui règnent, les estimations mises en regard du PFT 2022 à 2024 affichent une très légère progression par rapport au budget 2021. Le coefficient cantonal de l'impôt sur les personnes morales est de 125.

Autres impôts directs

L'introduction, en 2020 par le biais de la réforme fiscale, de l'impôt foncier pour les personnes physiques a permis d'augmenter les recettes dans ce domaine. Son évolution devrait être relativement stable dans les années futures. Les recettes relatives aux impôts immobiliers tiennent compte d'un tassement constaté des transactions immobilières, tant au niveau du volume qu'en terme de valeur. Il en est de même pour les droits de mutation (lods). Ce phénomène explique la diminution de CHF 6,4 mios perceptible entre les budgets 2020 et 2021 en ce qui concerne ces deux impôts. L'impôt sur successions et donations étant aléatoire, le niveau constaté aux comptes 2019 a été maintenu.

Évolution des principales recettes fiscales



Les effets de la crise de la COVID-19, attendus comme important pour les recettes fiscales, ne sont pas non plus intégrés à ces prévisions budgétaires.

Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Impôt anticipé IA (46)	20'155'060	14'500'000	20'155'000	20'155'000	20'155'000	20'155'000	+5'655'000	+39.0%
Impôt fédéral direct IFD (46)	85'178'806	98'000'000	99'000'000	99'000'000	99'000'000	99'000'000	+1'000'000	+1.0%
Total	105'333'866	112'500'000	119'155'000	119'155'000	119'155'000	119'155'000	+6'655'000	+5.9%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+7'166'134	+6'655'000	0	0	0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+6.8%	+5.9%	0.0%	0.0%	0.0%		

Impôt anticipé

La part à l'impôt anticipé que la Confédération redistribue à l'État a, pour le budget 2021 et les années du PFT 2022 à 2024, été adaptée pour correspondre au niveau de recettes perçues à l'exercice 2019. D'un point de vue comptable, il s'agit d'un revenu de transfert.

Impôt fédéral direct

Les revenus de l'IFD sont estimés au budget 2021 et aux années du PFT à CHF 99 millions soit une hausse de CHF 13,8 millions par rapport au compte 2019. Cette augmentation est principalement imputable au changement du taux de redistribution de la Confédération, aux cantons, qui passe de 17,7% en 2019 à 21,2% dès 2020.

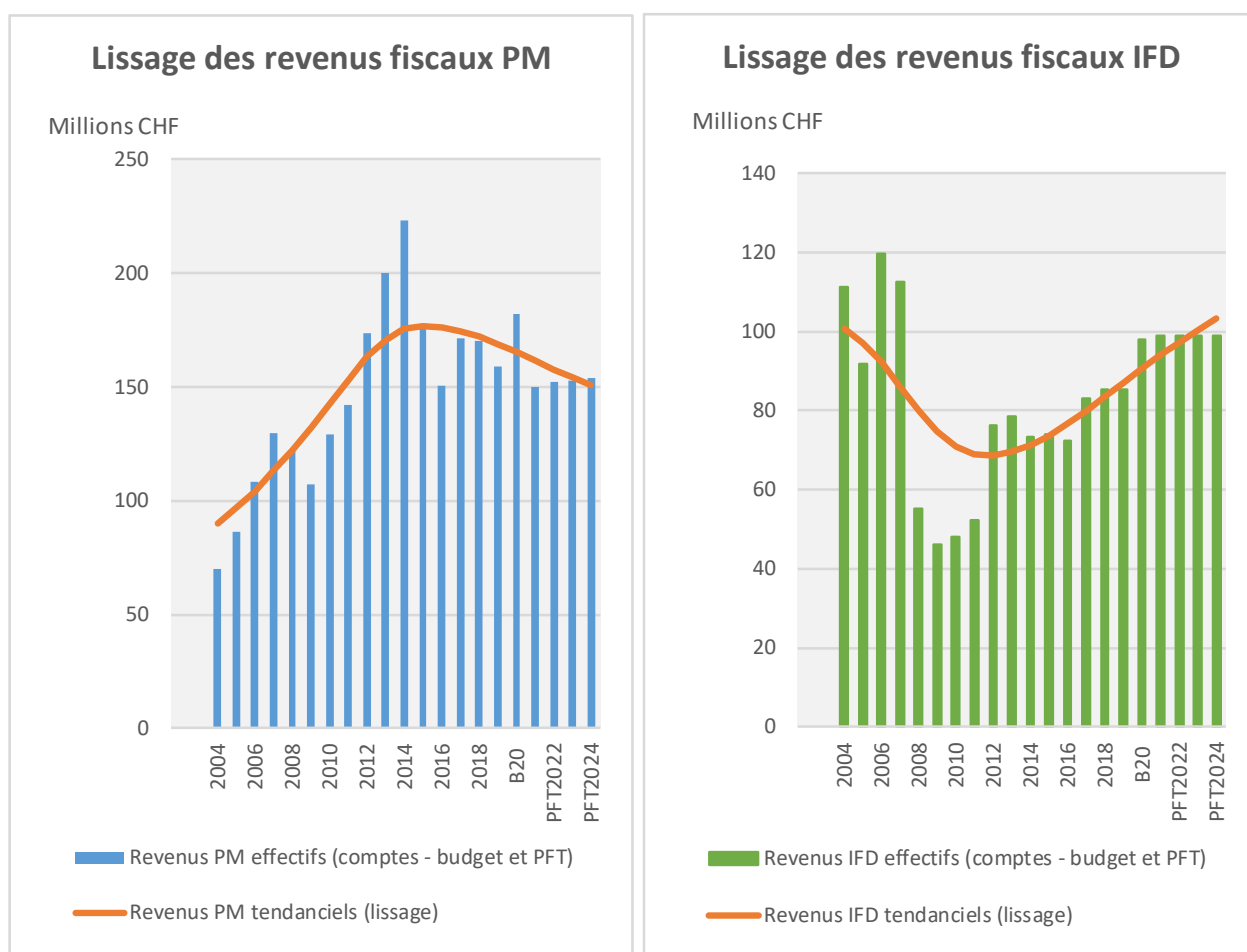
Impôts irrécouvrables

Les impôts non recouvrables sont évalués à CHF 15 millions au budget 2021 et pour les années 2022 à 2024. Ce montant a été légèrement réévalué à la hausse par rapport au budget 2020 (+0,5 million), notamment au vu de l'importance que cette charge a représenté aux comptes 2019 (CHF 17 millions). A noter que le déroulement de la procédure de recouvrement, jusqu'à la constatation d'une insolvabilité (ADB) met un temps certain. Dès lors, les effets favorables de la réforme fiscale sont attendus de manière différée dans le temps, en ce qui concerne les impôts irrécouvrables.

Lissage des recettes fiscales

Depuis l'exercice 2020 et pour atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zurich (KOF) : les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve. Cette méthode s'appuie sur les données de l'IFD et des revenus PM constatées dans les comptes depuis 1978 ainsi que sur les données du budget en cours, du budget de l'année précédente ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre du PFT.



Le budget 2021 intègre un prélèvement global de CHF 6,7 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales : prélèvement de CHF 11,6 millions, les revenus de l'impôt sur les personnes morales étant largement en deçà du niveau tendanciel calculé à CHF 161,6 millions pour 2021 ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct : attribution de CHF 4,9 millions, les revenus de l'impôt fédéral direct étant légèrement supérieurs à leur niveau tendanciel calculé à CHF 94,1 millions pour 2021.

Rappelons à nouveau que les prévisions fiscales prises en compte pour le calcul du lissage n'intègrent pas les effets de la crise économique liée au COVID. Les tendances devront donc être recalculées sur la base des nouvelles estimations qui seront proposées par amendement et le lissage devra donc être adapté en conséquence.

2.6.11. Péréquation financière fédérale (RPT)

Péréquation financière fédérale (RPT) (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	84'913'125	79'606'000	74'299'000	68'992'001	63'684'999	58'378'000	-5'307'000	-6.7%
Compensation des ressources	49'830'051	120'417'000	135'410'000	135'410'000	135'410'000	135'410'000	+14'993'000	+12.5%
Compens. charges géotopographiques	23'556'864	23'577'000	22'993'000	22'993'000	22'993'000	22'993'000	-584'000	-2.5%
Compens. charges socio-démographiques	14'570'723	14'173'000	14'736'000	14'736'000	14'736'000	14'736'000	+563'000	+4.0%
Mesures d'atténuation	0	0	2'800'000	2'800'000	2'800'000	2'800'000	+2'800'000	--
Total	172'870'763	237'773'000	250'238'000	244'931'001	239'623'999	234'317'000	+12'465'000	+5.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+64'902'237	+12'465'000	-5'306'999	-5'307'002	-5'306'999		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+37.5%	+5.2%	-2.1%	-2.2%	-2.2%		

Depuis 2008, la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts PM et PP. En 2021, les revenus de la RPT devraient en effet se monter à CHF 250,2 mios conformément aux estimations de la Confédération, ce qui correspond à 11% des revenus globaux.

La nette augmentation de ces revenus entre 2019 et 2021 (+44,8%) résulte principalement de la diminution de l'indice de ressources du canton de Neuchâtel, qui est passé de 90,5 points en 2019 à 81 points en 2021. La variation de l'indice de ressources de Neuchâtel s'explique principalement par une croissance inférieure à la moyenne suisse des revenus déterminants des personnes physiques (+1,2% à Neuchâtel contre +1.8% en moyenne suisse entre 2019 et 2020 ; +1,3% à Neuchâtel contre +1,5% en moyenne nationale entre 2020 et 2021), composante principale du potentiel de ressources, ainsi que par la forte baisse des bénéficiaires déterminants des personnes morales avec statut fiscal spécial (-35,3% à Neuchâtel contre -2,8% en Suisse entre 2019 et 2020 ; -10,6% à Neuchâtel contre +4,6% en Suisse entre 2020 et 2021). Compte tenu du manque de visibilité et de l'absence d'estimations fiables pour les années suivantes, le plan financier et des tâches 2022-2024 n'intègre aucune variation concernant les revenus de la péréquation des ressources.

S'agissant des mesures temporaires, les paiements compensatoires dont bénéficie le canton de Neuchâtel dans le cadre de la compensation des cas de rigueur continuent de baisser chaque année de CHF 5,3 mios. Cette baisse est donc également présente sur les années du PFT, ce qui implique une diminution des paiements compensatoires de CHF 15,9 mios à l'horizon 2024. Néanmoins, suite à la réforme de 2020 et à l'introduction d'un nouveau mécanisme compensatoire qui doit bénéficier aux cantons à faible potentiel de ressources entre 2021 et 2025, le budget 2021 et le PFT 2022-2024 intègrent un revenu supplémentaire de CHF 2,8 mios au titre des mesures d'atténuation. Finalement, signalons encore que les paiements compensatoires relatifs à la compensation des charges sociodémographiques et géo-topographiques, bien peu influencés par l'évolution démographique défavorable au canton de Neuchâtel, demeurent relativement stables sur les années qui font l'objet du présent rapport.

3. Compte des investissements

3.1. Vue d'ensemble

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Dépenses	273'204'696	140'761'133	140'991'413	214'543'052	197'010'213	202'261'293	+230'280	+0.2%
50 Immobilisations corporelles	39'110'516	66'948'383	75'773'723	131'967'785	126'870'213	151'166'750	+8'825'339	+13.2%
51 Invest. pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
52 Immobilisations incorporelles	2'605'870	6'537'000	4'613'000	3'652'200	2'343'000	751'543	-1'924'000	-29.4%
54 Prêts	10'097'910	19'845'690	24'820'690	34'297'420	31'422'000	15'368'000	+4'975'000	+25.1%
55 Participations et capital social	203'138'000	13'550'000	250'000	250'000	250'000	250'000	-13'300'000	-98.2%
56 Propres subventions d'investissement	9'124'398	27'641'060	23'563'000	29'025'647	25'850'000	22'450'000	-4'078'060	-14.8%
57 Subventions d'invest. à redistribuer	2'309'209	6'239'000	6'115'000	14'650'000	10'275'000	12'275'000	-124'000	-2.0%
58 Investissements extraordinaires	6'818'793	0	5'856'000	700'000	0	0	+5'856'000	--
Recettes	26'731'342	43'940'331	55'554'812	81'178'867	78'366'513	67'840'709	+11'614'482	+26.4%
60 Transfert immob. corp. dans PF	121'944	0	0	0	0	0	0	--
61 Remboursements	21'479	0	0	0	0	0	0	--
62 Transfert immob. incorp. dans PF	0	0	0	0	0	0	0	--
63 Subventions d'invest. acquises	783'766	2'983'000	2'176'450	4'168'000	880'200	989'950	-806'550	-27.0%
64 Remboursement de prêts	10'441'255	10'892'851	11'908'962	12'910'057	13'870'863	15'042'109	+1'016'112	+9.3%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0	0	--
66 Rbt de propres subventions d'inv.	12'803'961	25'075'480	33'831'600	57'164'010	58'249'150	44'467'350	+8'756'120	+34.9%
67 Subventions d'invest. à redistribuer	2'309'209	4'989'000	4'901'800	6'936'800	5'366'300	7'341'300	-87'200	-1.7%
68 Recettes d'invest. extraordinaires	249'728	0	2'736'000	0	0	0	+2'736'000	--
Investissements nets	246'473'354	96'820'803	85'436'600	133'364'185	118'643'700	134'420'584	-11'384'202	-11.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-149'652'552	-11'384'202	+47'927'584	-14'720'485	+15'776'884		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-60.7%	-11.8%	+56.1%	-11.0%	+13.3%		

Le compte des investissements regroupe principalement toutes les dépenses et les recettes (participations de tiers) pour la réalisation et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leur remboursement sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes. Les montants pris en considération au PFT incluent également la planification stratégique des investissements qui devra encore faire l'objet d'arbitrages lors des prochains processus budgétaires.

3.2. Compte des investissements selon la classification fonctionnelle

Nomenclature

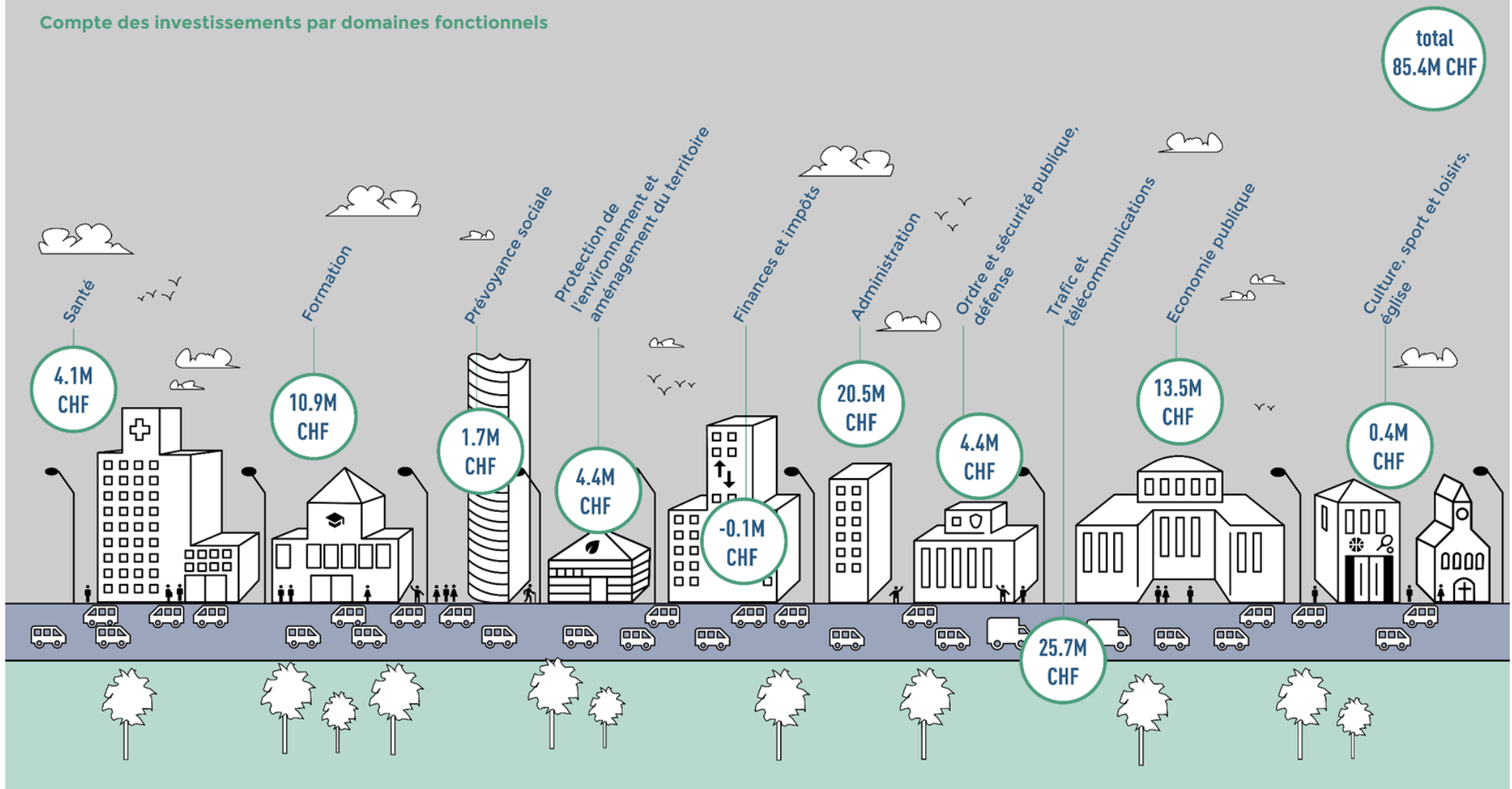
Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques :

- Administration générale
- Formation
- Santé
- Trafic et télécommunications
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Finances et impôts
- Culture, sport et loisirs, église
- Prévoyance sociale
- Économie publique
- Ordre et sécurité publique, défense

Le schéma ci-après présente le budget total du compte des investissements 2021 en fonction de cette classification.

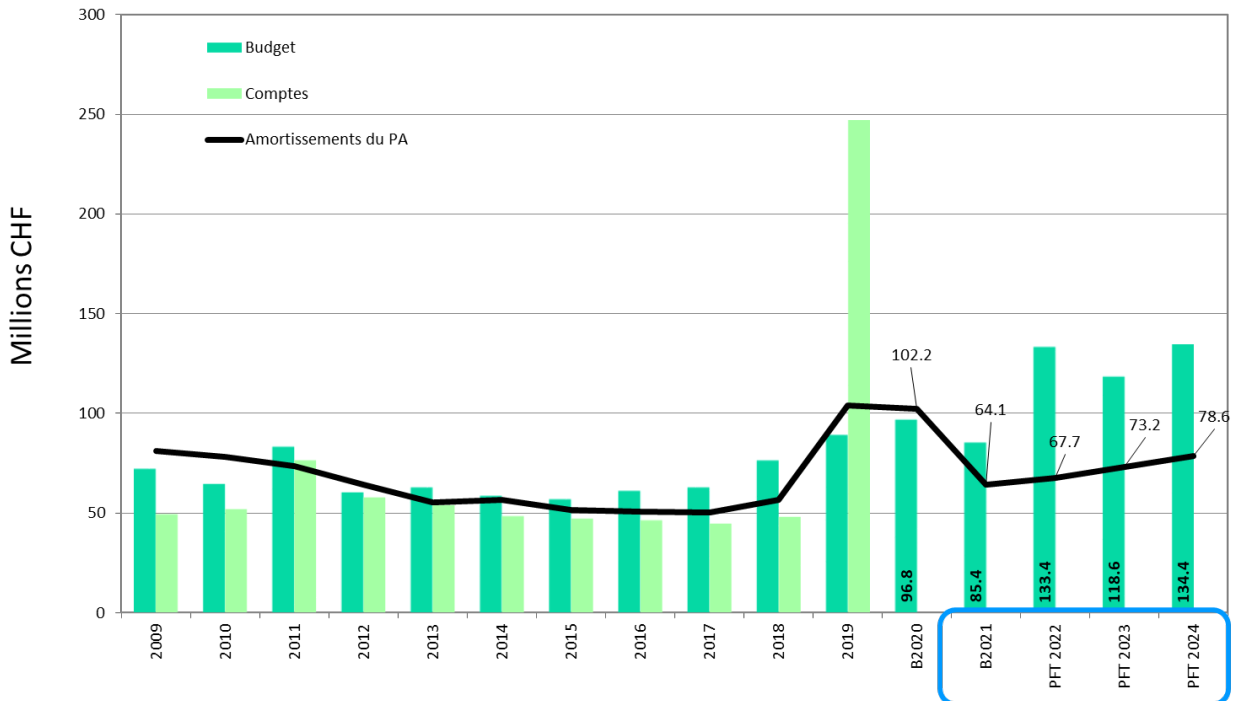
On y constate que le domaine Trafic et télécommunications représente près d'un quart des dépenses nettes totales de l'État (CHF 25,7 mios). Les nombreux crédits d'engagement accordés en matière de génie civil pour l'infrastructure routière expliquent cette situation. Les domaines Administration générale (CHF 20,5 mios) et Formation (CHF 10,9 mios) aboutissent également à des dépenses importantes, notamment en raison des coûts d'assainissement des bâtiments dédiés à ces tâches. Enfin, les montants prévus pour l'économie publique, qui totalisent des dépenses nettes de CHF 13,5 mios au budget 2021, viennent compléter les grandes catégories d'investissement. La liste détaillée des projets d'investissement prévus au budget 2021 et PFT 2022-2024 est disponible au chapitre 3.4.

Compte des investissements par domaines fonctionnels



3.3. Évolution des investissements nets

Investissements et amortissements de 2009 à 2024



Le graphique ci-dessus présente les investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui y sont liés.

Des changements de méthodologie sont intervenus en matière de calcul des amortissements parallèlement au retraitement des valeurs figurant au bilan à compter de l'exercice 2018. L'augmentation de la valeur des biens se traduit ainsi par des charges d'amortissement plus élevées, effet toutefois atténué par des durées d'amortissement plus longues, conformément aux précisions figurant dans l'annexe 2 du RLFinEC. La hausse des amortissements constatée pour les années 2019 et 2020 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H20 dans le cadre du transfert à la Confédération initialement porté au budget 2020 (CHF 37 mios) mais finalement anticipé lors de la clôture des comptes 2019 (CHF 38,3 mios). Des informations complémentaires sur les amortissements sont disponibles au chapitre 2.6.3.

Le montant particulièrement élevé d'investissements aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 mios au réseau hospitalier neuchâtelois (projet recapitalisation RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019.

L'application dès 2020 du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose un volume d'investissements minimum (voir chapitre 1.3 du présent rapport pour davantage de précisions) se traduit clairement dans le graphique ci-dessus avec des montants d'investissement prévus entre CHF 85,4 mios en 2021 et CHF 134,4 mios en 2024. À noter que le PFT intègre la planification stratégique qui devra faire l'objet d'arbitrages lors des prochains processus budgétaires pour inscrire ces dépenses nettes dans le cadre des mécanismes en vigueur.

On constate également, à la lecture de ce graphique, que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré. Plus les montants budgétés sont élevés plus l'écart avec les investissements réalisés est grand. Cela illustre les limites actuelles de notre administration qui souffre d'un manque de ressources dédiées à la coordination et à la planification interdépartementale des projets. La lourdeur de la gestion dans le fonctionnement de l'administration et des autorités, ne fait qu'accroître cet état de fait.

3.4. Compte des investissements par projet

Un des angles les plus pertinent pour analyser les dépenses et les recettes du compte des investissements est celui des projets auxquelles elles sont rattachées. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les dépenses d'investissements en regard des différents projets. Comme les dépenses nettes d'investissement sont gérées par le biais de crédits d'engagements (outil analytique), on les retrouve également dans le tableau détaillé du chapitre 5.2 qui tient compte également de l'éventuelle part du projet qui est affectée au compte de résultat, de sorte à présenter le crédit d'engagement dans sa globalité. Rappelons que les prêts octroyés par l'État sont considérés comme des investissements. Les annuités de remboursement apparaissent ainsi en recettes d'où parfois des chiffres négatifs dans la colonne des dépenses nettes d'une année donnée.

Compte des investissements Projets (CHF)	Département	Service	Budget 2020	Budget 2021			PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
			Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	
Total			96'820'803	140'991'413	-55'554'812	85'436'600	133'364'185	118'643'700	134'420'584
Education numérique	DFS	SIEN		540'000	0	540'000	540'000	540'000	270'000
	DEF	SEEO	580'000	615'000	0	615'000	335'000	160'000	15'000
	DEF	SFPO	1'580'000	1'462'805	0	1'462'805	1'462'805	1'462'805	2'498'815
Prgm impuls. transf.-études invest. futurs	DFS	SCSP	250'000	250'000	0	250'000	250'000	0	0
	DFS	SBAT	500'000	284'960	0	284'960	0	0	0
	DEF	SFPO	0	77'400	0	77'400	77'400	77'400	77'400
	DDTE	SCTR	600'000	450'000	0	450'000	650'000	1'050'000	1'050'000
Prgm impuls. transf.-Accélération Projet aggro (PA3)	DDTE	SPCH	200'000	400'000	0	400'000	1'100'000	1'100'000	1'600'000
Prgm impuls. transf.-accord position. Strat. (APS)	DEAS	SEAS	2'500'000	1'700'000	0	1'700'000	4'230'000	1'140'000	800'000
Prgm impuls. transf.-Développement économique	DEAS	NECO	2'000'000	3'000'000	-300'000	2'700'000	3'250'000	2'040'000	1'820'000
Prgm impuls. transf.-mise en conformité arrêts bus	DDTE	SCTR	1'000'000	1'500'000	0	1'500'000	2'000'000	2'500'000	0
Prgm impuls. transf.-mobilité durable	DDTE	SENE	800'000	600'000	0	600'000	1'000'000	800'000	800'000
Prgm impuls. transf.-soutien innovation	DEAS	NECO	500'000	600'000	0	600'000	283'647	0	0
ORLA-Regr.& Optimis. du Logem. de l'Adm. NE (Vitamine)	DFS	OORG	416'500	453'000	0	453'000	444'000	446'000	0
	DFS	SBAT	1'800'000	3'645'080	0	3'645'080	4'786'440	4'786'440	4'336'440
	DFS	SIEN	85'000	413'700	0	413'700	569'700	569'700	647'700
	DJSC	SCNE	0	108'000	0	108'000	108'000	108'000	0
	DJSC	SRHE	65'000	81'000	0	81'000	81'000	81'000	81'000
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	AUEX	CHAN	100'000	0	0	0	0	0	0
Remplac. machine mise sous pli Kern 2500	AUEX	SALI	0	496'928	0	496'928	0	0	0
Epuraton des eaux et adduction	DDTE	Fonds des eaux	0	10'750'000	-10'750'000	0	0	0	0
Participations sociétés électriques	DDTE	SDTE	12'000'000	0	0	0	0	0	0
Acquis d'équip.pour labo "Consommation"	DDTE	SCAV	40'000	0	0	0	0	0	0
CC équipements labo. consommation	DDTE	SCAV	0	45'000	0	45'000	45'000	0	0
Climatisation laboratoires du SCAV	DDTE	SCAV	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	DDTE	SCAV	50'000	25'000	0	25'000	0	0	0
Equipements labo. d'analyses bio.	DDTE	SCAV	90'000	0	0	0	0	0	0
Equipements laboratoire de chimie	DDTE	SCAV	520'000	0	0	0	0	0	0
Poids inox de 10 kg	DDTE	SCAV	25'000	0	0	0	0	0	0
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	DDTE	SAGR	0	0	0	0	150'000	0	0
Assainissement de fermes de l'Etat	DDTE	SAGR	130'000	0	0	0	0	0	0
Assainissement fermes et terrains	DDTE	SAGR	0	130'000	0	130'000	130'000	130'000	130'000
Exploitations paysannes	DDTE	SAGR	-1'980'000	6'120'000	-8'100'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000
Nouv.installation électrique au Mycorama	DDTE	SAGR	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Projet de développ.régional du Val-de-Ruz	DDTE	SAGR	700'000	1'575'000	-875'000	700'000	400'000	300'000	300'000
Réfections routi. sur le site d'EVOLOGIA	DDTE	SAGR	30'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement climatisation Encavage Etat	DDTE	SAGR	91'000	0	0	0	0	0	0
Subvention plans de gestion intégrée	DDTE	SAGR	30'000	30'000	0	30'000	30'000	0	0
Subventions constructions rurales 2015	DDTE	SAGR	774'000	0	0	0	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	DDTE	SAGR	1'500'000	3'000'000	-1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Système informatique registre des vignes	DDTE	SAGR	0	75'000	0	75'000	10'000	0	0
Travaux améliorations foncières 2001	DDTE	SAGR	40'000	160'000	-80'000	80'000	80'000	80'000	80'000
Travaux améliorations foncières 2007	DDTE	SAGR	100'000	40'000	-20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Travaux améliorations foncières 2010	DDTE	SAGR	100'000	100'000	-50'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Travaux améliorations foncières 2015	DDTE	SAGR	700'000	540'000	-240'000	300'000	700'000	700'000	700'000
Travaux améliorations foncières 2020	DDTE	SAGR	1'100'000	1'400'000	-600'000	800'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
CP Ouvrages de protection forêts 2020-24	DDTE	SCAT	0	843'000	-403'800	439'200	439'200	126'700	101'700
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	DDTE	SCAT	100'000	80'000	0	80'000	0	0	0
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	DDTE	SCAT	0	2'270'500	-1'133'000	1'137'500	1'137'500	0	0
12ème étape corr./aménag. routes cant.	DDTE	SPCH	1'920'000	3'550'000	-1'980'000	1'570'000	3'980'000	4'650'000	2'234'000
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	DDTE	SPCH	177'000	177'000	0	177'000	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	DDTE	SPCH	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Assain. et sécurisation, tunnel Cluset	DDTE	SPCH	350'000	2'706'250	-1'590'000	1'116'250	3'316'250	2'896'250	3'216'250
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	DDTE	SPCH	1'625'000	1'881'000	-283'000	1'598'000	1'682'000	134'475	0
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	DDTE	SPCH	872'000	2'054'000	-1'200'000	854'000	854'000	102'413	0
Assainissement routier H10	DDTE	SPCH	1'240'000	3'100'000	-1'860'000	1'240'000	880'000	880'000	840'000
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	DDTE	SPCH	29'600	75'000	-65'000	10'000	5'000	5'000	5'000
Construction du tunnel de Serrières	DDTE	SPCH	130'000	660'000	-580'800	79'200	42'000	30'000	24'000
Corrections routières 2020 - 2021	DDTE	SPCH	235'000	235'000	0	235'000	0	0	0
CP prot.crués LACE, 2020 - 2024	DDTE	SPCH	345'400	927'000	-463'000	464'000	307'600	342'600	342'600
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	DDTE	SPCH	180'420	892'000	-639'000	253'000	157'000	276'450	201'250
Elaboration dossier route H20	DDTE	SPCH	80'000	0	0	0	0	0	0
Entretien constructif 2018-2021	DDTE	SPCH	4'073'000	5'019'000	0	5'019'000	824'300	0	0
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	DDTE	SPCH	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
Etudes détail liaison H18-H20	DDTE	SPCH	340'000	730'000	-438'000	292'000	0	0	0
H10 Evitement de Peseux, études	DDTE	SPCH	45'000	150'000	-90'000	60'000	0	0	0
H18 nouvelle liaison H18-H20	DDTE	SPCH	1'250'000	8'725'000	-5'100'000	3'625'000	14'865'000	13'865'000	13'865'000
Instal.génératrices pr prélév. carburant	DDTE	SPCH	100'000	150'000	0	150'000	0	0	0
LRVP, remise en état RC déclassées	DDTE	SPCH	6'000'000	0	0	0	0	0	0

Compte des investissements Projets (CHF)	Département	Service	Budget 2020	Budget 2021			PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
			Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	DDTE	SPCH	1'500'000	800'000	0	800'000	1'200'000	0	0
PS CFF Malakoff H18	DDTE	SPCH	0	5'876'000	-4'620'000	1'256'000	0	0	0
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	DDTE	SPCH	0	90'000	0	90'000	1'560'000	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	DDTE	SPCH	0	0	0	0	700'000	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	DDTE	SPCH	1'670'000	1'268'000	0	1'268'000	4'032'000	3'995'000	4'072'763
Reconstruction RC2326 Le Cachot	DDTE	SPCH	100'000	0	0	0	100'000	3'000'000	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	DDTE	SPCH	130'000	518'750	-300'000	218'750	965'000	2'645'000	2'465'000
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	DDTE	SPCH	8'800	23'000	-13'800	9'200	8'800	0	0
Travaux EM 2020 - 2023	DDTE	SPCH	150'000	170'000	0	170'000	180'000	160'000	0
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	DDTE	SPCH	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Concrétisation du RER neuchâtois ²⁾	DDTE	SCTR	0	250'000	0	250'000	250'000	250'000	2'250'000
Crédit const.halle ferroviair.de La Fiaz	DDTE	SCTR	1'500'000	2'933'000	-1'382'500	1'550'500	1'729'500	500'000	0
Part routière renouvellement PN	DDTE	SCTR	800'000	600'000	0	600'000	700'000	0	0
Prêts transports	DDTE	SCTR	-740'900	0	-695'500	-695'500	-681'500	-681'500	-596'320
3e prog. assainis. inst. chauff.	DDTE	SENE	5'000	15'000	-10'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Achat analyseur homologué 70kW	DDTE	SENE	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Appareil de mesure de RNI	DDTE	SENE	17'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement analyseur TOC laboratoire	DDTE	SENE	0	65'000	0	65'000	0	0	0
Remplacement appareils mesure immissions	DDTE	SENE	32'000	31'000	0	31'000	0	0	0
Remplacement d'un appareil GC-BTX	DDTE	SENE	0	0	0	0	50'000	0	0
Remplacement ICP - OES laboratoire	DDTE	SENE	85'000	0	0	0	0	0	0
Aménagement des marais - Bois des Lattes	DDTE	SFFN	35'000	0	0	0	0	0	0
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	DDTE	SFFN	36'000	60'000	-24'000	36'000	36'000	18'000	18'000
CP Aménagement du paysage 2020-2024	DDTE	SFFN	105'000	232'000	-126'000	106'000	106'000	117'000	146'000
CP Nature 2020-2024	DDTE	SFFN	144'000	741'500	-407'400	334'099	510'350	393'850	408'100
Infrastructures forestières	DDTE	SFFN	188'000	329'550	-236'550	93'000	93'000	93'000	93'000
Investissements forestiers	DDTE	SFFN	0	70'690	-70'690	0	0	0	0
Mesures d'aménagement Creux du Van	DDTE	SFFN	30'000	0	0	0	20'000	20'000	20'000
Réseaux écologiques cantonaux	DDTE	SFFN	30'000	0	0	0	60'000	60'000	60'000
Prêts d'étude 2020-2023	DEAS	SASO	150'000	150'000	-15'000	135'000	120'000	105'000	-60'000
Prêts d'études	DEAS	SASO	-215'000	0	-193'500	-193'500	-174'200	-156'800	-141'100
Politique régionale 2020-2023	DEAS	NECO	0	7'050'000	-3'525'000	3'525'000	6'807'000	665'880	900'680
Prêts NPR 2008-2011	DEAS	NECO	-26'000	0	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000
Prêts NPR 2012-2015	DEAS	NECO	-798'371	0	-1'580'742	-1'580'742	-1'580'742	-1'580'742	-1'580'742
Prêts NPR 2016-2019	DEAS	NECO	4'186'140	6'120'000	-3'154'575	2'965'425	1'902'135	7'788'425	-1'163'415
Détecteur de masse ISQ7000 pour le LIST	DEAS	SEMP	64'000	0	0	0	0	0	0
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	DEF	CFOM	0	200'000	0	200'000	50'000	0	0
EAA - Enveloppe équipements	DEF	CFOM	30'000	30'000	0	30'000	30'000	0	0
PTN - Enveloppe équipements	DEF	CFOM	100'000	200'000	0	200'000	0	0	0
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	DEF	CFOM	15'000	90'000	0	90'000	185'000	0	0
Achat harpe à pédale modèle 46 cordes	DEF	CMNE	0	28'000	0	28'000	0	0	0
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	DEF	CMNE	137'000	137'000	0	137'000	137'000	137'000	0
CPLN - Appareils didactiques 2021	DEF	CPLN	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Equipements pédagogiques techniques	DEF	CPLN	70'000	70'000	0	70'000	70'000	0	0
Renouv.switch.bât.-rés.inf.SIS2-Littoral	DEF	CPLN	70'000	20'000	0	20'000	250'000	100'000	0
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	DEF	SDEF	288'000	0	0	0	0	0	0
Création du CPNE	DEF	SFPO	950'000	400'000	0	400'000	1'200'000	100'000	100'000
Constitution et certification e-health	DFS	SCSP	-850'000	1'250'000	0	1'250'000	0	0	0
Infrastructures EMS	DFS	SCSP	1'000'000	2'500'000	0	2'500'000	9'000'000	5'000'000	5'000'000
Mise en œuvre de la loi RHNe	DFS	SCSP	1'300'000	0	0	0	0	0	0
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	DFS	SBAT	0	2'800'000	0	2'800'000	5'461'120	5'461'120	5'461'120
Assainissement des bât. d'entr. des RC	DFS	SBAT	0	200'000	0	200'000	3'000'000	3'000'000	300'972
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	DFS	SBAT	2'100'000	300'000	0	300'000	1'800'000	0	0
Centre cantonal archives, crédit d'étude	DFS	SBAT	600'000	800'000	0	800'000	800'000	200'000	0
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	DFS	SBAT	95'000	500'000	0	500'000	840'720	740'720	0
Château NE-Assain. façades int. Honneur	DFS	SBAT	0	0	0	0	700'000	0	0
CPLN NE / assain. énergétique	DFS	SBAT	300'000	0	0	0	0	0	0
Créd.d'étude ctr.Montmolin g.fores.2020	DFS	SBAT	450'000	1'058'000	0	1'058'000	-743'960	25'920	0
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	DFS	SBAT	1'200'000	1'950'000	0	1'950'000	-238'160	25'920	0
Entretien Lourd SBAT I	DFS	SBAT	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Entretien Lourd SBAT II	DFS	SBAT	0	700'000	0	700'000	0	0	0
Extension du CIFOM-EPCY	DFS	SBAT	1'438'000	214'800	0	214'800	0	0	0
Infirmierie EDP	DFS	SBAT	750'000	750'000	0	750'000	2'980'000	0	0
Inst. stockage saumure et balance PL CTB	DFS	SBAT	360'000	0	0	0	0	0	0
LBC-Créat.salles pour l'enseignem.inform	DFS	SBAT	180'000	180'000	0	180'000	0	0	0
Lycée DDR assain. façades étude	DFS	SBAT	174'383	0	0	0	0	0	0
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	DFS	SBAT	400'000	0	0	0	0	0	0
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	DFS	SBAT	250'000	250'000	0	250'000	250'000	250'000	250'000
Perreux - Pav. Acacias - assain. toit.+PV	DFS	SBAT	700'000	0	0	0	0	0	0
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	DFS	SBAT	0	0	0	0	400'000	0	0
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	DFS	SBAT	1'600'000	1'600'000	0	1'600'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	DFS	SBAT	300'000	0	0	0	0	0	0
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	DFS	SBAT	500'000	1'747'780	0	1'747'780	5'255'520	5'505'520	5'805'520
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	DFS	SBAT	100'000	90'720	0	90'720	90'720	0	0
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	DFS	SBAT	500'000	0	0	0	0	0	0
regroupement ACN Tivoli EST	DFS	SBAT	0	0	0	0	500'000	0	4'500'000
Rénovation salle GC	DFS	SBAT	300'000	0	0	0	0	0	0
SBAT - Chaudières	DFS	SBAT	420'000	0	0	0	0	0	0
Sécurisation de l'outil de prod. info.	DFS	SBAT	500'000	598'800	0	598'800	1'680'720	2'915'720	3'207'720
SISPOL - assainissement façade	DFS	SBAT	500'000	500'000	0	500'000	0	0	0
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	DFS	SBAT	550'000	0	0	0	0	0	0
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	DFS	SBAT	500'000	1'510'800	0	1'510'800	2'077'760	2'377'760	0
Unimail-assainissement façades-3e étape	DFS	SBAT	2'500'000	1'223'000	0	1'223'000	0	0	0
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	DFS	SBAT	1'000'000	1'000'000	0	1'000'000	2'500'000	0	0
Collectivités et fondations PA	DFS	SFIN	-322'543	0	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543
Dispositif de désendettement	DFS	SFIN	0	210'000	0	210'000	140'000	70'000	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	DFS	SFIN	-116'100	0	-86'000	-86'000	-51'000	-30'000	-30'000
Prêts office du logement	DFS	SFIN	-378'327	0	-375'412	-375'412	-372'497	-369'583	-366'669
Régions de montagne	DFS	SFIN	-92'200	0	-23'000	-23'000	-23'000	-23'000	-23'000

Compte des investissements Projets (CHF)	Département	Service	Budget 2020	Budget 2021			PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
			Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	Dépenses nettes	
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	DFS	SIEN	100'000	40'000	0	40'000	0	0	0
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	DFS	SIEN	100'000	96'000	0	96'000	0	0	0
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	DFS	SIEN	4'036'000	2'179'000	0	2'179'000	1'825'000	1'414'000	0
ETIC IES	DFS	SIEN	276'000	0	0	0	0	0	0
Gestion d'affaires	DFS	SIEN	270'000	86'000	0	86'000	0	0	0
JUSTITIA 4.0	DFS	SIEN	35'000	75'000	0	75'000	125'000	135'000	135'000
Logiciel de consolidation	DFS	SIEN	0	250'000	0	250'000	0	0	0
Mise à niveau des bases de données Oracl	DFS	SIEN	420'000	0	0	0	0	0	0
Projets NEMO	DFS	SIEN	150'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement EC2000	DFS	SIEN	90'000	272'000	0	272'000	204'000	154'000	297'700
Remplacement GNSP	DFS	SIEN	200'000	100'000	0	100'000	50'000	0	0
Renouvellement des infrastructures info	DFS	SIEN	6'843'000	4'491'000	0	4'491'000	4'300'000	4'300'000	0
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	DFS	SIEN	330'000	0	0	0	0	0	0
Achat des routeurs pour projet WEP2030	DJSC	PONE	0	164'400	0	164'400	0	0	0
Appareils radars - série 2	DJSC	PONE	170'000	0	0	0	0	0	0
Armes longues	DJSC	PONE	290'000	0	0	0	290'000	220'000	0
Blackout BAP résilience réseau	DJSC	PONE	0	180'800	0	180'800	167'200	0	0
Blackout Polycom et BAP	DJSC	PONE	50'000	0	0	0	0	0	0
Changement cartes PKI	DJSC	PONE	0	57'200	0	57'200	0	0	0
CNU - Renouvel. et optimisation de WEY	DJSC	PONE	0	64'200	0	64'200	391'000	0	0
CNU-renouvel.infrast.WEY & insonorisati.	DJSC	PONE	90'000	50'000	0	50'000	0	0	0
Développement outil analyse ILP	DJSC	PONE	175'000	155'000	0	155'000	155'000	0	0
Évolution du système Polycom	DJSC	PONE	700'000	0	0	0	0	0	0
Imprimantes Police secours et proximité	DJSC	PONE	0	47'200	0	47'200	0	0	0
Matériel domotique	DJSC	PONE	20'000	0	0	0	0	0	0
Mise à jour des moyens techniques PONE	DJSC	PONE	65'000	65'000	0	65'000	0	0	0
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	DJSC	PONE	250'000	190'000	0	190'000	190'000	190'000	0
Monitoring centralisé infra info PONE	DJSC	PONE	0	271'600	0	271'600	271'600	0	0
Nouv.syst. de surveill. audio & vidéo	DJSC	PONE	15'000	0	0	0	0	0	0
Réaménagement BAP et SISPOL	DJSC	PONE	80'000	0	0	0	0	0	0
Réaménagement et assain. locaux CIR	DJSC	PONE	0	100'000	0	100'000	0	0	0
Remplacement armes de poing	DJSC	PONE	0	350'000	0	350'000	0	0	0
Renouvellem. parc app.radar fixe-série 3	DJSC	PONE	160'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Renouvellement appareils Serv Forensique	DJSC	PONE	0	75'000	0	75'000	0	0	0
Renouvellement lampe Crimesope	DJSC	PONE	25'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	DJSC	PONE	0	0	0	0	225'000	325'000	325'000
Scanner à main FARO Freestyle3D	DJSC	PONE	19'000	0	0	0	0	0	0
Sécurisation accès postes police périph.	DJSC	PONE	0	60'000	0	60'000	40'000	0	0
Système infor et télécom du véhicule PCE	DJSC	PONE	0	168'000	0	168'000	0	0	0
Création moyens nécessaires LArch	DJSC	SCNE	380'000	380'000	0	380'000	100'000	100'000	48'843
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	DJSC	SCNE	300'000	300'000	0	300'000	300'000	300'000	300'000
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	DJSC	JUST	230'000	250'000	0	250'000	0	0	0
Rempl. logiciel informatique de l'OP	DJSC	SEPF	0	300'000	0	300'000	0	0	0
Rempl.du logiciel informatique de l'Of.F	DJSC	SEPF	200'000	50'000	0	50'000	0	0	0
Adaption du système d'enregist. vidéo	DJSC	SPNE	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Maintien système de biométrie EDPR	DJSC	SPNE	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Remplac. de matériel pour l'interphonie	DJSC	SPNE	0	51'000	0	51'000	0	0	0
Remplacement braisière cuisine EDPR	DJSC	SPNE	30'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement de la détection incendie	DJSC	SPNE	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Remplacement du four de la cuisine EDPR	DJSC	SPNE	30'000	0	0	0	0	0	0
Remplacement du portail de l'EDPR	DJSC	SPNE	50'000	0	0	0	0	0	0
Scanner X-RAY	DJSC	SPNE	0	50'000	0	50'000	0	0	0
Achat de véhicules 2020-2023	DJSC	SSCM	1'929'000	2'538'000	0	2'538'000	2'864'000	2'699'000	2'574'000
ORCCAN PC de gouvernement	DJSC	SSCM	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Projets stratégiques ¹⁾	DDTE	SCAT	0	0	0	0	0	500'000	500'000
	DDTE	SPCH	0	0	0	0	7'033'800	12'033'800	14'133'800
	DDTE	SENE	0	0	0	0	345'000	28'000	180'000
	DDTE	SAGR	0	0	0	0	1'070'000	900'000	2'900'000
	DDTE	SCAV	0	0	0	0	250'000	95'000	95'000
	DEAS	SASO	0	0	0	0	0	0	150'000
	DEF	CMNE	0	0	0	0	0	0	137'000
	DEF	CPLN	0	0	0	0	0	130'000	270'000
	DEF	CIFOM	0	0	0	0	625'000	690'000	420'000
	DFS	OORG	0	0	0	0	350'000	350'000	350'000
	DFS	SBAT	0	0	0	0	1'200'000	7'100'000	41'750'000
	DFS	SIEN	0	0	0	0	250'000	0	0
	DJSC	PONE	0	0	0	0	306'000	150'000	150'000

¹⁾ Les dépenses et recettes d'investissement concernant les futurs projets à ouvrir sur la période 2022-24 figurent en regard d'un libellé générique. Le détail des projets figure dans la planification stratégique (cf. annexe 3).

²⁾ Projet géré hors frein en vertu de l'intérêt cantonal majeur (article 30 al. 4 let. b).

L'État de Neuchâtel prévoit ainsi d'investir en 2021 CHF 21,6 mios dans les travaux de génie-civil pour les infrastructures routières du canton. Parmi les projets significatifs relevons notamment l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette, la route cantonale 1310 entre les Ponts-de-Martel et la Sagne, la nouvelle liaison H18-H20, le passage supérieur de Malakoff à La Chaux-de-Fonds, la 12ème étape d'aménagement et de correction des routes cantonales, l'assainissement du bruit routier et l'entretien constructif de nos routes comprenant la mise en œuvre active d'infrastructures pour la mobilité douce.

Les dépenses d'entretien et d'assainissement du patrimoine bâti de l'État, qui concernent l'ensemble des départements et notamment le DEF pour les bâtiments scolaires, représentent, elles, plus d'un cinquième des investissements de l'État. Parmi les projets importants signalons entre autres la reconstruction du centre forestier et du centre collecteur de cadavres d'animaux à Montmollin (suite à l'incendie des anciennes infrastructures en 2017), les travaux d'assainissement au Lycée Jean-Piaget ainsi que divers projets financés par le biais du crédit-cadre accordé en 2018 pour le programme d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État.

D'autres projets importants sont portés au budget 2021. Relevons notamment les divers projets prévus pour les travaux d'améliorations foncières et constructions rurales (CHF 2,8 mios au total) ou encore le développement des systèmes d'information et le renouvellement des infrastructures informatiques qui représentent CHF 6,7 mios. À cela s'ajoutent les dépenses d'investissement pour le regroupement de l'administration cantonale (projet Vitamine) qui atteignent quelques CHF 4,7 mios en 2021 et celles allouées au programme d'impulsion et de transformations qui totalisent CHF 8,6 mios.

Par ses investissements, le canton de Neuchâtel entend aussi développer l'éducation numérique. Une dépense globale de CHF 2,6 mios est prévue au budget 2021 dans ce cadre. Ce projet vise principalement à sensibiliser sur l'éducation aux médias, l'usage du numérique et le fonctionnement des sciences de l'informatique aux niveaux obligatoire et postobligatoire. Le canton prévoit également d'investir CHF 4,1 mios pour la santé à travers principalement deux projets. L'un consiste en une participation étatique à la mise à niveau du parc immobilier des EMS sur le territoire cantonal afin de garantir des conditions de logement adéquates pour les personnes âgées. Et l'autre vise à développer le dossier électronique du patient (constitution et certification), dont la mise en œuvre a été prolongée d'une année dans l'ensemble des cantons.

L'État de Neuchâtel souhaite en outre consacrer CHF 13,2 mios en 2021 (montant brut hors remboursements) à l'octroi de prêts visant à dynamiser le développement économique et régional. Ils donneront lieu en parallèle à un soutien identique de la part de la Confédération.

Les dépenses et recettes d'investissement concernant les projets au-delà de 2021 n'ayant encore fait l'objet d'aucune validation politique représentent des enveloppes globales de CHF 11,4 mios en 2022, CHF 22 mios en 2023 et CHF 61 mios en 2024. La majorité de ces dépenses est incluse dans la planification stratégique dont le détail est disponible en annexe 3.

4. Financement des tâches publiques

Pour la première fois, un bilan et un tableau de flux de trésorerie prévisionnels sont proposés dans le rapport sur le budget. Ils ont été établis en partant des comptes 2019 et en y ajoutant les opérations prévues aux comptes de résultat et aux comptes des investissements 2020 et 2021.

Aucune hypothèse n'a été formulée pour les variations des comptes de bilan issues d'écritures non budgétées au compte de résultat et au compte des investissements. Ainsi et par exemple, les actifs et passifs de régularisation, les engagements financiers à long terme ou encore les provisions ont été maintenus au niveau des comptes 2019 pour cette prévision

4.1. Bilan prévisionnel

Bilan (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Écart B2021 - B2020 CHF	%
1 ACTIF	4'000'772'166.55	3'959'075'573.55	3'936'829'157.55	-22'246'416.00	-0.6%
10 Patrimoine financier (PF)	2'207'942'319.35	2'149'208'462.35	2'083'580'736.35	-65'627'726.00	-3.0%
100 Disponibilités et placements à court terme	141'227'941.00	82'494'084.00	16'866'358.00	-65'627'726.00	-46.5%
101 Créances	636'823'800.80	636'823'800.80	636'823'800.80	0.00	0.0%
102 Placements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	0.00	--
104 Actifs de régularisation	1'280'407'564.79	1'280'407'564.79	1'280'407'564.79	0.00	0.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	5'790'094.13	5'790'094.13	5'790'094.13	0.00	0.0%
107 Placements financiers	4'543'144.87	4'543'144.87	4'543'144.87	0.00	0.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	139'149'773.76	139'149'773.76	139'149'773.76	0.00	0.0%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'792'829'847.20	1'809'867'111.20	1'853'248'421.20	+43'381'310.00	+2.4%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'109'821'112.88	1'096'985'957.88	1'133'824'389.88	+36'838'432.00	+3.3%
142 Immobilisations incorporelles	9'608'490.68	16'145'490.68	20'758'490.68	+4'613'000.00	+48.0%
144 Prêts	123'498'640.90	132'451'479.90	145'363'207.90	+12'911'728.00	+10.5%
145 Participations, capital social	387'701'546.99	401'251'546.99	401'501'546.99	+250'000.00	+0.1%
146 Subventions d'investissements	162'200'055.75	163'032'635.75	151'800'785.75	-11'231'850.00	-6.9%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	4'000'772'166.55	3'959'075'573.55	3'936'829'157.55	-22'246'416.00	-0.6%
20 Capitaux de tiers	3'677'794'242.96	3'677'794'242.96	3'677'794'242.96	0.00	0.0%
200 Engagements courants	1'421'507'997.73	1'421'507'997.73	1'421'507'997.73	0.00	0.0%
201 Engagements financiers à court terme	444'696'889.75	444'696'889.75	444'696'889.75	0.00	0.0%
204 Passifs de régularisation	184'238'057.62	184'238'057.62	184'238'057.62	0.00	0.0%
205 Provisions à court terme	21'744'309.22	21'744'309.22	21'744'309.22	0.00	0.0%
206 Engagements financiers à long terme	1'504'698'663.77	1'504'698'663.77	1'504'698'663.77	0.00	0.0%
208 Provisions à long terme	87'971'252.81	87'971'252.81	87'971'252.81	0.00	0.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'937'072.06	12'937'072.06	12'937'072.06	0.00	0.0%
29 Capital propre	322'977'923.59	281'281'330.59	259'034'914.59	-22'246'416.00	-6.9%
290 Financements spéciaux sous capital propre ⁽¹⁾	83'905'401.74	83'905'401.74	83'905'401.74	0.00	0.0%
291 Fonds	58'823'815.87	53'526'580.87	41'245'672.87	-12'280'908.00	-20.9%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	232'064'735.20	240'646'023.20	240'646'023.20	0.00	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	376'483'935.90	326'148'416.90	294'698'514.90	-31'449'902.00	-8.4%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	113'203'620.28	113'203'620.28	113'203'620.28	0.00	0.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+)/ Découvert(-)	-541'503'585.40	-536'148'712.40	-514'664'318.40	+21'484'394.00	+4.0%

4.2. Tableau de flux de trésorerie prévisionnel

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-11'363'651.43	5'354'873.00	21'484'394.00
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	104'017'389.17	79'783'538.00	42'055'291.00
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	2'150'633.10	0.00	0.00
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	4'270'505.20	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-114'619'002.35	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-842'280.16	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-1'062'159'529.64	0.00	0.00
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	1'162'899.38	0.00	0.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	1'058'949'807.83	0.00	0.00
+ Augmentation / - diminution des provisions	-27'063'917.90	0.00	0.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-38'314'623.93	0.00	0.00
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	16'722'477.57	-5'297'235.00	-12'280'908.00
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-49'128'895.57	-41'754'231.00	-31'449'902.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	-116'218'188.73	38'086'945.00	19'808'875.00
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	26'731'342.25	18'864'851.00	21'723'212.00
+ Remboursements de prêts et de participations	10'441'255.35	10'892'851.00	11'908'962.00
+ Contributions acquises	13'980'877.90	2'983'000.00	4'912'450.00
+ Contributions à redistribuer	2'309'209.00	4'989'000.00	4'901'800.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-157'463'559.40	-115'685'653.00	-107'159'813.00
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-52'016'842.50	-73'485'383.00	-86'242'723.00
- Prêts et participations	-94'013'110.00	-33'395'690.00	-25'070'690.00
- Propres contributions d'investissement	-9'124'397.90	-2'565'580.00	10'268'600.00
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'309'209.00	-6'239'000.00	-6'115'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-130'732'217.15	-96'820'802.00	-85'436'601.00
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER			
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00	0.00	0.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	3'338'895.11	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	3'338'895.11	0.00	0.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	152'761'276.28	0.00	0.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	103'984'791.92	0.00	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	256'746'068.20	0.00	0.00
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	13'134'557.43	-58'733'857.00	-65'627'726.00
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	128'093'383.57	141'227'941.00	82'494'084.00
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	141'227'941.00	82'494'084.00	16'866'358.00
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	13'134'557.43	-58'733'857.00	-65'627'726.00

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

4.3. Découvert et endettement

Découvert (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Total	541'503'585	536'148'712	514'664'317	529'979'996	573'429'780	641'649'230	-21'484'394	-4.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-5'354'873	-21'484'394	+15'315'679	+43'449'784	+68'219'450		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.0%	-4.0%	+3.0%	+8.2%	+11.9%		

Lorsque le résultat d'un exercice se solde par un excédent de charges (déficit), la perte est portée en diminution du capital propre au bilan. Ainsi, le découvert correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de résultat, et est comptabilisé en déduction du capital propre au bilan. Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). En revanche, on parle de fortune nette, lorsque les avoirs (actif) sont plus élevés que les engagements (passif). Un excédent de revenus du compte de résultat (bénéfice) permet ainsi de diminuer le découvert (ou d'augmenter la fortune nette) de la collectivité publique.

Le découvert 2021 est inférieur de CHF 21,5 mios par rapport au budget 2020, correspondant à l'excédent de revenus prévu. Au vu de la situation actuelle du compte de résultat sur la période 2022-2024, le bilan pourrait présenter une augmentation du découvert au cours des prochaines années et passer de CHF 514,7 mios en 2021 à CHF 641,6 mios en 2024, soit une augmentation CHF 127 mios. Si les objectifs du Conseil d'État sont tenus lors des prochains exercices au niveau du compte de résultat (bénéfice de minimum 1% du découvert), alors le découvert devrait diminuer d'autant.

Dettes (sens strict) (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Total	1'818'285'000	1'885'000'000	1'960'000'000	2'040'000'000	2'110'000'000	2'190'000'000	+75'000'000	+4.0%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+66'715'000	+75'000'000	+80'000'000	+70'000'000	+80'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+3.7%	+4.0%	+4.1%	+3.4%	+3.8%		

La dette au sens strict présentée dans le tableau ci-dessus fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers.

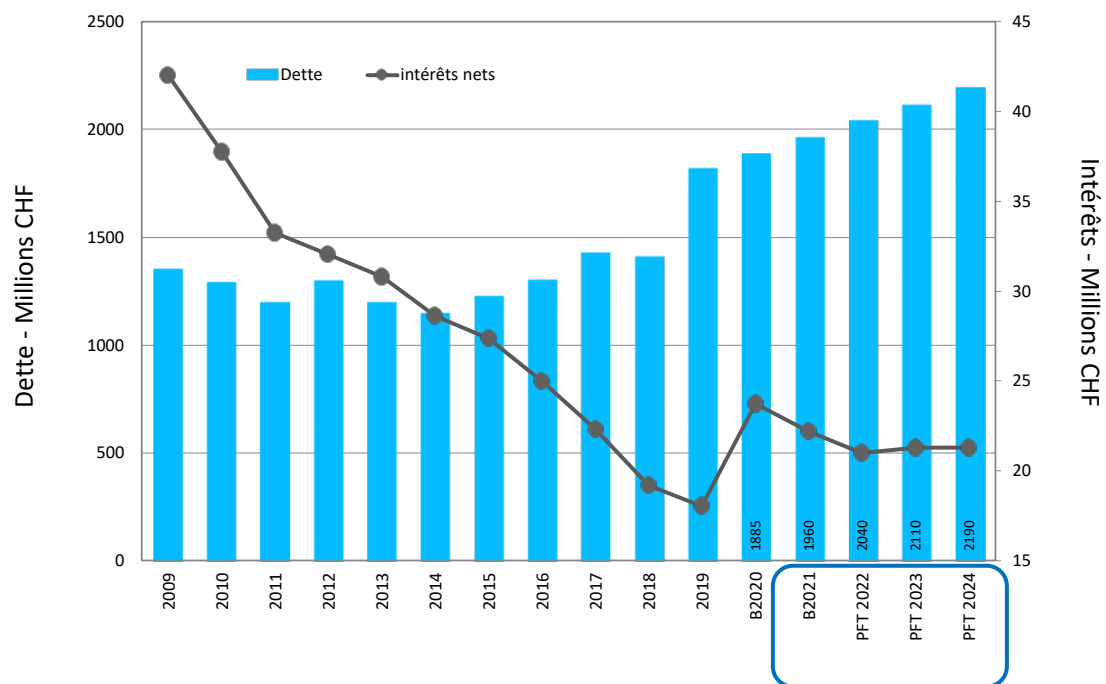
Son évolution présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas entièrement basée sur le plan financier actuel. En effet, l'insuffisance de financement a été corrigée afin de tenir compte des objectifs minimaux du Conseil d'État en termes de volume d'investissements nets (minimum CHF 80 mios) et des bénéfices du compte de résultat (au minimum à l'équilibre). À cela s'ajoute les potentiels futurs investissements au niveau du patrimoine financier (hypothèse : CHF 10 mios annuels). Les incidences financières de la pandémie (coûts supplémentaires additionnels et variations de recettes) n'étaient pas chiffrées au moment de l'adoption des chiffres du budget 2021 et du PFT, mais un montant hypothétique de CHF 30 mios a été pris en compte sur la dette prévisionnelle en 2020.

Ainsi, en fonction de ces hypothèses, la dette devrait augmenter de CHF 75 mios en 2021 pour atteindre CHF 1,96 milliard, et selon les hypothèses retenues, va poursuivre son ascension jusqu'en 2024 pour atteindre environ CHF 2,2 milliards. Les conséquences de la pandémie sur les finances cantonales auront irrémédiablement un impact négatif sur l'évolution de la dette future.

Dans un climat d'incertitude mondiale provoqué par la pandémie, le marché des capitaux devient volatile, ce qui complique la tâche pour contracter des emprunts à taux attractifs. Au cours des premières semaines de pandémie (mars-avril 2020), les acteurs du marché ont eu tendance à thésauriser et cette pratique a provoqué une baisse conséquente de la circulation des liquidités. Ce principe engendre inévitablement un rehaussement des taux (les liquidités sont bien présentes mais sont précieusement conservées pour différentes raisons, selon les entités).

Au vu de ces conditions et par prudence, le Conseil d'État anticipe au maximum les renouvellements des échéances afin d'avoir suffisamment de temps pour trouver les meilleures conditions d'emprunts. Il poursuit sa stratégie de financement basée sur une gestion diversifiée de la dette qui permette de profiter des conditions actuelles du marché pour emprunter des montants importants sur des longues périodes, tout en lissant les échéances et en diversifiant les types d'emprunts et les prêteurs. Il s'agit également de continuer à augmenter la part des emprunts à court terme afin d'atteindre rapidement 25%-30% de la dette, pour gagner en flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, de disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en emprunts à long terme, notamment en cas de remonté des taux, et de profiter des taux attractifs à court terme tout en évitant de lourdes charges d'intérêts négatifs liés aux excédents momentanés de trésoreries. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais est largement compensée par des économies financières.

Évolution de la dette au sens strict et des intérêts nets de 2009 à 2024



Même si les conditions sur le marché restent globalement favorables et offrent au secteur public des possibilités variées en termes de durée, le niveau de la dette et son évolution future doivent continuer d'éveiller l'attention.

5. Résultat analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

5.1. Informations générales

5.1.1. Objectifs

La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'État par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif de la comptabilité analytique est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes. Elle permet également de donner des indicateurs aux services sur leurs activités et d'inciter ceux-ci à en améliorer leur gestion.

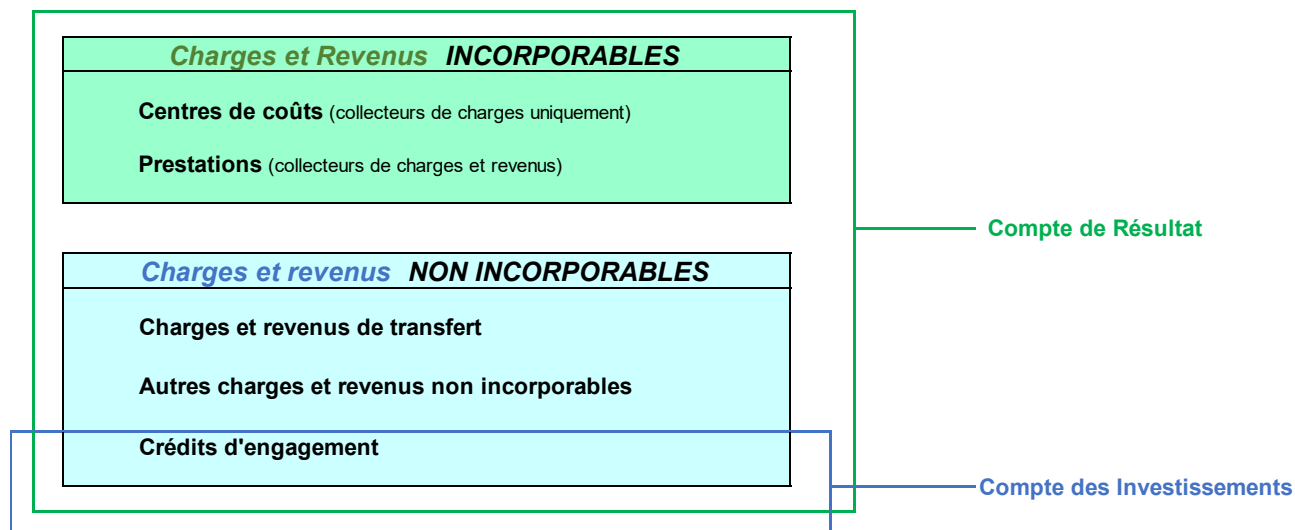
L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par entité (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupe de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque entité indique désormais en effet les tâches effectuées, structurées par groupe de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

Il convient de relever que la vision analytique détaillée par prestation n'est réalisée que depuis le budget 2020. C'est pourquoi les comptes 2019 sont présentés ci-dessous sans ces données.

5.1.2. La comptabilité analytique en bref

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents éléments analytiques disponibles tant pour le compte de résultat que pour le compte des investissements :



Dans la détermination du résultat analytique, nous faisons la distinction entre les charges et revenus incorporables et ceux non-incorporables.

Charges et revenus incorporables

Dans la catégorie des charges et revenus incorporables, nous retrouverons toutes les charges et tous les revenus entrant directement ou indirectement dans la détermination du coût des prestations, tels les charges salariales, les BSM, les amortissements, les charges transverses (forfaits des services centraux) ainsi que les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Charges et revenus non incorporables

Les charges et revenus non incorporables concernent principalement des éléments financiers qui ne sont pas englobés dans le résultat des prestations tels que les revenus fiscaux, les subventions accordées et acquises ainsi que les charges et revenus extraordinaires et les variations de réserve. Dans cette catégorie, nous retrouvons également toutes les charges de fonctionnement liées à des projets gérés par crédit d'engagement. Celles-ci proviendront soit de projets d'investissement dont une partie des dépenses émarginent au compte de résultat car non activables au bilan soit de projets dont l'entier des dépenses émarginent au compte de résultat.

Biais possibles dans la comparaison des données

Nous rendons attentif le lecteur que les données analytiques présentées dans le cadre du rapport doivent encore être interprétées avec beaucoup de réserve. En effet, si la logique de détermination des répartitions analytiques des coûts de structure des services métier semble stable et adéquate, les forfaits des services centraux présentent encore de nombreux points qui doivent encore être clarifiés afin de s'assurer que les montants attribués à chacun des forfaits est bien correct et se justifie pleinement.

5.1.3. Résultat analytiques globaux

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Budget	Écart B2021 - B2020	
	2019	2020	2021	CHF	%
Produits des prestations	--	332'423'086	314'067'604	-18'355'482	-5.5%
- Coûts des prestations	--	750'260'843	744'864'738	-5'396'105	-0.7%
Résultat des prestations	--	-417'837'757	-430'797'134	-12'959'377	-3.1%
Revenus non incorporables aux prestations	--	2'115'471'939	2'181'384'602	+65'912'663	+3.1%
- Charges non incorporables aux prestations	--	1'692'279'309	1'729'103'074	+36'823'765	+2.2%
Résultat des autres revenus et charges non incorporables	--	423'192'630	452'281'528	+29'088'898	+6.9%
Résultat total	--	5'354'873	21'484'394	+16'129'521	+301.2%

Seuls 30% des charges totales de l'État influencent le coût net des prestations. Le solde (70%), représentent des charges non incorporables dont une grande majorité concerne des charges de transfert.

Résultat analytique lié aux prestations (CHF)	Comptes	Budget	Budget	Écart B2021 - B2020	
	2019	2020	2021	CHF	%
Revenus	--	332'423'086	314'067'604	-18'355'482	-5.8%
- Charges directes	--	145'504'839	128'800'815	-16'704'024	-13.0%
- Charges salariales et de structures	--	514'704'134	533'495'166	+18'791'032	+3.5%
- Charges des services centraux	--	90'051'870	82'568'757	-7'483'113	-9.1%
Résultat des prestations	--	-417'837'757	-430'797'134	-12'959'377	-3.0%

Les coûts dévolus aux prestations représentent au budget 2021 un montant global de près de CHF 745 mios dont 72% de charges salariales et de structures, 17% de charges directes et 11% de charges issues des services centraux. Les produits des prestations inscrits au budget 2021 pour un montant de CHF 314,1 mios couvrent globalement les coûts à hauteur de 42%. Le détail des prestations fournies par les services de l'État est disponible dans les fiches par entité constituant le tome 2 du rapport sur le budget et le PFT

5.2. Projets gérés par crédit d'engagement

5.2.1. Informations générales

Les crédits d'engagement sont des outils permettant de gérer et de suivre, sur une période pluriannuelle, des **projets pouvant impacter aussi bien le compte de résultat que le compte des investissements**. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le chapitre ci-dessus.

Notion de crédit d'engagement

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, la notion-même de crédit d'engagement a été redéfinie. L'article 40 al. 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultat et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Au final, les données qui sont présentées dans les tableaux relatifs aux crédits d'engagement doivent avant tout être considérées comme un inventaire des projets reprenant les informations des deux états financiers que sont le compte des investissements et le compte de résultat.

Présentation des informations

Les différents crédits d'engagement sont détaillés par département dans le tableau ci-dessous. Il est également fait mention du statut (en cours, à solliciter) et du service responsable. Ce tableau inclut également la planification stratégique des projets sous forme d'enveloppe par département (voir détail à l'annexe 3).

Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter détaillent les projets envisagés par le Conseil d'État et pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir. Ces derniers mentionnent par conséquent une première dépense au cours du présent exercice (2020), voire des suivants (2021-2022). Enfin, la planification stratégique des investissements prévoit une enveloppe pour les futurs projets imaginés au cours des prochaines années (premières dépenses prévues en 2022, 2023 ou 2024) et qui devront encore faire l'objet d'arbitrage.

Rappelons encore que les crédits d'engagement (montant total du projet) qui ont été ouverts dès le 1er janvier 2015 sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes – art. 40 al. 2 LFinEC). Il en découle, dans le tableau des crédits en cours, un mélange avec les crédits antérieurs à 2015 qui ont été sollicités au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation. La colonne « Date ACE / Décret » permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou ancienne loi sur les finances) et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant du crédit d'engagement.

5.2.2. Liste des crédits d'engagement

Le tableau ci-après présente la liste des projets gérés par crédit d'engagement par département et entités. Certains crédits d'engagement sont gérés par plusieurs services de l'administration. Dans ce cas le crédit global est présenté sous une seule entité afin de permettre une vision plus claire des crédits. C'est le cas notamment du programme d'impulsion et de transformations (PI) présenté sous la Chancellerie ou encore le programme ORLA nouvellement intitulé Vitamine présenté sous l'entité Office d'organisation .

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat						
Total				1'730'802'227	107'205'608	104'306'323	141'911'926	188'606'541	172'673'070	187'358'045	923'183'114
Autorités exécutives				71'496'928	1'946'563	14'402'850	13'589'758	15'922'047	10'300'809	6'652'400	8'682'502
PI-Accélération Projet aggro (PA3)	CHAN	En cours	25.06.2019	7'000'000	0	200'000	400'000	1'100'000	1'100'000	1'600'000	2'600'000
PI-accord position. Strat. (APS)	CHAN	En cours	25.06.2019	15'000'000	258'159	3'933'650	3'053'140	5'460'000	2'215'000	1'305'000	-1'224'949
PI-Développement économique	CHAN	En cours	25.06.2019	18'000'000	0	2'000'000	2'700'000	3'250'000	2'040'000	1'820'000	6'190'000
PI-études invest. futurs	CHAN	En cours	25.06.2019	5'800'000	0	1'423'500	1'062'360	977'400	1'127'400	1'127'400	81'940
PI-mise en conformité arrêts bus	CHAN	En cours	25.06.2019	7'000'000	0	1'066'000	1'500'000	2'000'000	2'500'000	0	-66'000
PI-mobilité durable	CHAN	En cours	25.06.2019	4'000'000	0	800'000	600'000	1'000'000	800'000	800'000	0
PI-Réformes	CHAN	En cours	25.06.2019	10'000'000	272'051	3'779'700	2'777'330	1'651'000	518'409	0	1'001'511
PI-soutien innovation	CHAN	En cours	25.06.2019	4'000'000	1'416'353	1'100'000	1'000'000	483'647	0	0	0
Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	CHAN	A solliciter	-	200'000	0	100'000	0	0	0	0	100'000
Remplac. machine mise sous pli Kern 2500	SALI	A solliciter	-	496'928	0	0	496'928	0	0	0	0
Département des finances et de la santé				273'242'800	31'718'729	33'205'806	35'248'225	52'792'540	47'024'194	73'909'960	50'693'347
ORLA-Regr.& Optimis.du Logem.de l'Adm.NE (Vitamine)	OORG	En cours	25.06.2019	31'000'000	0	2'507'342	4'904'780	6'297'140	6'299'140	5'421'140	5'570'458
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	En cours	04.07.2018	130'000	0	95'000	500'000	840'720	740'720	0	-2'046'440
CPLN NE / assaini. énergétique	SBAT	En cours	29.04.2014	36'980'000	10'727'651	299'950	0	0	0	0	25'952'399
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	En cours	31.10.2018	230'000	100'742	449'950	1'058'000	-743'960	25'920	0	-660'652
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	31.10.2018	295'000	145'038	1'199'950	1'950'000	-238'160	25'920	0	-2'787'748
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	En cours	21.02.2017	3'940'000	1'589'424	1'438'000	214'800	0	0	0	697'776
Inst. stockage saumure et balance PL CTB	SBAT	En cours	11.12.2019	365'000	0	360'000	0	0	0	0	5'000
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	En cours	25.08.2010	400'000	98'183	174'433	0	0	0	0	127'384
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	138'000	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000	612'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	1'080'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000	3'720'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	SBAT	En cours	01.04.2020	600'000	0	300'000	0	0	0	0	300'000
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	44'000'000	0	499'950	1'747'780	5'255'520	5'505'520	5'805'520	25'185'710
Regroup. LJP sur deux bâtiments - Etude	SBAT	En cours	25.09.2019	500'000	159'837	500'000	0	0	0	0	-159'837
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	0	0	327'500	326'000	304'500	303'000	1'939'000
SBAT - Chaudières	SBAT	En cours	01.09.2015	1'510'000	413'518	420'000	0	0	0	0	676'482
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	En cours	23.02.2016	0	6'277'326	499'950	598'800	1'680'720	2'915'720	3'207'720	-15'180'236
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	SBAT	En cours	01.04.2020	450'000	0	550'000	0	0	0	0	-100'000
Unimail-assainissement façades-3e étape	SBAT	En cours	25.05.2016	4'500'000	753'927	2'500'000	1'223'000	0	0	0	23'073
Constitution et certification e-health	SCSP	En cours	26.09.2017	3'400'000	1'022'606	-1'210'000	1'250'000	0	0	0	2'337'395
Mise en œuvre de la loi RHNe	SCSP	En cours	06.07.2018	2'200'000	1'572'051	940'000	0	0	0	0	-312'051
Collectivités et fondations PA	SFIN	En cours	-	0	-645'086	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	2'257'802
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	En cours	-	0	-360'250	-116'100	-86'000	-51'000	-30'000	-30'000	673'350
Prêts office du logement	SFIN	En cours	-	0	-637'280	-378'327	-375'412	-372'497	-369'583	-366'669	2'499'768
Régions de montagne	SFIN	En cours	-	0	-304'420	-92'200	-23'000	-23'000	-23'000	-23'000	488'620
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	SIEN	En cours	06.07.2018	200'000	58'112	100'000	40'000	0	0	0	1'888

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Solde disponible
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat						
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	SIEN	En cours	30.10.2019	200'000	2'975	100'000	96'000	0	0	0	1'025
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	9'600'000	2'070'170	3'736'000	2'179'000	1'825'000	1'414'000	0	-1'624'170
ETIC IES	SIEN	En cours	20.01.2020	276'000	0	276'000	0	0	0	0	0
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	26'790'000	6'804'356	6'843'000	4'491'000	4'300'000	4'300'000	0	51'644
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	SIEN	En cours	02.06.2004	9'700'000	651'850	330'000	0	0	0	0	8'718'150
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	A solliciter	-	14'870'000	0	0	2'800'000	5'461'120	5'461'120	5'461'120	-4'313'360
Assainissement des bât. d'entr. des RC	SBAT	A solliciter	-	6'888'800	0	0	200'000	3'000'000	3'000'000	300'972	387'828
Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol	SBAT	A solliciter	-	2'200'000	0	2'100'000	300'000	1'800'000	0	0	-2'000'000
Centre cantonal archives, crédit d'étude	SBAT	A solliciter	-	2'000'000	0	599'950	800'000	800'000	200'000	0	-399'950
Château NE-Assain. façades int. Honneur	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	0	0	700'000	0	0	0
Entretien Lourd SBAT I	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	0	700'000	0	0	0	0
Entretien Lourd SBAT II	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	0	700'000	0	0	0	0
Infirmierie EDPR	SBAT	A solliciter	-	1'500'000	0	749'950	750'000	2'980'000	0	0	-2'979'950
LBC-Créat.salles pour l'enseignem.inform	SBAT	A solliciter	-	240'000	0	240'000	240'000	0	0	0	-240'000
Lycée Jean Piaget - assain. Toiture	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	400'000	0	0	0	0	300'000
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	0	0	400'000	0	0	0
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	700'000	0	0	0	0	0
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	100'050	90'720	90'720	0	0	118'510
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	0	0	500'000	0	4'500'000	-4'300'000
Rénovation salle GC	SBAT	A solliciter	-	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0
SISPOL - assainissement façade	SBAT	A solliciter	-	500'000	0	500'000	500'000	0	0	0	-500'000
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	A solliciter	-	5'800'000	0	500'000	1'510'800	2'077'760	2'377'760	0	-666'320
Valorisation des anciennes prisons de Ne	SBAT	A solliciter	-	3'500'000	0	1'000'000	1'000'000	2'500'000	0	0	-1'000'000
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	-	30'000'000	0	1'000'000	2'500'000	9'000'000	5'000'000	5'000'000	7'500'000
Dispositif de désendettement	SFIN	A solliciter	-	840'000	0	0	210'000	140'000	70'000	0	420'000
Gestion d'affaires	SIEN	A solliciter	-	380'000	0	270'000	86'000	0	0	0	24'000
JUSTITIA 4.0	SIEN	A solliciter	-	768'000	0	35'000	75'000	125'000	135'000	135'000	263'000
Logiciel de consolidation	SIEN	A solliciter	-	250'000	0	0	250'000	0	0	0	0
Mise à niveau des bases de données Oracl	SIEN	A solliciter	-	420'000	0	420'000	0	0	0	0	0
Programme éducation numérique	SIEN	A solliciter	-	0	0	0	540'000	540'000	540'000	270'000	-1'890'000
Projets NEMO	SIEN	A solliciter	-	1'000'000	0	150'000	0	0	0	0	850'000
Remplacement EC2000	SIEN	A solliciter	-	1'170'000	0	90'500	272'000	204'000	154'000	297'700	151'800
Remplacement GNSP	SIEN	A solliciter	-	350'000	0	200'000	100'000	50'000	0	0	0
Proj. stratégiques-DFS ²⁾	Divers	A solliciter	-	-	0	0	0	1'800'000	7'450'000	42'100'000	-
Département de la justice, de la sécurité et de la culture				23'913'000	1'901'051	5'558'000	6'457'400	5'299'800	3'984'000	3'397'843	-2'079'094
Appareils radars - série 2	PONE	En cours	22.05.2019	340'000	170'530	170'000	0	0	0	0	-530
Blackout Polycom et BAP	PONE	En cours	11.08.2017	282'000	48'406	50'000	0	0	0	0	183'594
CNU-renouvel.infrast.WEY & insonorisati.	PONE	En cours	06.07.2020	140'000	0	90'000	50'000	0	0	0	0
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	780'324	700'000	0	0	0	0	599'676

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde disponible
					31.12.2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat											
Matériel domotique	PONE	En cours	21.09.2016	230'000	94'820	20'000	0	0	0	0	115'180
Mise à jour des moyens techniques PONE	PONE	En cours	17.08.2018	230'000	96'110	65'000	65'000	0	0	0	3'890
Nouv.syst. de surveill. audio & vidéo	PONE	En cours	15.04.2020	15'000	0	15'000	0	0	0	0	0
Réaménagement BAP et SISPOL	PONE	En cours	15.06.2020	80'000	0	80'000	0	0	0	0	0
Remplacement armes de poing	PONE	En cours	20.05.2020	490'000	0	0	350'000	0	0	0	140'000
Renouvellement lampe Crimesope	PONE	En cours	09.04.2020	25'000	0	25'000	0	0	0	0	0
Renouvellem. parc app.radar fixe-série 3	PONE	En cours	22.06.2020	260'000	0	160'000	100'000	0	0	0	0
Scanner à main FARO Freestyle3D	PONE	En cours	10.04.2020	19'000	0	19'000	0	0	0	0	0
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	110'861	380'000	380'000	100'000	100'000	48'843	330'296
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	600'000	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000	-5'000
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	0	1'929'000	2'538'000	2'864'000	2'699'000	2'574'000	-2'574'000
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	JUST	A solliciter	-	230'000	0	230'000	250'000	0	0	0	-250'000
Achat des routeurs pour projet WEP2030	PONE	A solliciter	-	162'000	0	0	164'400	0	0	0	-2'400
Armes longues	PONE	A solliciter	-	510'000	0	290'000	0	290'000	220'000	0	-290'000
Blackout BAP résilience réseau	PONE	A solliciter	-	345'000	0	0	180'800	167'200	0	0	-3'000
Changement cartes PKI	PONE	A solliciter	-	56'000	0	0	57'200	0	0	0	-1'200
CNU - Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	A solliciter	-	451'000	0	0	64'200	391'000	0	0	-4'200
Développement outil analyse ILP	PONE	A solliciter	-	545'000	0	175'000	155'000	155'000	0	0	60'000
Imprimantes Police secours et proximité	PONE	A solliciter	-	46'000	0	0	47'200	0	0	0	-1'200
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	A solliciter	-	750'000	0	250'000	190'000	190'000	190'000	0	-70'000
Monitoring centralisé infra info PONE	PONE	A solliciter	-	536'000	0	0	271'600	271'600	0	0	-7'200
Réaménagement et assain. locaux CIR	PONE	A solliciter	-	100'000	0	0	100'000	0	0	0	0
Renouvellement appareils Serv Forensique	PONE	A solliciter	-	75'000	0	0	75'000	0	0	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	A solliciter	-	875'000	0	0	0	225'000	325'000	325'000	0
Sécurisation accès postes police périph.	PONE	A solliciter	-	100'000	0	0	60'000	40'000	0	0	0
Système infor et télécom du véhicule PCE	PONE	A solliciter	-	165'000	0	0	168'000	0	0	0	-3'000
Rempl.du logiciel informatique de l'Of.F	SEPF	A solliciter	-	250'000	0	200'000	50'000	0	0	0	0
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEPF	A solliciter	-	300'000	0	0	300'000	0	0	0	0
Adaption du système d'enregist. vidéo	SPNE	A solliciter	-	90'000	0	0	90'000	0	0	0	0
Maintien système de biométrie EDPR	SPNE	A solliciter	-	25'000	0	0	25'000	0	0	0	0
Remplac. de matériel pour l'interphonie	SPNE	A solliciter	-	51'000	0	0	51'000	0	0	0	0
Remplacement braisière cuisine EDPR	SPNE	A solliciter	-	30'000	0	30'000	0	0	0	0	0
Remplacement de la détection incendie	SPNE	A solliciter	-	25'000	0	0	25'000	0	0	0	0
Remplacement du four de la cuisine EDPR	SPNE	A solliciter	-	30'000	0	30'000	0	0	0	0	0
Remplacement du portail de l'EDPR	SPNE	A solliciter	-	50'000	0	50'000	0	0	0	0	0
Scanner X-RAY	SPNE	A solliciter	-	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0
ORCCAN PC Gouvernement	SSCM	A solliciter	-	300'000	0	300'000	300'000	0	0	0	-300'000
Proj. stratégiques-DJSC ²⁾	Divers	A solliciter	-	-	0	0	0	306'000	150'000	150'000	-

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde disponible
					31.12.2019	2020	2021	2022	2023	2024	
					Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat						
Département de l'éducation et de la famille				214'985'146	51'283'908	3'820'000	53'443'700	54'488'700	53'019'805	53'780'815	-52'579'782
EAA - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	150'000	55'612	30'000	30'000	30'000	0	0	4'388
PTN - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	524'000	199'110	100'000	200'000	0	0	0	24'890
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CIFOM	En cours	13.03.2019	325'000	35'052	15'000	90'000	185'000	0	0	-52
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	En cours	29.01.2020	548'000	0	137'000	137'000	137'000	137'000	0	0
Equipements pédagogiques techniques	CPLN	En cours	02.12.2019	260'000	50'673	70'000	70'000	70'000	0	0	-673
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	SDEF	En cours	12.12.2018	833'461	556'461	288'000	0	0	0	0	-11'000
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	50'387'000	0	50'140'895	50'143'895	50'240'000	50'340'000	-50'543'105
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CIFOM	A solliciter	-	250'000	0	0	200'000	50'000	0	0	0
Achat harpe à pédale modèle 46 cordes	CMNE	A solliciter	-	28'000	0	0	28'000	0	0	0	0
CPLN - Appareils didactiques 2021	CPLN	A solliciter	-	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0
Renouv.switch.bât.-rés.inf.SIS2-Littoral	CPLN	A solliciter	-	440'000	0	70'000	20'000	250'000	100'000	0	0
Programme éducation numérique	SEEO	A solliciter	-	1'220'000	0	580'000	615'000	335'000	160'000	15'000	-485'000
Création du CPNE	SFPO	A solliciter	-	1'800'000	0	950'000	400'000	1'200'000	100'000	100'000	-950'000
Education numérique-formation postoblig. <i>Proj. stratégiques-DEF²⁾</i>	SFPO <i>Divers</i>	A solliciter <i>A solliciter</i>	- <i>-</i>	7'848'000 <i>-</i>	0 <i>0</i>	1'580'000 <i>0</i>	1'462'805 <i>0</i>	1'462'805 <i>625'000</i>	1'462'805 <i>820'000</i>	2'498'815 <i>827'000</i>	-619'230 <i>-</i>
Département du développement territorial et de l'environnement				1'052'429'200	18'592'151	43'281'070	27'161'200	51'697'800	49'991'038	50'130'143	851'640'198
Assainissement de fermes de l'Etat	SAGR	En cours	17.06.2020	130'000	0	130'000	0	0	0	0	0
Exploitations paysannes	SAGR	En cours	-	0	-3'469'677	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	13'369'677
Projet de dével.op.régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	0	700'000	700'000	400'000	300'000	300'000	3'000'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	0	30'000	30'000	30'000	0	0	10'000
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	10'800'000	2'346'800	774'000	0	0	0	0	7'679'200
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'000'000	0	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	4'500'000
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	0	40'000	80'000	80'000	80'000	80'000	5'540'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	14'370	100'000	20'000	20'000	20'000	20'000	3'905'630
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	250'000	100'000	50'000	50'000	50'000	50'000	1'750'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	781'075	700'000	300'000	700'000	700'000	700'000	8'418'925
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	0	1'100'000	800'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	8'100'000
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	02.09.2019	200'000	0	100'000	80'000	0	0	0	20'000
Acquis.d'équip.pour labo "Consommation"	SCAV	En cours	15.05.2019	95'000	49'290	40'000	0	0	0	0	5'710
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	En cours	27.05.2020	95'000	0	50'000	25'000	0	0	0	20'000
Equipements laboratoire de chimie	SCAV	En cours	06.07.2020	520'000	0	520'000	0	0	0	0	0
Poids inox de 10 kg	SCAV	En cours	25.06.2020	25'000	0	25'000	0	0	0	0	0
Chemin de fer BLS SA	SCTR	En cours	-	0	-1'496'554	-740'900	-695'500	-681'500	-681'500	-596'320	4'892'274
Crédit const.halte ferroviaire.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	57'200	1'500'000	1'550'500	1'729'500	500'000	0	3'210'800
3e prog. assainis. inst. chauif.	SENE	En cours	26.03.1996	1'300'000	-2'264	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	1'277'264
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	En cours	06.05.2020	59'000	0	32'000	31'000	0	0	0	-4'000
Remplacement ICP - OES laboratoire	SENE	En cours	06.05.2020	90'000	0	85'000	0	0	0	0	5'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde disponible
					31.12.2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat											
Aménagement des marais - Bois des Lattes	SFFN	En cours	14.08.2015	650'000	70'929	35'000	0	0	0	0	544'071
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	22.06.2020	240'000	0	36'000	36'000	36'000	18'000	18'000	96'000
Mesures d'aménagement Creux du Van	SFFN	En cours	20.06.2018	250'000	38'948	30'000	0	20'000	20'000	20'000	121'052
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	En cours	03.07.2017	425'000	27'459	30'000	0	60'000	60'000	60'000	187'541
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	4'413'807	1'920'000	1'570'000	3'980'000	4'650'000	2'234'000	20'782'193
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	SPCH	En cours	29.04.2020	600'000	0	300'000	300'000	0	0	0	0
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	SPCH	En cours	14.06.2017	177'000	0	177'000	177'000	0	0	0	-177'000
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	57'808	425'000	1'116'250	3'316'250	2'896'250	3'216'250	28'072'192
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	996'876	1'787'000	1'598'000	1'682'000	134'475	0	1'233'649
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	8'288'000	608'895	980'000	854'000	854'000	102'413	0	4'888'692
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	10'943	1'240'000	1'240'000	880'000	880'000	840'000	9'209'057
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	En cours	-	400'300'000	18'430	29'600	10'000	5'000	5'000	5'000	400'226'970
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	En cours	-	29'200'000	75'642	130'000	79'200	42'000	30'000	24'000	28'819'158
Corrections routières 2020 - 2021	SPCH	En cours	06.07.2020	470'000	0	235'000	235'000	0	0	0	0
CP prot.crués LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	0	345'400	464'000	307'600	342'600	342'600	1'473'800
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	0	322'920	253'000	157'000	276'450	201'250	2'164'380
Elaboration dossier route H20	SPCH	En cours	04.12.2007	15'170'000	1'119'324	80'000	0	0	0	0	13'970'676
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	En cours	30.05.2018	21'740'000	9'591'072	4'688'000	5'019'000	824'300	0	0	1'617'628
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	En cours	19.09.2018	350'000	52'757	50'000	50'000	50'000	50'000	50'000	47'243
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	En cours	17.08.2016	6'900'000	1'836'713	340'000	292'000	0	0	0	4'431'287
H10 Evitement de Peseux, études	SPCH	En cours	13.09.2017	450'000	28'864	45'000	60'000	0	0	0	316'136
Instal.génératrices pr prélév. carburant	SPCH	En cours	06.07.2020	200'000	0	100'000	150'000	0	0	0	-50'000
LRVP, remise en état RC déclassées	SPCH	En cours	21.01.2020	6'000'000	0	6'000'000	0	0	0	0	0
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	791'403	1'500'000	800'000	1'200'000	0	0	708'597
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	158'644	1'744'250	1'268'000	4'032'000	3'995'000	4'072'763	2'329'343
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	55'261	145'000	218'750	965'000	2'645'000	2'465'000	10'605'989
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	07.02.2018	450'000	108'136	8'800	9'200	8'800	0	0	315'064
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	0	150'000	170'000	180'000	160'000	0	-60'000
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	0	300'000	300'000	0	0	0	0
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	A solliciter	-	150'000	0	0	0	150'000	0	0	0
Assainissement fermes et terrains	SAGR	A solliciter	-	520'000	0	0	130'000	130'000	130'000	130'000	0
Nouv.installation électrique au Mycorama	SAGR	A solliciter	-	30'000	0	0	30'000	0	0	0	0
Réfections routi. sur le site d'EVOLOGIA	SAGR	A solliciter	-	30'000	0	30'000	0	0	0	0	0
Remplacement climatisation Encavage Etat	SAGR	A solliciter	-	91'000	0	91'000	0	0	0	0	0
Système informatique registre des vignes	SAGR	A solliciter	-	85'000	0	0	75'000	10'000	0	0	0
CP Ouvrages de protection forêts 2020-24	SCAT	A solliciter	-	2'490'000	0	0	439'200	439'200	126'700	101'700	1'383'200
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SCAT	A solliciter	-	4'541'000	0	0	1'137'500	1'137'500	0	0	2'266'000
CC équipements labo. consommation	SCAV	A solliciter	-	95'000	0	0	45'000	45'000	0	0	5'000
Climatisation laboratoires du SCAV	SCAV	A solliciter	-	0	0	0	100'000	0	0	0	-100'000
Equipements labo.d'analyses bio.	SCAV	A solliciter	-	90'000	0	90'000	0	0	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE/Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au	Budget	Budget	PFT	PFT	PFT	Solde disponible
					31.12.2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dépenses nettes compte des investissements et compte de résultat											
Part routière renouvellement PN	SCTR	A solliciter	-	1'087'200	0	800'000	600'000	700'000	0	0	-1'012'800
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	A solliciter	-	114'000'000	0	0	250'000	250'000	250'000	2'250'000	111'000'000
Participations sociétés électriques	SDTE	A solliciter	-	12'035'000	0	12'035'000	0	0	0	0	0
Achat analyseur homologué 70kW	SENE	A solliciter	-	20'000	0	0	20'000	0	0	0	0
Appareil de mesure de RNI	SENE	A solliciter	-	17'000	0	17'000	0	0	0	0	0
Remplacement analyseur TOC laboratoire	SENE	A solliciter	-	80'000	0	0	65'000	0	0	0	15'000
Remplacement d'un appareil GC-BTX	SENE	A solliciter	-	50'000	0	0	0	50'000	0	0	0
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	A solliciter	-	4'259'000	0	321'000	440'099	616'350	510'850	554'100	1'816'601
Infrastructures forestières	SFFN	A solliciter	-	2'500'000	0	188'000	93'000	93'000	93'000	93'000	1'940'000
H18 nouvelle liaison H18-H20	SPCH	A solliciter	-	179'000'000	0	1'625'000	3'625'000	14'865'000	13'865'000	13'865'000	131'155'000
PS CFF Malakoff H18	SPCH	A solliciter	-	6'854'000	0	0	1'256'000	0	0	0	5'598'000
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	A solliciter	-	1'650'000	0	0	90'000	1'560'000	0	0	0
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	A solliciter	-	700'000	0	0	0	700'000	0	0	0
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	A solliciter	-	3'200'000	0	100'000	0	100'000	3'000'000	0	0
<i>Proj. stratégiques-DDTE²⁾</i>	<i>Divers</i>	<i>A solliciter</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8'698'800</i>	<i>13'556'800</i>	<i>17'808'800</i>	<i>-</i>
Département de l'économie et de l'action sociale				94'735'153	1'763'207	4'038'597	6'011'644	8'405'654	8'353'224	-513'116	66'825'943
Parcs régionaux - période 2020 -2024	NECO	En cours	18.02.2020	1'155'805	0	133'461	133'461	133'461	133'461	133'461	488'500
Politique régionale 2020-2023	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	0	187'367	4'325'000	7'778'000	1'826'880	1'900'680	18'782'073
Prêts NPR 2008-2011	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	-104'000	-26'000	-52'000	-52'000	-52'000	-52'000	14'338'000
Prêts NPR 2012-2015	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	1'855'016	-798'371	-1'580'742	-1'580'742	-1'580'742	-1'580'742	19'266'323
Prêts NPR 2016-2019	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	277'200	4'186'140	2'965'425	1'902'135	7'788'425	-1'163'415	13'044'090
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	0	90'000	100'000	100'000	110'000	100'000	-100'000
Prog. Intercant. CDEP-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	715'348	0	267'000	179'000	179'000	179'000	200'000	-288'652
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	0	150'000	135'000	120'000	105'000	-60'000	150'000
Prêts d'études	SASO	En cours	-	0	-265'009	-215'000	-193'500	-174'200	-156'800	-141'100	1'145'609
Détecteur de masse ISQ7000 pour le LIST	SEMP	En cours	19.12.2019	64'000	0	64'000	0	0	0	0	0
<i>Proj. stratégiques-DEAS²⁾</i>	<i>Divers</i>	<i>A solliciter</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>150'000</i>	<i>-</i>

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC). Les montants indiqués dans la colonne crédit d'engagement incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

²⁾ Les dépenses et recettes d'investissement concernant les futurs projets à ouvrir sur la période 2022-24 figurent en regard d'un libellé générique. Le détail des projets figure dans la planification stratégique (cf. annexe 3).

Programme d'impulsion

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 mios. Il accompagne les nombreuses réformes en cours qui visent à accroître l'attractivité et la santé financière du canton de Neuchâtel. Il n'est pas conçu comme un programme de relance économique, mais comme un programme de stimulation et d'accélération. Rappelons qu'il s'articule en deux volets. Le premier volet vise à stimuler l'investissement, principalement de tiers de façon à maximiser l'impact des montants engagés par le canton en recherchant un effet multiplicateur. Le deuxième volet est davantage consacré aux ressources nécessaires pour mener et réussir les réformes en cours dans plusieurs départements (y compris programme global de réformes de l'État). Concrètement, les nombreux projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de plusieurs crédits d'engagement (huit au total) qui sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie, mais dont les dépenses sont décentralisées dans plusieurs services (SCSP, SBAT, SCTR, SPCH, NECO, etc.).

Sur les CHF 13,1 mios prévus au budget 2021, CHF 8,6 mios concernent le compte des investissements et CHF 4,5 mios sont financés par le biais du compte de résultat. À noter que les dépenses du compte de résultat sont compensées par un prélèvement du même montant à la réserve du programme d'impulsion. En effet, le décret relatif au programme d'impulsion et de transformations prévoyait qu'une réserve de CHF 18 mios soit instituée et que les dépenses portées à charge du compte de résultat soient financées par un prélèvement équivalent à cette réserve de manière à neutraliser l'impact de ces dépenses sur le compte de résultat. À ce jour, un prélèvement de CHF 1,3 mio a été comptabilisé en 2019 et le budget 2020 prévoit d'ores et déjà un prélèvement de CHF 6,2 mios. Si l'on tient également compte du prélèvement prévu au budget 2021 (CHF 4,5 mios), le solde de la réserve du programme d'impulsion se monte à CHF 6 mios. Ainsi, compte tenu des prélèvements prévus en 2022 (CHF 3,1 mios), 2023 (CHF 1,6 mio) et 2024 (CHF 1,3 mio), la réserve devrait être épuisée en 2025. Les dépenses relatives aux différents crédits d'engagements, bien que présentant une légère hausse entre 2021 et 2022, devraient néanmoins diminuer d'ici à 2024 pour atteindre CHF 6,3 mios.

ORLA (Vitamine)

Le projet « ORLA », récemment renommé « Vitamine », concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale. Celui-ci a pour objectifs de regrouper les entités administratives de l'État au sein de pôles thématiques, d'optimiser la consommation de surfaces en offrant davantage de souplesse et d'économie et d'améliorer l'accueil du public ainsi que l'environnement et les conditions de travail. Au sein du tableau ci-dessous/dessus, les dépenses relatives à ce crédit d'engagement, dont l'enveloppe totale s'élève à CHF 31 mios, concernent plusieurs services de l'État (OORG, SBAT, SIEN, SRHE et SCNE) mais sont présentées de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG).

Tableau 1 : Charges nettes selon classification fonctionnelle

Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Administration générale	99'864'503	35'131'089	45'905'881	50'716'816	55'161'355	56'559'542	+10'774'792	+30.7%
Ordre et sécurité publique, défense	90'493'747	113'814'877	113'971'055	117'686'259	119'742'603	121'368'586	+156'178	+0.1%
Formation	391'189'740	415'347'362	415'037'725	424'867'028	429'533'828	433'494'539	-309'637	-0.1%
Culture, sport et loisirs, église	12'985'789	13'146'635	12'665'479	13'063'035	13'125'008	13'200'669	-481'156	-3.7%
Santé	392'213'300	369'978'420	367'437'095	370'709'604	368'137'505	366'454'396	-2'541'325	-0.7%
Prévoyance sociale	330'043'312	358'550'076	357'386'548	365'119'008	376'953'724	388'236'246	-1'163'528	-0.3%
Trafic et télécommunications	75'734'545	85'298'287	79'753'074	83'911'098	85'799'669	89'398'423	-5'545'213	-6.5%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	9'630'887	14'657'999	13'955'246	14'224'003	14'659'153	14'846'388	-702'753	-4.8%
Economie publique	37'957'781	40'140'400	41'351'298	41'388'363	41'611'334	41'172'967	+1'210'898	+3.0%
Finances et impôts	-1'428'749'952	-1'451'420'018	-1'468'947'795	-1'466'369'535	-1'461'274'396	-1'456'512'306	-17'527'777	-1.2%
Total	11'363'651	-5'354'873	-21'484'394	15'315'679	43'449'784	68'219'450	-16'129'521	-301.2%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-16'718'525	-16'129'521	+36'800'073	+28'134'105	+24'769'666		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-147.1%	-301.2%	+171.3%	+183.7%	+57.0%		

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Tableau 2 : Charges de personnel

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'589'621	10'941'433	10'875'149	10'874'065	10'957'923	11'041'152	-66'284	-0.6%
Salaires personnel administratif et exploit.	237'952'517	235'826'772	242'153'272	246'977'401	250'770'302	254'053'739	+6'326'500	+2.7%
Salaires des enseignants	95'061'332	97'445'702	96'116'200	98'692'761	99'075'408	99'324'525	-1'329'502	-1.4%
Travailleurs temporaires	9'650'857	9'987'211	10'122'852	10'139'044	10'120'620	10'027'256	+135'641	+1.4%
Allocations	5'366'830	6'024'618	5'046'905	5'072'755	5'081'155	5'087'955	-977'713	-16.2%
Cotisations patronales	80'474'603	86'104'765	87'560'559	89'416'137	89'661'560	90'561'627	+1'455'794	+1.7%
Prestations de l'employeur	-1'330'231	2'473'836	2'113'962	2'374'286	2'292'007	2'292'007	-359'874	-14.5%
Autres charges de personnel	2'569'036	3'347'399	3'824'752	3'735'552	3'620'652	3'567'552	+477'353	+14.3%
30 Total	440'334'565	452'151'736	457'813'651	467'282'001	471'579'627	475'955'813	+5'661'915	+1.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+11'817'171	+5'661'915	+9'468'350	+4'297'626	+4'376'186		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+2.7%	+1.3%	+2.1%	+0.9%	+0.9%		

Tableau 3 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Matières et marchandises	20'356'346	22'302'670	22'120'333	21'637'243	21'766'543	21'716'843	-182'337	-0.8%
Immobilisations non portées à l'actif	11'703'220	13'401'850	13'061'210	13'367'540	13'274'540	13'250'540	-340'640	-2.5%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	5'657'499	7'238'600	7'026'600	7'136'600	7'101'600	7'466'600	-212'000	-2.9%
Prestations de service et honoraires	38'613'179	36'977'013	44'295'262	43'762'136	43'289'845	42'740'636	+7'318'249	+19.8%
Gros entretien et entretien courant	15'495'835	15'862'000	14'098'100	16'811'377	17'524'560	18'369'560	-1'763'900	-11.1%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	10'554'724	13'112'400	14'023'600	14'392'500	14'764'300	14'902'500	+911'200	+6.9%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	19'031'989	17'916'450	18'461'896	17'727'121	16'347'727	17'359'081	+545'446	+3.0%
Dédommagements	4'461'459	5'040'300	5'012'236	5'121'095	5'040'595	5'020'095	-28'064	-0.6%
Réévaluations sur créances	25'626'328	21'897'100	23'269'300	23'339'300	23'339'300	23'339'300	+1'372'200	+6.3%
Diverses charges d'exploitation	8'912'392	9'563'619	9'713'421	9'741'801	9'924'379	9'774'883	+149'802	+1.6%
31 Total	160'412'971	163'312'002	171'081'958	173'036'713	172'373'389	173'940'038	+7'769'956	+4.8%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+2'899'031	+7'769'956	+1'954'755	-663'324	+1'566'649		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.8%	+4.8%	+1.1%	-0.4%	+0.9%		

Tableau 4 : Charges d'amortissement

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	79'501'517	75'192'493	38'441'820	41'890'443	46'957'372	51'842'863	-36'750'673	-48.9%
Amortissements immob. incorporelles PA	1'688'714	4'591'045	3'613'471	3'953'085	4'667'481	4'984'733	-977'574	-21.3%
33 Total	81'190'231	79'783'538	42'055'291	45'843'528	51'624'853	56'827'596	-37'728'247	-47.3%
Amortissements subventions invest. (366)	22'827'158	22'459'119	22'029'812	21'836'074	21'540'584	21'761'650	-429'307	-1.9%
33 + 366 Total	104'017'389	102'242'657	64'085'103	67'679'602	73'165'437	78'589'246	-38'157'554	-37.3%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-1'774'732	-38'157'554	+3'594'499	+5'485'835	+5'423'809		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.7%	-37.3%	+5.6%	+8.1%	+7.4%		

Tableau 5 : Charges financières

Charges financières (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Charges d'intérêt	19'916'718	25'405'833	24'040'000	22'840'000	23'140'000	23'140'000	-1'365'833	-5.4%
Pertes de change réalisées	1'210'560	2'200	2'000	2'000	2'000	2'000	-200	-9.1%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	1'161'324	635'000	554'200	588'300	562'100	562'100	-80'800	-12.7%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	1'112	346'500	346'500	346'500	346'500	346'500	0	0.0%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	0	0	0	100'000	162'500	912'500	0	--
Différentes charges financières	65'724	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0.0%
34 Total	22'355'439	26'489'533	25'042'700	23'976'800	24'313'100	25'063'100	-1'446'833	-5.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+4'134'094	-1'446'833	-1'065'900	+336'300	+750'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+18.5%	-5.5%	-4.3%	+1.4%	+3.1%		

Tableau 6 : Revenus financiers

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Revenus des intérêts	10'774'426	8'080'900	8'140'400	8'139'900	8'149'400	8'159'400	+59'500	+0.7%
Gains réalisés patrimoine financier	533'203	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	0	0.0%
Revenus de participations patr. financier	2'012'284	2'200'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	2'100'000	-100'000	-4.5%
Produits des immeubles patr. financier	48'576	1'377'700	1'649'762	1'644'862	1'686'862	1'686'922	+272'062	+19.7%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	85'544	0	0	0	0	0	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	96'185	0	83'125	83'125	83'125	83'125	+83'125	--
Revenus financiers d'entreprises publiques	29'131'993	29'200'000	29'850'000	30'850'000	30'850'000	30'850'000	+650'000	+2.2%
Produits des immeubles patr. administratif	25'257'267	25'571'351	23'498'631	22'707'990	22'702'990	26'088'310	-2'072'720	-8.1%
Revenus des immeubles loués	28'106	35'000	10'000	10'000	10'000	10'000	-25'000	-71.4%
Autres revenus financiers	1'748'983	1'500'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	+200'000	+13.3%
44 Total	69'716'566	67'968'951	67'035'918	67'239'877	67'286'377	70'681'757	-933'033	-1.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-1'747'615	-933'033	+203'959	+46'500	+3'395'380		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.5%	-1.4%	+0.3%	+0.1%	+5.0%		

Tableau 7 : Attribution aux fonds et financements spéciaux

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Attributions capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Attributions capital propre	18'292'528	10'893'594	6'929'894	6'929'894	6'929'894	6'929'894	-3'963'700	-36.4%
35 Total	18'292'528	10'893'594	6'929'894	6'929'894	6'929'894	6'929'894	-3'963'700	-36.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-7'398'934	-3'963'700	0	0	0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-40.4%	-36.4%	0.0%	0.0%	0.0%		

Tableau 8 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	-
Prélèvements capital propre	1'614'726	16'190'829	19'210'802	11'098'527	11'839'863	6'554'668	+3'019'973	+18.7%
45 Total	1'614'726	16'190'829	19'210'802	11'098'527	11'839'863	6'554'668	+3'019'973	+18.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+14'576'103	+3'019'973	-8'112'275	+741'336	-5'285'195		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+902.7%	+18.7%	-42.2%	+6.7%	-44.6%		

Tableau 9 : Charges de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	5'199'323	5'585'000	5'593'000	5'643'000	5'643'000	5'643'000	+8'000	+0.1%
Dédommagements à des coll. publiques	160'861'711	170'125'908	165'429'674	166'200'835	166'703'880	166'934'320	-4'696'234	-2.8%
Péréquation financ. et comp. des charges	3'474'560	16'521'780	16'384'000	14'849'430	14'714'861	14'580'291	-137'780	-0.8%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'104'614'805	1'152'217'058	1'158'600'166	1'176'304'711	1'192'550'562	1'203'078'389	+6'383'108	+0.6%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	0	0	0	-
Réévaluations, participations PADM	4'778'360	0	0	0	0	0	0	-
Différentes charges de transfert	21'003	0	0	0	0	0	0	-
sous total (hors amort. subv. invest.)	1'278'949'762	1'344'449'746	1'346'006'840	1'362'997'976	1'379'612'303	1'390'236'000	+1'557'094	+0.1%
Amortissements subventions d'investiss.	22'827'158	22'459'119	22'029'812	21'836'074	21'540'584	21'761'650	-429'307	-1.9%
36 Total	1'278'949'762	1'344'449'746	1'346'006'840	1'362'997'976	1'379'612'303	1'390'236'000	+1'557'094	+0.1%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+65'499'984	+1'557'094	+16'991'136	+16'614'327	+10'623'697		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.1%	+0.1%	+1.3%	+1.2%	+0.8%		

Tableau 10 : Revenus de transfert

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Parts à des revenus	115'550'030	121'136'579	128'290'956	128'213'826	128'213'835	128'213'835	+7'154'377	+5.9%
Dédommagements des collectivités locales	35'421'722	35'102'907	34'601'818	34'604'600	34'263'531	34'401'999	-501'089	-1.4%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	175'023'819	239'794'780	252'122'000	246'680'431	241'238'860	235'797'291	+12'327'220	+5.1%
Subventions des coll. publiques et des tiers	261'901'510	256'172'461	267'617'871	271'919'861	274'575'246	279'129'088	+11'445'410	+4.5%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	0	-
Différents revenus de transfert	867'134	905'000	905'000	905'000	905'000	905'000	0	0.0%
46 Total	588'764'214	653'111'727	683'537'645	682'323'718	679'196'472	678'447'213	+30'425'918	+4.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+64'347'513	+30'425'918	-1'213'927	-3'127'247	-749'259		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+10.9%	+4.7%	-0.2%	-0.5%	-0.1%		

Tableau 11 : Patentes et concessions

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	%
Patentes	502'477	545'000	545'000	545'000	545'000	545'000	0	0.0%
Banque nationale suisse	28'122'555	14'200'000	14'000'000	14'200'000	14'200'000	14'200'000	-200'000	-1.4%
Concessions	16'859'812	16'350'000	16'405'000	16'405'000	16'405'000	16'405'000	+55'000	+0.3%
Parts de revenus à des loteries, paris	320'980	350'000	350'000	350'000	350'000	350'000	0	0.0%
41 Total	45'805'824	31'445'000	31'300'000	31'500'000	31'500'000	31'500'000	-145'000	-0.5%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-14'360'824	-145'000	+200'000	0	0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-31.4%	-0.5%	+0.6%	0.0%	0.0%		

Tableau 12 : Taxes

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	Écart B2021 - B2020 %
Taxes de compensation	395'200	501'000	501'000	501'000	501'000	501'000	0	0.0%
Émoluments pour actes administratifs	33'862'755	32'848'429	33'096'855	33'309'355	33'462'355	33'642'355	+248'426	+0.8%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	11'239'187	51'063'000	11'663'000	11'663'000	11'676'000	11'676'000	-39'400'000	-77.2%
Frais d'écolage et taxe de cours	13'031'955	14'210'132	12'321'104	12'258'901	12'236'301	12'218'901	-1'889'028	-13.3%
Taxes d'utilisation et prestations de service	27'112'721	26'709'702	26'791'500	26'737'500	26'742'500	26'747'500	+81'798	+0.3%
Recette sur ventes	8'794'810	9'374'500	9'272'800	9'262'800	9'252'800	9'147'800	-101'700	-1.1%
Remboursements	32'289'892	32'851'706	35'464'774	37'056'669	36'679'055	36'649'155	+2'613'068	+8.0%
Amendes	20'805'019	21'154'000	22'010'000	22'041'000	22'041'000	22'041'000	+856'000	+4.0%
Autres taxes	4'342'824	4'500'000	43'534'000	43'534'000	43'534'000	43'534'000	+39'034'000	+867.4%
42 Total	151'874'364	193'212'469	194'655'033	196'364'225	196'125'011	196'157'711	+1'442'564	+0.7%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+41'338'105	+1'442'564	+1'709'192	-239'214	+32'700		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+27.2%	+0.7%	+0.9%	-0.1%	+0.0%		

Tableau 13 : Revenus divers

Revenus divers (CHF)	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024	Écart B2021 - B2020 CHF	Écart B2021 - B2020 %
Revenus d'exploitation divers	-9'530	0	0	0	0	0	0	--
Activation des prestations propres	2'542'182	4'462'400	4'371'690	4'217'140	3'932'108	3'543'883	-90'710	-2.0%
Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	--
Autres revenus	33'098'297	5'440'950	4'999'650	5'577'650	6'184'650	7'134'650	-441'300	-8.1%
43 Total	35'630'949	9'903'350	9'371'340	9'794'790	10'116'758	10'678'533	-532'010	-5.4%
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-25'727'599	-532'010	+423'450	+321'968	+561'775		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-72.2%	-5.4%	+4.5%	+3.3%	+5.6%		

ANNEXE 2

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2020	Budget 2020 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2021	Budget 2021 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2022	PFT 2022 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2023	PFT 2023 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2024	PFT 2024 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2025
Total	70'096'804	+928'765	71'025'569	-18'708'002	52'317'567	-10'595'727	41'721'840	-11'337'063	30'384'777	-6'051'868	24'332'909
Département finances et santé (DFS)	4'865'108	+6'270'000	11'135'108	-12'130'000	-994'892	-530'000	-1'524'892	-530'000	-2'054'892	-530'000	-2'584'892
Fonds d'aide aux communes	4'865'108	+6'270'000	11'135'108	-12'130'000	-994'892	-530'000	-1'524'892	-530'000	-2'054'892	-530'000	-2'584'892
Département justice, sécurité et culture (DJSC)	6'634'459	+450'000	7'084'459	+450'000	7'534'459	+450'000	7'984'459	+450'000	8'434'459	+450'000	8'884'459
Fonds de la protection civile régionale	2'601'388	0	2'601'388	0	2'601'388	0	2'601'388	0	2'601'388	0	2'601'388
Fonds de contribution remplacement abris PC	4'033'072	+450'000	4'483'072	+450'000	4'933'072	+450'000	5'383'072	+450'000	5'833'072	+450'000	6'283'072
Département éducation et famille (DEF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds encouragement formation prof. initiale et duale ¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. dév. territorial et environnement (DDTE)	58'597'236	-5'791'235	52'806'001	-7'028'002	45'777'999	-10'515'727	35'262'272	-11'257'063	24'005'209	-5'971'868	18'033'341
Fonds d'aménagement du territoire	12'269'568	-1'018'515	11'251'053	-1'337'198	9'913'855	-1'164'923	8'748'932	-1'081'259	7'667'673	-796'064	6'871'609
Fonds des routes communales	6'010'000	-5'646'446	363'554	+0	363'554	+0	363'554	+0	363'554	+0	363'554
Fonds cantonal de l'énergie	4'654'073	-331'468	4'322'605	-600'020	3'722'585	-600'020	3'122'565	-600'020	2'522'545	-600'020	1'922'525
Fonds des eaux	20'965'899	+2'240'794	23'206'693	-4'190'184	19'016'509	-7'790'184	11'226'325	-8'510'184	2'716'141	-3'410'184	-694'043
Fonds forestier de réserve	2'598'684	+2'800	2'601'484	+2'800	2'604'284	+2'800	2'607'084	+2'800	2'609'884	+2'800	2'612'684
Fonds de la conservation de la forêt	1'847'638	-18'800	1'828'838	-18'800	1'810'038	-18'800	1'791'238	-18'800	1'772'438	-18'800	1'753'638
Fonds agricole et viticole	2'586'700	-109'600	2'477'100	-109'600	2'367'500	-109'600	2'257'900	-109'600	2'148'300	-109'600	2'038'700
Fonds des mensurations officielles	7'664'674	-910'000	6'754'674	-775'000	5'979'674	-835'000	5'144'674	-940'000	4'204'674	-1'040'000	3'164'674

¹⁾ Les deux fonds du DEF sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

Planification stratégique des investissements Projets selon département et service responsable (CHF)	PFT 2022			PFT 2023			PFT 2024			Brève description du projet
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	
Total	12'529'800	1'100'000	11'429'800	23'076'800	1'100'000	21'976'800	64'135'800	3'100'000	61'035'800	
Département des finances et de la santé (DFS)	1'800'000	0	1'800'000	7'450'000	0	7'450'000	42'100'000	0	42'100'000	
Office d'organisation (OORG)	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	
Transition numérique	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	Numérisation des processus de l'administration et appui aux services en prévision des déménagements liés à ORLA.ne. Ce budget est repris du SIEN, en accord avec le chef de service.
Service des bâtiments (SBAT)	1'200'000	0	1'200'000	7'100'000	0	7'100'000	41'750'000	0	41'750'000	
HEP 1er août 22 - isolation toiture	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0	Isolation de la toiture.
Château Valangin - réfection pierre peinture des façades	0	0	0	0	0	0	650'000	0	650'000	Réfection des pierres, peinture façades.
Château de Neuchâtel - assain. Façade intérieures	700'000	0	700'000	0	0	0	0	0	0	Assainissement façades intérieures.
Perreux - pavillon des thuyas 200069.01-I	400'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0	Assainissement toiture.
Archives - crédit de réalisation	0	0	0	4'500'000	0	4'500'000	8'000'000	0	8'000'000	Réalisation du centre cantonal des archives.
Unihub - construction	0	0	0	1'500'000	0	1'500'000	24'000'000	0	24'000'000	Réalisation d'un campus universitaire regroupant l'ensemble des facultés ainsi que de nouvelles infrastructures (auditoire, learning center, bibliothèque, salles de sport, etc.).
Cité des Métiers (DEF)	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	Regrouper toutes les prestations du service des formations postobligatoires et de l'orientation en un lieu principal.
CERM - centre d'entretien des routes des montagnes	0	0	0	500'000	0	500'000	9'000'000	0	9'000'000	Réalisation du centre d'entretien des routes des montagnes.
Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	
Outil de gestion des rapports (budget et comptes)	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0	mise en place d'un nouvel outil de gestion des rapports pour le budget et les comptes.
Département justice, sécurité et culture (DJSC)	306'000	0	306'000	150'000	0	150'000	150'000	0	150'000	
Police neuchâteloise (PONE)	306'000	0	306'000	150'000	0	150'000	150'000	0	150'000	
Système de surveillance audio et vidéo SF	75'000	0	75'000	75'000	0	75'000	75'000	0	75'000	Achat matériel technique SF.
Perche Théodolite Pol Circ	26'000	0	26'000	0	0	0	0	0	0	Perche pour gagner en mobilité (relevé de traces accidents).
Renouvellement Scanner 3D	40'000	0	40'000	0	0	0	0	0	0	Renouvellement scanner 3D obsolète.
Renouvellement appareils SF	0	0	0	75'000	0	75'000	75'000	0	75'000	Renouvellement appareils SF.
Renouvellement appareils GT VHC (Scanner et Sat)	165'000	0	165'000	0	0	0	0	0	0	Renouvellement appareil PolCirc.
Département de l'éducation et de la famille (DEF)	625'000	0	625'000	820'000	0	820'000	827'000	0	827'000	
Conservatoire neuchâtelois (CMNE)	0	0	0	0	0	0	137'000	0	137'000	
Renouvellement parc pianos 2024-2027	0	0	0	0	0	0	137'000	0	137'000	Poursuite du renouvellement du parc des pianos initié depuis 2016 de manière quadriennale.
CPLN	0	0	0	130'000	0	130'000	270'000	0	270'000	
Equipements pédagogiques techniques	0	0	0	130'000	0	130'000	270'000	0	270'000	Acquisition de matériel pédagogique dans le cadre du pôle technique.
CIFOM	625'000	0	625'000	690'000	0	690'000	420'000	0	420'000	
Acquisition équipement (enveloppe)	525'000	0	525'000	690'000	0	690'000	420'000	0	420'000	Acquisition de matériel pédagogique dans le cadre du pôle technique.
Médiathèque Carré turquoise et foyer élèves	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	Aménagement d'une médiathèque.

Planification stratégique des investissements Projets selon département et service responsable (CHF)	PFT 2022			PFT 2023			PFT 2024			Brève description du projet
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	
Département développ. territorial et environnement (DDTE)	9'798'800	1'100'000	8'698'800	14'656'800	1'100'000	13'556'800	20'908'800	3'100'000	17'808'800	
Service des ponts et chaussées (SPCH)	7'033'800	0	7'033'800	12'033'800	0	12'033'800	14'133'800	0	14'133'800	
Entretien constructif 2022 - 2025	6'433'800	0	6'433'800	10'433'800	0	10'433'800	10'433'800	0	10'433'800	Crédit comprenant notamment des dépenses d'investissement en lien avec le remplacement de couches d'usure, le renforcement et la reconstruction de chaussées.
Aménagement cours d'eau 2022 - 2023	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0	Entretien constructif et amélioration des lits des cours d'eau et de leurs berges (réfection de seuils, franchissement piscicoles, ...) des murs de soutènement qui les bordent et des enrochements qui bordent le lac de Neuchâtel.
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0	Entretien constructif des ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.).
MD - 2ème étape réalis.itinér.cyclables 2023 - 2027	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	0	1'000'000	Crédit pour la réalisation d'itinéraires cyclables.
13ème étape corr./aménagement. routes cant.	0	0	0	0	0	0	2'200'000	0	2'200'000	Crédit pour les corrections et aménagements des RC.
Contournement de Fontaines	0	0	0	0	0	0	500'000	0	500'000	Crédit pour les études et la réalisation du contournement de Fontaines.
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	345'000	0	345'000	28'000	0	28'000	180'000	0	180'000	
Analyseur GC-MSMS	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0	Remplacement d'équipements actuels pour l'adaptation à l'état de la technique.
Remplacement chaîne UHPLC sur LC-MSMS	0	0	0	0	0	0	150'000	0	150'000	Remplacement d'équipements actuels du fait de l'âge important de ces derniers.
Remplacement appareils mesure immissions	45'000	0	45'000	28'000	0	28'000	30'000	0	30'000	Remplacement d'équipements actuels pour l'adaptation à l'état de la technique.
Service de l'agriculture (SAGR)	2'170'000	1'100'000	1'070'000	2'000'000	1'100'000	900'000	6'000'000	3'100'000	2'900'000	
Assainissement de fromageries	2'000'000	1'100'000	900'000	2'000'000	1'100'000	900'000	2'000'000	1'100'000	900'000	Assainissement de trois Fromageries. Stratégie cantonale de production du Gruyère.
Travaux améliorations foncières 2024	0	0	0	0	0	0	1'000'000	500'000	500'000	Poursuite des travaux AF (comme les demandes antérieures).
Subventions constructions rurales 2024	0	0	0	0	0	0	3'000'000	1'500'000	1'500'000	Poursuite des travaux CR (comme les demandes antérieures).
Cuverie et climatisation pour la cuverie (Station viticole)	170'000	0	170'000	0	0	0	0	0	0	Assainissement de la station viticole cantonale.
Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	0	0	0	500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	
Sentier du lac	0	0	0	500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	Concrétisation du projet "Optimisation du tracé du sentier du lac".
Service consommation et aff. vétérinaires (SCAV)	250'000	0	250'000	95'000	0	95'000	95'000	0	95'000	
Équipement GC/MS analyses chimiques	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0	Équipements de laboratoire.
Crédit-cadre équipement analytiques du domaine	50'000	0	50'000	45'000	0	45'000	0	0	0	Renouvellement équipement de laboratoire - vétérinaire - ouverture en 2022.
Crédit-cadre équipement analytiques du domaine	0	0	0	50'000	0	50'000	45'000	0	45'000	Renouvellement équipement de laboratoire - consommation- ouverture en 2023.
Crédit-cadre équipement analytiques du domaine	0	0	0	0	0	0	50'000	0	50'000	Renouvellement équipement de laboratoire - vétérinaire - ouverture en 2024.
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	0	0	0	0	0	0	150'000	0	150'000	
Service de l'action sociale (SASO)	0	0	0	0	0	0	150'000	0	150'000	
Prêts à la formation	0	0	0	0	0	0	150'000	0	150'000	Nouveau crédit d'engagement période 2024-2027.